Institut Français de Géopolitique

Une mobilité « sous pression ». Les migrations dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal ; Cas de la rive mauritanienne.

Présenté par

David VIGNERON

Sous la direction d'Alain GASCON

Bord du fleuve Sénégal, rive mauritanienne, à Boghé, 18 février 2007

Mémoire de Master 1
Année universitaire 2006/7

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait jamais pu aboutir sans l'aide et les témoignages de sympathie de nombreuses personnes.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Alain Gascon, mon directeur de mémoire pour son exigence et sa disponibilité.

Un remerciement spécial à M. Alain Antil qui a été la première personne à vouloir m'aider dans mes démarches. Non pas parce que nous venons de la même université mais par sympathie. Il m'a aidé dans mes démarches et sans lui, je n'aurais pas réussi à faire ce présent mémoire.

Dans les remerciements particuliers aussi, je tiens également à saluer Marion Frésia, experte associée au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés que, malheureusement, je n'ai jamais pu voir mais qui m'a permis de faire mon étude de terrain dans de bonnes conditions. Je remercie aussi, M. Jean Schmitz de m'avoir conseillé de prendre contact avec elle. En outre, une pensée pour Armelle Choplin et Riccardo Ciavollela.

En Mauritanie, où je garde de très bons souvenirs, je les remercie pour leur sympathie et pour leur chaleur humaine : Djiby, que je salue amicalement, monsieur le Professeur Cheikh Saad Bouh Kamara, Aminetou Mint Ely que je garde dans mon cœur, au « grand » Moussa Tandian et bien sûr Abdoullaye Dia.

En outre, je salue toutes les personnes qui m'ont aidé ou ont voulu m'accorder un peu de leur temps : Amadou Sall, Fatimata M'Baye, Anne-lise Grandjanny, Djibril Hamet Ly, Mamadou Sarr, N'Diawar Kane, Fara Ba, Sénastien Boulay, Yaya Tall, Djibril N'Diaye, Abdoullaye Dia, le Khalife de Boghé, Amadou Cissé, Ousmane Hamady Diop, Adama Gaye, Djimira Samboullaye, monsieur Kabé, la famille Ould Boubacar, Sey Bany Diagana, Amadou Boca Lam, Abou Adama Diallo, M. Kelly, Hamadou Barry, Ahmed Ould Sidi Mohamed, Céline Lesourd, Céline Vandermotten et Olivier Leservoisier.

En plus, je tiens à remercier tous ceux qui, amicalement ont rendu mon séjour possible et fort agréable : monsieur Adama Ba, maire de Boghé, Madeleine Babi et son frère, Taleb, toute la famille Dieng, Cheikh Birom, à la famille Lam Aziz et toute la bande des « couy-couy ».

Enfin, je tiens à faire un remerciement symbolique à tout le peuple mauritanien, merci pour votre accueil.

Je dédie ce travail
A ma mère, à Sylvain, à Céline
et à Chauvrom.

SOMMAIRE

Remerciements (page 2)
Rappel sur les migrations (page 6)
Localisation et méthodologie de l'étude (page 8)

INTRODUCTION (page 10)

SECTION 1 : LA MAURITAINE, CONSTITUTION D'UN ETAT ENTRE SAHEL ET MAGHREB. (page 15)

1.1/ Les fondements de la société mauritanienne. (pages17)

1.2/ Vers une évolution démocratique ? (page 19)

1.3/ Une Géopolitique des frontières. (page 21)

- 1.3.1/ La formation des frontières. (page 21)
- 1.3.2/ Un glissement vers le sud. (page 24)
- 1.3.3/ Une « démarcation » dans le désert. (page 24)
- 1.3.4/ Le bassin versant du fleuve Sénégal : une région composite. (page 26)

SECTION 2 : LES AFFRONTEMENTS DE 1989, UNE RUPTURE DANS L'HISTOIRE (page 31)

2.1/ La discrimination culturelle et le maintien des intérêts communautaires. (page. 32)

- 2.1.1/ L'introduction de la question des nationalités. (page 32)
- 2.1.2/ La naissance des mouvements nationalistes. (page 33)
- 2.1.3/ Les revendications communautaires, une demande des minorités (page 35)
- 2.1.4/ La dimension pan-arabique. (page 36)
- 2.1.5/ La défense de l'« exception » arabe. (page 37)

2.2/ Les affrontements de 1989. (page 39)

2.3/ L'« après 1989 », des départs sous contraintes. (page 42)

- 2.3.1/ Le départ forcé des réfugiés mauritaniens. (page 42)
- 2.3.2/ Une réinstallation des réfugiés difficile à mettre en œuvre (page 44)
- 2.3.3/ L'impact de ces expulsions sur la rive mauritanienne. (page 47)

2.4/ La difficile cohabitation avec les Haratins. (page 48)

- 2.4.1/ La communauté maure. (page 48)
- 2.4.2/ L'esclavage et les Haratins. (page 49)
- 2.4.3/ La question haratin. L'exemple de la région Kaédi-Matam. (page 50)
- 2.4.4/ Les problèmes de cohabitation (page 53)

SECTION 3 : LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA MOYENNE VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL (page 54)

3.1/ Les transformations progressives du phénomène migratoire. (page 55)

- 3.1.1/ Historique des migrations dans la moyenne vallée. (page 55)
- 3.1.2/ Les changements de trajectoires des migrants. (page 59)

3.2/ Une méthodologie des migrations. (page 63)

3.3/ Vers une fin progressive de l'abondance ? (page 65)

- 3.3.1/ La mise en valeur des terres. (page 65)
- 3.3.2/ L'impact des sécheresses de 1973 et 1984 sur l'agro-pastoralisme. (page 66)
- 3.3.3/ La nouvelle politique d'aménagement et ses conséquences. (page 67)
- 3.3.4/ L'irrigation, génératrice de rivalités. (page 69)

SECTION 4 : LE NOUVEAU VISAGE DES MIGRATIONS ET LA SOCIÉTÉ DU FLEUVE (page 72)

4.1/ Un espace en recomposition. (page 73)

- 4.1.1/ Les interrelations entre le Sénégal et la Mauritanie. (page 73)
- 4.1.2/ La notion de « ville escale » (page 77)
- 4.1.3/ L'enclavement, facteur d'isolement. Cas de Sivé. (page 78)

4.2/ Espace communautaire et migrations. (page 80)

- 4.2.1/ L'éducation, créatrice d'une séparation sociale. (page 80)
- 4.2.2/ Les liens tissés par le migrant avec la société du fleuve. (page 81)
- 4.2.3/ « Le rôle du migrant se déprécie. » (page 84)
- 4.2.4/ les *hawilads*, une connexion avec la zone d'origine. (page 85)
- 4.2.5/ La force des rapports de parenté. (page 86)

4.3/ Les « oubliés » de 1989. (page 89)

- 4.3.1/ Les origines de l'indifférence. (page 89)
- 4.3.2/ L'oubli existe-t-il encore ? (page 91)

4.4 Les dimensions politiques du « retour ». (page 92)

- 4.4.1/ Que sont devenus les « oubliés » de 1989 ? (page 92)
- 4.4.2/ Le Droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire. (page 95)
- 4.4.3/ Le « retour », la « question nationale », un débat vers la réconciliation. (page 97)
- 4.4.4/ Le retour des réfugiés est-il envisageable ? (page 98)
- 4.4.5/ Le rôle des acteurs et les transferts de responsabilités. (page 99)
- 4.4.6/ Le règlement. (page 101)

CONCLUSION. (page 104)

BIBLIOGRAPHIE. (page 106)

INDEX DES CARTES ET TABLE DES FIGURES (page 112)

ANNEXES (page 113)

RAPPEL SUR LES MIGRATIONS.

Définition:

Les migrations correspondent à un « déplacement de populations qui passent d'un pays dans un autre pour s'y établir. » (définition du Robert). On distingue les migrations alternantes (pendulaires ou saisonnières) des migrations pérennes correspondant plus généralement aux migrations internationales. Elles peuvent être volontaires ou non.

Les migrations involontaires :

Il s'agit de déplacements justifiés par des mobiles de contraintes. Dans notre cas, on parle de déplacements forcés de réfugiés.

Ils se déclinent deux sortes :

- Les fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que les intellectuels ; ils ont été déportés directement à partir des grandes unités administratives. En général, les exclusions se faisaient par avion. Ces personnes qui ont subi ces expulsions sont appelés les déportés, du fait des conditions difficiles dans lesquelles ont été faites les expulsions.
- Les populations d'éleveurs et de paysans. Les transferts se faisaient directement par pirogue, traversant le fleuve jusqu'au Sénégal. On parle de réfugiés. La définition même du réfugié selon Luc Cambrézy (2001, p. 30*)*, est reconnu « réfugiée, ou en droit de revendiquer ce statut, toute personne contrainte de franchir la frontière du pays dont elle a la nationalité et craignant pour sa vie ou sa liberté en raison de ses convictions religieuses ou encore du fait de son appartenance à un groupe social ou ethnique. ». Cette définition est inscrite dans la Convention de Genève de 1951, relative au statut du réfugié. Elle soulève de nombreux débats. Le premier traite du degré de la contrainte et la volonté de départ qui en découle. Les instances internationales d'intervention notamment le Haut Commissariat aux réfugiés, jugeront de la gravité du cas selon le degré de conflictualité auquel le demandeur est confronté. Le second débat traite de la question du « retour », nous en parlons dans un chapitre dédié exclusivement à cette question.

Souvent, les réfugiés, eux-mêmes, lorsqu'ils sont rentrés dans leur pays, vivent dans une situation d'apatrides**,** Selon la Convention de New-York du 28 septembre 1954 et de la Convention de Nansen [1], le terme apatride s'applique à « une personne dépourvue de nationalité légale, qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant. » (source: définition du *Robert*).

<u>Les migrations volontaires</u> :

N'est considéré comme « migrant » que « l'individu qui est absent depuis plus d'un an dans son pays d'origine »[2] La migration est volontaire si les personnes décident de se déplacer. Elle concerne le passage des frontières politiques et administratives pour un minimum de temps. Ceci concernant le cadre des migrations volontaires, les migrants économiques. La migration interne renvoie au mouvement d'une zone (région ou ville) à une autre. La migration internationale est un mouvement territorial des personnes entre les États-nations. Il s'agit généralement de migrations à long terme.

[1] Du 28 octobre 1933.
[2] In CHARBIT Yves et CHORT Isabelle, 2006, p.130

LOCALISATION ET METHODOLOGIE
L'ETUDE

<u>Localisation de l'étude</u> :

Carte des wilaya (ou des régions)

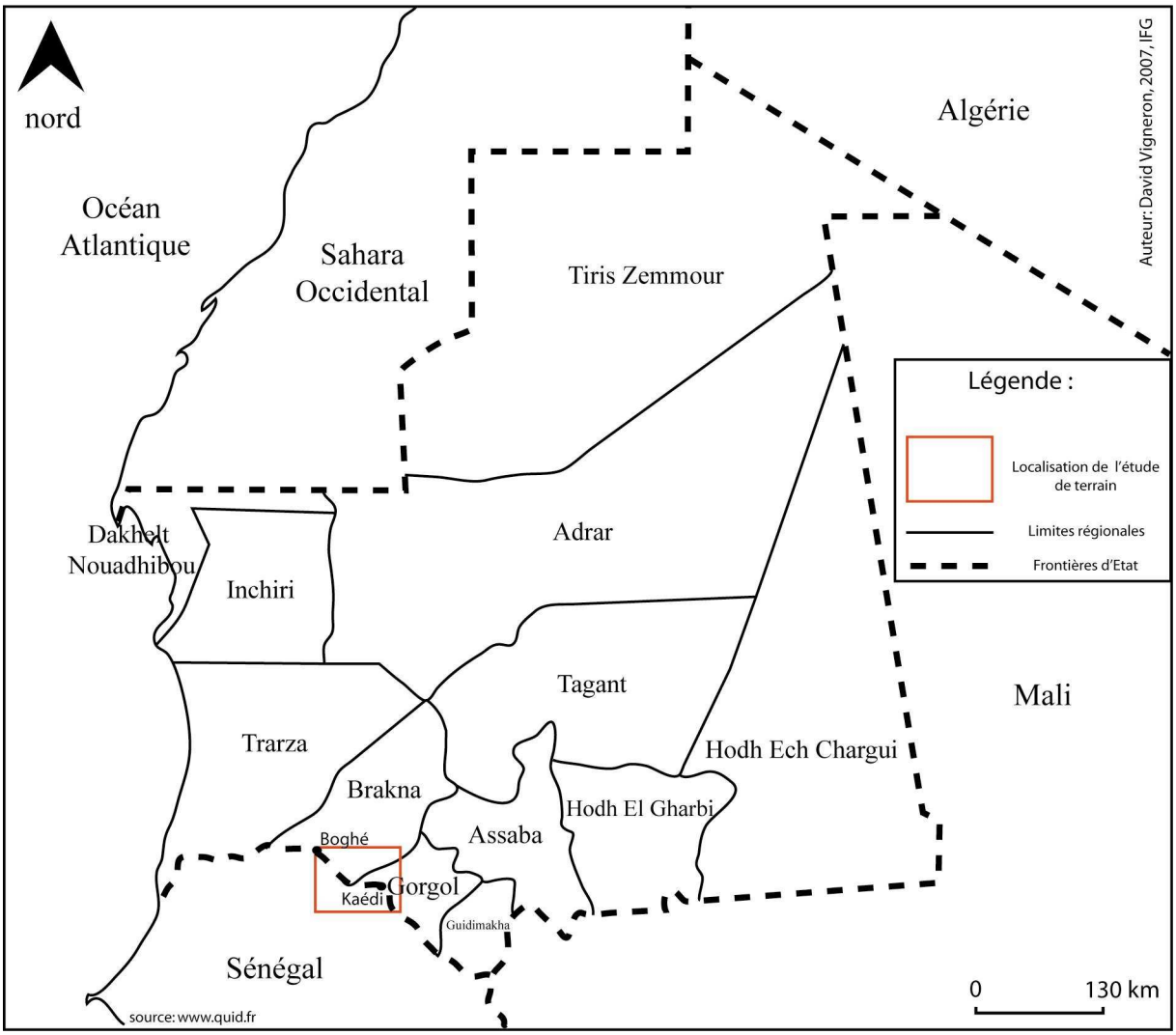

Carte 1

<u>Intérêts du lieu de l'étude</u> :

En premier lieu, la moyenne vallée du fleuve Sénégal est caractéristique du thème des migrations. En effet, elle est devenue l'un des grands foyers pourvoyeurs de migrants en Afrique de l'ouest. En second lieu, la zone de la moyenne vallée a été l'un des théâtres qui a vécu le plus, les impacts de « l'après 1989 ».

Méthodologie et axes de recherches :

1. Objectif et axes de recherches.

Cette étude de terrain répondait à un triple objectif : (1) Comprendre les raisons qui entrainent les migrations au sein de la moyenne vallée du fleuve Sénégal; (2) faire une analyse du « retour » des réfugiés vivant au Sénégal et au Mali suite aux les évènements de 1989. (3) Incorporer la problématique de la frontière dans l'étude.

2. Approches méthodologiques.

L'axe 1 a nécessité un travail de collectes de témoignages auprès de tierces personnes et dans divers organismes locaux, nationaux et internationaux engagés dans la gestion des flux migratoires.

L'axe 2 a été suivi sur la base de rencontres, de lectures et d'enquêtes de terrain de manière à confronter un maximum de regards, de points de vue et de perceptions sur le processus qui est en cours. Ces confrontations doivent permettre de reconstituer dans le temps (la chronologie), de spatialiser (les lieux de retour), de comprendre (les déterminants). La principale difficulté a été de reconstituer la situation socio-économique et territoriale de la moyenne vallée du fleuve avant les évènements de 1989. Un grand nombre d'acteurs locaux ou nationaux ont été interviewés (institutionnels ou non).

INTRODUCTION

« Un bout de bois peut rester longtemps dans un fleuve, ce n'est pas pour ça qu'il va se transformer en crocodile. » (Proverbe wolof).

En 1989, on a déploré des incidents frontaliers entre la Mauritanie et le Sénégal. Ils ont été présentés par les chercheurs et les médias comme un conflit interethnique, opposant les populations négro-africaines originaires du bassin du fleuve Sénégal aux Arabo-berbères, originaires du Nord de la Mauritanie. Ainsi, Jean Gallais en 1993 remarque que : « le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, à propos de la vallée du Sénégal est lié à la politique d'épuration ethnique qu'a entreprise la Mauritanie pour expulser les populations mauritaniennes non-Beydans[3] de la vallée du Sénégal » (p.192). Dans son numéro 160, le mensuel *Wal Fadjiri*[4] d'avril 1989 met en garde les Sénégalais contre la xénophobie : « un peuple aussi migrateur que le nôtre ne doit pas, ne peut pas se payer le luxe de la discrimination. » Un article paru dans le *Soleil*[5] du 10 avril 1989, met l'accent sur la déportation des Mauritaniens noirs vers la rive gauche du fleuve : « ce qui n'était le 9 avril dernier qu'une querelle entre paysans sénégalais et éleveurs mauritaniens, est en train de prendre l'allure d'une confrontation raciale entre Maures et Négro-africains qui pourrait être lourde de conséquences. » et d'ajouter qu'un nationalisme à l'africaine peut être « ravivé » par des préceptes ethniques : « Car il est certain pour les observateurs, qu'il suffit d'une exploitation politique du mécontentement ou de la volonté de vengeance de tous les "ex-Mauritaniens" de race noire pour que s'installe un foyer de tension dans la région qui pourrait couper la Mauritanie de la partie de son territoire peuplée majoritairement de Négro-africains. »

Actuellement, les victimes de ces exactions perçoivent encore le fond du problème comme étant d'ordre xénophobe si bien que la confrontation entre les différentes communautés peut-être encore d'actualité. Il convient de préciser que le conflit en tant que tel en comporte deux en fait. En effet, le premier est d'ordre ethnique et interne à la République Islamique de Mauritanie. Le second est une opposition entre deux Etats, le Sénégal et la Mauritanie.

[3] Les Beydans sont, littéralement, les populations Arabo-berbères dites « blanches »

[4] Mensuel à sa création en 1984, puis hebdomadaire, [L'Aurore] est finalement devenu un quotidien pendant les élections législatives de 1993. Ce journal sénégalais indépendant a fait de l'investigation politique et des phénomènes de société, ses spécialités

[5] Créé en 1970, ce journal important de la presse africaine doit aujourd'hui faire face à la concurrence de la presse privée. Toujours proche du pouvoir, il préfère désormais être neutre.

Une nouvelle crise, survenue début juin 2000, à propos de l'irrigation des vallées fossiles du fleuve Sénégal, a failli renouveler les massacres d'avril 1989. A la suite de cet incident diplomatique, l'Union des Forces de Progrès[6] en Mauritanie présente un tableau noir de la situation : « la culture de haine prônée par les FLAM[7] au sein des nationalités négro-africaines d'une part, et par les nationalistes arabes, nassséristes et baasistes, au sein de la nationalité arabe d'autre part, cette culture génocidaire mènera inévitablement le pays à la catastrophique confrontation interethnique. » Le conflit, en tant que tel, a été récupéré par les hommes politiques au pouvoir et instrumentalisé à des fins électorales. Ils ont axé leurs discours sur un programme « ethniciste » créant ainsi un fossé plus important entre tous les acteurs de la société mauritanienne. Ces discours, aujourd'hui, sont atténués par le retour de la liberté d'opinion dans la presse mais demeurent à cause de rivalités de pouvoirs très anciennes.

Sur les deux rives, sénégalaise et mauritanienne, les rapports de forces nés des évènements de 1989 persistent encore aujourd'hui même si la situation s'est apaisée. En effet, la redondance de dossiers non résolus, telle la question du « retour » des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal, restent en suspens. Une observation importante est à faire, si les médias ont relaté ces évènements en parlant d'un conflit prenant sa source à partir de bases ethniques, ils l'ont fait pour relater des affrontements localisés sans s'attacher à analyser le contexte général de la vallée du fleuve Sénégal. Tout ceci dans un souci de décrire des faits et non de donner les outils pour comprendre le fond du contentieux. Preuve en est, nombre de publications sont parus dans la presse en France, notamment dans *Le Monde* et *Le Monde Diplomatique*.

Ce qui nous amène à nous poser la question, le contentieux mauritano-sénégalais se limite-t-il à être un conflit intercommunautaire ? En l'occurrence, l'utilisation d'un vocabulaire xénophobe n'est elle pas le fruit d'une manipulation de l'information éclipsant ainsi les véritables causes d'une querelle ? Qui sont les acteurs de cette manipulation ? Toutes ces interrogations montrent bien les difficultés à comprendre les causes profondes du conflit mauritano-sénégalais. C'est pourquoi, il est important d'inclure dans l'analyse du sujet, les facteurs sociaux et conjoncturels qui seront les points cruciaux de mon étude.

À l'échelle du bassin versant du Sénégal, divers thèmes peuvent être développés dans une double perspective de situation pacifiée ou d'opposition conflictuelle, ces deux termes

[6] l'U.F.P. était un parti politique d'opposition d'inspiration socialiste sous le régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. Après le coup d'Etat du 03 Août 2005, le parti est devenu partisan du processus de transition démocratique mis en place par le nouveau gouvernement d'Ely Ould Mohamed Vall.

[7] Forces de libération des Africains de Mauritanie, créé en 1983, ce mouvement regroupe les principales organisations nationalistes négro-africaines.

constituant la base d'un même objet d'étude qui peut être défini comme étant l' « *hydropolitique* »[8] c'est-à-dire l'ensemble des projets, actions, stratégies et tensions qu'implique la gouvernance de l'eau. Le conflit mauritano-sénégalais se veut être un conflit transfrontalier de type « *rive gauche, rive droite* » (Béthemont, 1999, p. 183). Certes, ce n'est pas un conflit armé comme l'a été le Liban-Sud durant l'été 2006 mais la conjoncture actuelle fait craindre que des signes antagonistes persistent.

Au cours des années 1960, les litiges frontaliers ont été à la mesure des emboîtements fonciers et territoriaux, d'origines anciennes, et des mobilités transversales des populations riveraines conduisant à l'exploitation des terres, des eaux et des pâturages de la vallée et de ses bordures, de part et d'autre du fleuve. Ces litiges ont été gérés et réglés, du fait d'une volonté clairement affirmée de cohabitation entre communautés. L'aménagement de la vallée alluviale contribuait à renforcer cette perspective commune. Or, depuis la fin de l'année 1988, la tension n'a cessé de monter tandis que les contentieux s'accumulaient à l'échelle des deux pays et que les responsables se montraient moins prompts (ou impuissants) à les réduire jusqu'au déclenchement des évènements violents survenus en avril et en mai 1989.

A l'échelle nationale, la Mauritanie et le Sénégal connaissent une période de transition électorale[9] qui peut les amener à court terme à connaître des changements politiques non-négligeables. Ce paradoxe généré par la différence du niveau d'échelle marque bien la complexité de la situation contemporaine de la vallée du fleuve Sénégal.

Plus en avant dans l'histoire, durant la colonisation, les Français ont du administrer « le vide » et commencer par surveiller une population mouvante. La France est présente en Afrique de l'ouest depuis 1638, à l'embouchure du fleuve Sénégal, sur l'île de Saint-Louis[10]. L'administration française pour gérer au mieux les territoires proches de Saint-Louis, a dû adapter son organisation par rapport aux spécificités locales. Ce nouvel agencement a offert une première trame administrative de la frontière mauritano-sénégalaise. En outre, en Afrique de l'Ouest comme dans toutes les autres régions du continent, les frontières internationales sont le reflet d'une grille héritée de la colonisation et du partage opéré lors de la Conférence

[8] Le terme « hydropolitique » ne constitue que l'une des composantes du concept englobant de géopolitique défini à plusieurs reprises par Yves Lacoste notamment dans le Dictionnaire de géopolitique en 1993. Jean SCHMITZ en fut le créateur, voir bibliographie. Plus récemment ce concept fut repris par AYEB Habib dans un article s'intitulant « L'Egypte et le grand barrage d'Assouan. Que serait l'Egypte sans ce très grand barrage », Géopolitique de la Méditerranée, *Hérodote*, numéro 103, 2001/4, pp.137 à 151.

[9] De élections présidentielles en Mauritanie, les 11 et 25 mars 2007 pour la Mauritanie. Des élections présidentielles le 25 février 2007 et des élections législatives le 3 juin 2007.

[10] Premier établissement français du pays, l'île appelée ainsi en hommage à Louis XVI, fut occupée à différentes reprises par les anglais. Faidherbe, gouverneur du Sénégal entre 1854 et 1865, luttant contre les tribus maures et toucouleurs, la transforma. Elle fut capitale de l'A-OF (Afrique-Occidentale Française) de 1895 à 1902, du Sénégal jusqu'en 1957 et de la Mauritanie jusqu'en 1960.

de Berlin en 1885, grille spatiale qui a été conservée dans la Charte de l'Organisation de l'Union africaine à travers le principe d'« intangibilité »[11] des frontières existantes au moment des indépendances. Ces découpages territoriaux, n'ont alors que peu de sens par rapport aux identités ethniques, tribales ou communautaires, que bien souvent, ils partagent « *artificiellement.* »[12] Achille M'Bembé[13] présente l'Afrique comme un ensemble de sociétés ayant « des imaginaires » de l'espace peu enclin à respecter les frontières. La région frontalière du fleuve Sénégal, ayant pour particularité, de comporter des communautés identiques, d'une rive à l'autre. En conséquence, les flux migratoires intenses qu'elle cause, se posent comme un défi à la capacité de contrôle et d'encadrement de l'espace par les États. Les logiques de cohabitation se mélangent alors aux logiques communautaires. Les affrontements de 1989 ont influencé la société du fleuve jusqu'à transformer de manière irréversible les mouvements migratoires.

La géopolitique du fleuve Sénégal est un sujet qui a été étudié par de nombreux chercheurs[14]. La littérature sur le sujet est très abondante, c'est pour cela que ma démarche se veut différente. Sur un plan géographique, la production scientifique est peu abondante surtout celle d'une vision géopolitique qui analyse les rivalités de pouvoir sur un territoire. Cet état de fait me conduit à repenser la question sous l'angle des migrations humaines internes et internationales.

Pour ce faire, je me propose de comprendre en quoi les changements sociétaux induits par les évènements de 1989, ont-ils eu des effets sur le phénomène migratoire de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, rive mauritanienne ? Quels sont en conséquence, les enjeux liés aux perspectives de sortie de crise par la transition démocratique commencée en 2005 ?

Pour commencer, j'étudierai le processus de construction de la Mauritanie en tant qu' « État-nation », particulièrement la formation de ses frontières. Et ce, dans le but de faire un gros plan sur l'espace du bassin du fleuve Sénégal. Tout ceci est important dans le sens où cela va mieux, nous faire comprendre ce qu'est réellement la société mauritanienne.

Dans un second temps, j'examinerai les motifs des affrontements de 1989, notamment la discrimination culturelle qu'il existe entre les communautés maures et négro-africaines. Deux sociétés distinctes sur un même territoire qui connaissent des réalités différentes. Du reste pour mieux percevoir la réalité de cette division communautaire, nous nous intéresserons

[11] « État de ce qui est ou doit être maintenu intact » (définition du Robert)
[12] BADIE B., « Le défi migratoire », PFNSP, 1994
[13] *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine.* , Karthala, Paris, 2000, 293p.
[14] André Lericollais, Christian Santoir, Jean Schmitz, Olivier Leservoisier, Marion Frésia, Riccardo Ciavollela et Samba Yatéra.

au cas des refugiés mauritaniens expulsés de la moyenne vallée du fleuve en 1989. Nous allons chercher à savoir comment ils vivent actuellement ? Quels sont les traces laissées localement par les affrontements de 1989 ?

En troisième lieu, j'analyserai le phénomène migratoire en tant que mouvement intégré dans la culture des habitants de la vallée en remontant au début des migrations jusqu'à la coupure temporelle correspondant aux affrontements de 1989. Comment cet espace s'est-il transformé en espace migratoire devenant ainsi pourvoyeur en migrants ?

Pour finir, je vais m'attacher à approfondir le nouveau visage des migrations sur le plan géographique. Quels en sont les effets sur les configurations géographiques de la moyenne vallée. La question de la recomposition spatiale et sociale découle directement de ce questionnement. Du fait de l'existence de véritables « sociétés du fleuve », leurs intégrations au territoire mauritanien reste en suspend. L'exemple « du retour des réfugiés » de 1989 révèle la difficulté de son incorporation. Aborder la question nationale par le biais du « retour » des réfugiés expulsés en 1989 reflète la manière dont est traité le phénomène migratoire par les autorités.

SECTION 1

LA MAURITANIE, CONSTITUTION D'UN ETAT ENTRE SAHEL ET MAGHREB

Une vue d'ensemble de la Mauritanie

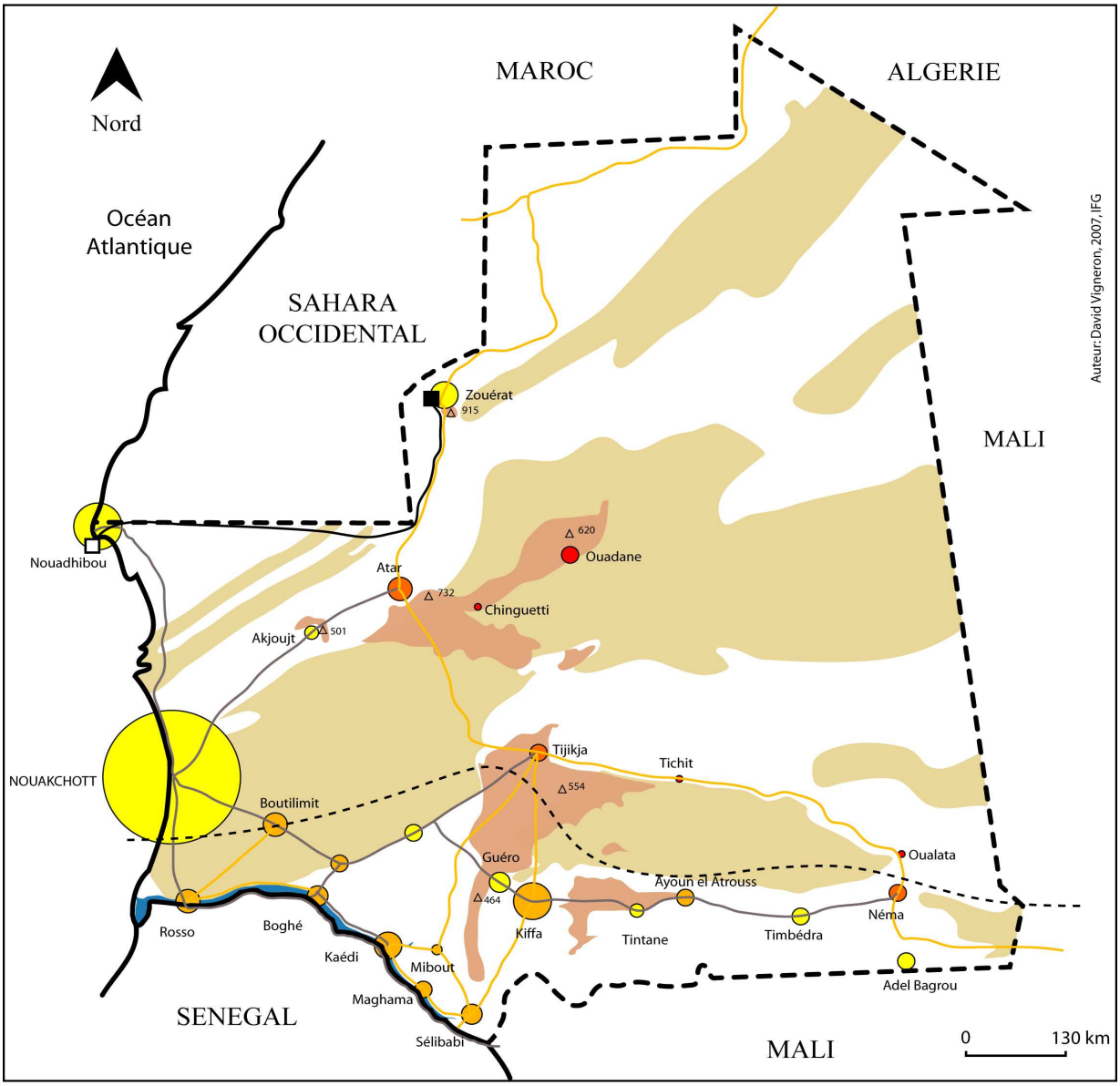

Légende :

- Plateau
- Massif dunaire
- Vallée, plaine irriguée
- △ 915 Point culminant et altitude en mètre
- Limite bioclimatique du sahara
- Piste principale
- route
- Voie ferrée
- Mine de fer
- Terminal minéralier
- Ville ancienne (Ksar)
- Ville coloniale sur ksar
- Ville coloniale
- Ville récente

Taille des villes (populations 2000, corrigées)

600 000
82 000
10 000
5 000

source : Le Grand Maghreb, 2006, p. 258

réalisation : F. Troin, CRITERES-EMAM, 2005

chiffres de population : RGPH, 2000

Carte 2

1.1/ Les fondements de la société mauritanienne.

Si le désert ne constitue pas en soit une barrière naturelle, l'ensemble de son territoire est composé de musulmans et pratiquement toute la population (99 %) est croyante. Autrefois, une de ses caractéristiques primordiales était le nomadisme. L'immensité du territoire et les conditions de vie difficiles ont obligé les Mauritaniens à être très mobile. La Mauritanie a la particularité d'être un État tampon entre deux ensembles, l'un arabo-berbère et l'autre négro-africain. Ces deux ensembles se sont mutuellement influencés pendant des siècles. Cette situation est certes source d'enrichissements culturels, mais aussi de tensions, dans la mesure où le système politique s'appuie principalement sur le clientélisme ethnique et sur la logique communautaire.

Comme la plupart des États africains, la Mauritanie, dans ses frontières actuelles, est issue de la colonisation française des années 1930 en l'occurrence, l'Espagne ayant occupé, pour sa part la région septentrionale du Sahara occidental dont la décolonisation, objet d'un long conflit entre les indépendantistes[15] et le Maroc, n'est pas achevée à ce jour.

Soumises par la France à partir du Sénégal et du Soudan, les populations sahariennes et sahéliennes, présentant une assez grande homogénéité culturelle mais n'étant pas unifiées politiquement, n'ont été rassemblées dans un même État qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Un territoire qui s'étend sur 1030700 de kilomètres carrés et peuplé de 3,1 millions d'habitants en 2007 habitants, la Mauritanie a une densité de 2,43 habitants au kilomètre carré avec, cependant, des disparités régionales très importantes allant de 7,39 habitants par kilomètre carré dans les wilaya du sud-est et de 3,8 dans les wilaya sahariennes à plus de 19,37[16] dans certaines wilaya su sud. Elle est, aujourd'hui, un lieu de cohabitation des Arabes et de Négro-africains. Cette relative homogénéité culturelle, près de 80 % d'arabophones pratiquaient un mode de vie nomade et étaient organisés sur une base tribale analogue à celle des bédouins[17]. À l'heure actuelle, moins de 5 % de la population maintient un mode de vie nomade contre plus de 60 % au lendemain de l'indépendance. La population a connu depuis ces dernières années, un double processus de sédentarisation et d'urbanisation.

[15] Le Front Polisario, mouvement indépendantiste proclamant la naissance de la République Sahraoui correspondant à l'actuel Sahara Occidental.
[16] Office National de la Statistique (O.N.S.), http://www.ons.mr/content/view/158/58/
[17] Population nomade originaire de l'Arabie et vivant dans les régions désertiques du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Les villes regroupent plus de la moitié de la population totale contre moins de 10 % après l'Indépendance. « Sédentarisation et urbanisation ont, naturellement, de fortes influences sur le plan de l'organisation sociale (déstructuration de la vie tribale et villageoise) et des valeurs culturelles, qui se réinscrivent dans le contexte urbain en conservant les traces de leurs origines»[18]. Preuve en est dans la Nouakchott actuelle, des tentes sont installées autant dans les quartiers populaires que riches. L'urbanisation croissante se manifeste surtout à Nouakchott, qui regroupe actuellement plus de 30 % de la population totale soit 670000 habitants. La capitale a, donc, une forte influence sur le territoire mauritanien. Nouakchott n'est pas seulement une ville, elle fait partie intégrante des symboles de la culture nomade des mauritaniens vivant en milieu urbain, « Nouakchott est présentée comme la "ville des nomades", la "capitale du désert" peuplée par les anciens bédouins. Ici, arabité, bédouinité et saharité sont intimement liés. La tente maure (khayma), présente dans tout Nouakchott n'a de cesse de le rappeler. Cette identité nomade s'est donc imposée comme la marque de fabrique nouakchottoise. La présenter comme une ville de nomades permet aux habitants de définir une « identité urbaine », originale, et de se prévaloir d'une culture. » (CHOPLIN A, 2006, p. 212)

Le développement des infrastructures[19] a permis de joindre les principales capitales régionales, Rosso, Kaédi, Atar, Tikjigja, par exemple, la « route de l'Espoir », qui traverse le pays d'ouest en est, est achevée dans les années 1980. Mais aussi, le développement des ressources énergétiques (avec l'électrification de toutes les capitales régionales) et des réseaux de communication (extension du réseau de télévision et, tout récemment, du réseau téléphonique, favorisé par le développement du téléphone portable et d'internet) constitue un progrès important et contribue à une nouvelle unification du pays.

[18] BONTE P, CONTE E, HAMES C et OULD CHEIKH Abdel Wedoud, Al-Ansab. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, Cambridge University Press, Paris, 1991

[19] Construction de routes goudronnées

1.2/ Vers une évolution démocratique ?

Après une période de stabilité entre 1960 et 1978 et une succession de coups d'État depuis 1978, la Mauritanie va entrer, sous la pression internationale, dans un processus de démocratisation. En 1991, une fois le pouvoir stabilisé, le colonel Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, va s'engager à doter le pays d'une nouvelle Constitution adoptant un système multi-partisans. Il faut noter que la création de partis à vocation religieuse est interdite. À l'heure actuelle, il subsiste une telle séparation entre les communautés maures et négro-africaines que l'on souhaite corriger au maximum les distinctions existantes. En effet, les évènements de 1989 ont induit une accentuation du fossé identitaire qui préexistait déjà auparavant. Les populations négro-africaines, qui avaient bénéficié davantage du système éducatif colonial, les favorisant, ont pu, aux lendemains de l'indépendance, occuper, dans le nouvel État, une place plus importante. L'arabisation partielle, dès 1966, du système éducatif et de l'administration est conçue, dès le départ, comme une remise en question de ces positions et du rapport de forces au sein de l'appareil d'État entre ces différents groupes ethniques. Les positions antagonistes tendent à se radicaliser avec la création, en 1983, des FLAM, un mouvement clandestin qui revendique une majorité « noire » dans le pays et dénonce « l'hégémonie dictatoriale » des Beydans, ainsi que la place accordée à l'arabe. Il faut noter que les Haratins[20] ne seront jamais intéressés par la démarche des FLAM, mouvement essentiellement Halpulaaren[21]. En 2006, suite au coup d'Etat de 2005, les FLAM vont se scinder en deux groupes politiques indépendants[22]. Ce refus marque, de surcroît, la fin des revendications nationalistes qui ont contribué à l'embrasement de la République islamique en 1989. Ce clivage racial de la vie politique demeure et constitue une des bases de la vie politique mauritanienne. Justement, l'une des curiosités est que ce clivage fondamental peine à s'exprimer dans le champ politique, même aujourd'hui, il n'y a pas de grands partis négro-

[20] Anciens esclaves noirs affranchis.

[21] « Les Haalpulaaren forment une société très hiérarchisée à la tête de laquelle se trouvent les groupes « libres », qui sont constitués principalement par des éleveurs (*FulBe*) et par des agriculteurs et marabouts lettrés (les *TorooBe*). Les autres groupes ne sont pas considèrés comme « de sang noble » et sont formés par des castes spécialisés dans des professions artistiques ou manuelles (griots, bijoutiers, forgerons, etc) et par des anciens esclaves (*MaccuBe*). » (source : FRESIA Marion, 2006, note de bas de page, p.1, cf bibliographie)

[22] Dans la semaine du 17 février 2007, les FLAM se sont divisés. Les FLAM, opposition en exil ont décidé de quitter le mouvement. Le groupe restant vient de se doter d'une nouvelle structure dénommée FLAM/ rénovation. Dans une interview accordée au quotidien Nouakchott Infos, daté du 24 février 2007, l'actuel président des FLAM/rénovation disait : « Depuis quelques temps, des divergences de stratégie nous opposaient à certains de nos amis au sein de la direction des FLAM. Elles rendaient difficile la poursuite ensemble du combat qui est le notre : la cause des populations noires en Mauritanie. (…) Selon notre analyse de la situation, nous devons saisir l'occasion. Nous ne voulons pas répéter les erreurs de certains mouvements d'opposition ou de libération nationale qui faute d'avoir analysé certaines circonstances avec lucidité ont fini par se retrouver isolés ou ont complètement disparu. »

africains ou de grands partis du fleuve, même les FLAM n'ont jamais eu un réel poids politique.

Le rôle dominant joué par les Maures dans la vie politique mauritanienne ne pouvait manquer d'inspirer une lecture « tribale », mais aussi régionale de celle-ci, par référence aux « émirats et confédérations ». De fait, le régime de Mokhtar ould Daddah a été souvent assimilé à l'hégémonie des tribus du Trarza (région de Nouakchott), alors que celui de Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya est parfois qualifié d'État smasside, du nom de la tribu de l'Adrar (au centre du pays) qui est la sienne. La tribu, dans son cadre général, se présente comme un « groupe de parents, fondé sur une filiation commune et renouvelé par des mariages, mais aussi comme une unité politique défendant ses biens, ses positions territoriales, statutaires et politiques. » (LACOSTE Yves, 1992, p. 52.) Si l'on veut donner une définition plus adaptée au contexte mauritanien, la tribu dans le monde maure (ou « *qabila* », terme local) est en premier lieu, une « réalité politique »[23], Abdel Wedoud Ould Cheikh, insiste sur son caractère politique. Ce qui importe, ce ne sont pas les liens de parenté qui fédèrent une tribu mais ses ambitions politiques. « La tribu existerait ainsi dans son rapport aux autres groupes, pour défendre les intérêts de ceux qui la composent. Tous ses membres se solidarisent autour des objectifs communs. » (LECHARTIER Clément, 2005, pp. 54-55). En concevant les références tribales comme un aspect essentiel de constitution de la société civile, on comprend mieux pourquoi le processus de démocratisation en cours de la vie politique s'est traduit aussi par un retour au premier plan du tribalisme, comme l'évoquent ouvertement les partis. En s'intitulant République islamique dès l'origine, et en refusant, dans la Constitution de 1991, qu'un parti particulier puisse se réclamer de la religion, les acteurs du discours politique n'ont fait que masquer l'importance du fait religieux.

Le processus de démocratisation entamé par la junte militaire, le CMJD (Conseil pour la Justice et la Démocratie), arrivée au pouvoir après la coup d'État du 3 août 2005[24] s'est prolongé par l'adoption d'une nouvelle Constitution, le 25 juin 2006 et la tenue d'élections législatives et municipales en novembre et décembre 2006. A l'issue de ces deux scrutins, dès le premier tour, le 19 novembre, 43 des 95 sièges de l'Assemblée ont été attribués, 29 d'entre eux revenant à une coalition d'anciens partis d'opposition, le Rassemblement des forces démocratiques (RFD) d'Ahmed Ould Daddah, leader historique de l'Opposition et candidat à

[23] OULD CHEIKH Abdel Wedoud, Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (Xème – XIXème).Essais que quelques aspects du tribalisme, Thèse de doctorat, Paris V, 1985, 904p.

[24] Les militaires proche du pouvoir, irrités par le régime de Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, décidèrent de profiter de l'absence du président (parti assister aux obsèques du roi Abdallah d'Arabie Saoudite) pour le renverser. La principale particularité de ce Coup d'Etat réside dans sa non-violence.

la présidentielle de mars 2007. Le scrutin présidentiel de mars 2007 doit achever cette transition d'ordre démocratique. Le colonel Ely Ould Mohamed Vall, chef de l'Etat a assuré de ne pas se présenter au scrutin et de rendre le pouvoir à la société civile à l'issue du vote.[25]

La démocratisation qu'est en train de connaître la Mauritanie est le fruit de longs épisodes contemporains dont la colonisation et la période d'après indépendance sont les moments charnières. Dans le but de consolider son « assise territoriale »[26] et conserver ses frontières actuelles, les différents acteurs[27] de la constitution de l'État mauritanien ont du adapter leur politique au fil du temps et des évolutions du pays. Pour la prochaine partie, nous allons examiner la problématique des frontières, et notamment la frontière au sud du pays, la vallée du fleuve Sénégal. Ceci, nous permettra de bien comprendre les différents enjeux (politiques, démographiques ou environnementaux) liés au rapport de l'État avec ses frontières et de ses contacts avec l'Afrique subsaharienne.

1.3/ Une Géopolitique des frontières.

1.3.1/ La formation des frontières.

« Dans le domaine colonial français, la Mauritanie est sans doute une des régions qui a le moins préoccupé l'opinion. Elle apparaît comme une colonie ingrate, désertique et peu sûre, qui n'ajouterait rien d'utile au patrimoine national. Si sa position entre le Maroc et le Sénégal ne lui conférait comme zone de liaison et de couverture, un certain intérêt stratégique.[28] »

La Mauritanie n'a jamais été considérée comme un territoire attractif pour le colonisateur français, ainsi Yves Lacoste dans son *Dictionnaire de géopolitique* fait d'elle, « une création totalement artificielle, née de la stratégie coloniale française qui consistait à réunir son Empire d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire » (p. 153). En d'autres termes, elle sert de passerelle entre deux civilisations. En fait, il existe depuis plusieurs siècles, selon Jean Schmitz, une véritable « mosaïque mauritanienne »[29] « où les rapports humains

[25] Source : Le Monde, « *Bilan du monde 2007* », p. 92.
[26] Le contrôle du territoire, par exemple, avoir une implantation de points de contrôle aux endroits stratégique. Il existe un check point à l'est de Nouakchott sur la route de l'espoir.
[27] Les Français, Mokhtar Ould Daddah, Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya et les autorités de transition issues du coup d'État de 2005 peuvent être considérés comme les principaux acteurs de la consolidation de l'État mauritanien.
[28] E. Ségaud, (tiré de l'article d'Alain ANTIL, « Découpages colonial et création de frontières : le cas des frontières sahariennes et maliennes de la Mauritanie, in Zékéria Ould Ahmed Salem, p. 46
[29] SCHMITZ Jean, « La mosaïque mauritanienne », Cahiers d'Etudes africaines, 133-135/ 34, pp. 489-497, 1994

aussi bien entre terroirs morcelés en minuscules entités ethnico-sociales qu'à l'intérieur de celles-ci, étaient relativement forts et faisaient davantage référence à une unité interne et une intégration régionale qu'à des clivages trop souvent qualifiés d'ataviques ou d'éternels entre sédentaires et nomades, Maures et Noirs, Sahara et Sahel… »[30] Ceci infirme la pensée de Zékéria Ould Ahmed Salem, « la rhétorique d'espace de transit et de transition, de pont entre deux rives, de trait d'union même si elle n'emportait pas toujours l'adhésion, n'était pas construite sur du néant. »[31]. La réalité reflétant l'adage selon lequel la Mauritanie serait un État construit de toutes pièces ne peut être avalisée, le « *pays des Maures* » a toujours existé.

Pourquoi avoir rappelé brièvement la formation de la frontière mauritanienne ? La frontière a mis longtemps à se consolider et devenir incontestable, à l'image de la frontière naturelle constituée par le fleuve Sénégal entre la Mauritanie et le Sénégal. Malgré un contrôle frontalier difficile à mettre en place, puisque les frontières terrestres font 5000 kilomètres et la frontière maritime mesure 740 kilomètres, l'Etat mauritanien a dû s'organiser en conséquence. Pour ce faire, les autorités ont créé des points de passage obligatoires à l'image de Rosso[32]. Cette organisation s'est effectuée dans le but de permettre à l'Etat de renforcer son « assise territoriale » (ou son contrôle de l'espace mauritanien). Une fois la maîtrise de l'espace acquise, il fallait pour des raisons stratégiques[33], que la Mauritanie puisse intégrer une organisation sous-régionale. En décembre 2000, Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, alors président de la République, décida de se retirer de la CEDEAO (Communauté Economique des États De l'Afrique de l'Ouest), pourtant, il en fut l'un des membres fondateurs en mai 1975.

[30] Cf bibliographie, LESERVOISIER Olivier; 1993.
[31] Op. Cit. OULD AHMED SALEM Zékéria, p.24.
[32] Ville frontalière au Sud de Nouakchott qui jouit d'une situation privilégiée car elle se trouve être le point de passage obligé sur l'axe Nouakchott-Dakar, pour traverser le fleuve Sénégal.
[33] La Mauritanie, tiraillée entre les mondes maures et négro-africains, s'est toujours cherchée une identité propre. La volonté étatique de faire entrer la Mauritanie dans une organisation sous-régionale correspond aussi à ce désir. Il existe aussi d'autres raisons d'ordre économique. L'opportunité d'intégrer une communauté d'États permet au commerce mauritanien de trouver de nouveaux débouchés.

Carte 3

Les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(Carte GéoAtlas/RFI)

Mohamed Bellal, alors chef du département des études et de la prospective, déclarait dans l'article « Mauritanie: une diplomatie régionale sécuritaire » parut sur le site de la *Panapress* du 11 février 2002, « Nous n'avons pas voulu nous lancer dans cette situation, mais pensons qu'il faut d'abord consolider l'assise de nos Etats, renforcer l'unité et faire prendre conscience à nos peuples de leur appartenance nationale avant toute chose. »

À cela s'ajoute la double appartenance culturelle d'un espace communautaire où « L'Etat a été créé avant la Nation ». Bellal poursuivant son plaidoyer, « qu'entre l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la CEDEAO, son pays a dû choisir, compte tenu des difficultés que sa double appartenance lui posaient, notamment dans ses négociations avec les partenaires au développement, comme l'Union européenne en exemple. » Le fait que la Mauritanie ait été l'un des Etats fondateurs de la CEDEAO et l'un des premiers à s'en être retiré, marque l'hésitation dans laquelle elle se trouve dans son rapport direct avec son territoire. A ce propos, les nouvelles autorités « ont convenu de renforcer les relations avec la CEDEAO »[34]. Le renforcement des relations fait partie des objectifs contenus dans le programme électoral de Sidi Ould Cheikh Abdallahi[35] mais aucune réintégration dans l'espace économique ouest-africain n'est prévu pour l'instant. Devant cette instabilité, qu'en résulte-t-il de ses contacts avec l'Afrique subsaharienne.

[34] *"Wal Fadjiri"*, « Intégration : la CEDEAO et la Mauritanie renforcent leurs relations », le 17 août 2007, www.walf.sn/international/suite.php?rub=6

[35] Nouveau président de la Mauritanie

1.3.2/ Un glissement vers le sud.

Tout d'abord, ce qui est intéressant à souligner est la différence nord-sud existant en Mauritanie. Sur le plan de la production, on constate qu'il existe une véritable spécialisation des régions. En conséquence, ce n'est pas la seule différence spatiale que l'on remarque mais elle est la plus représentative de l'espace mauritanien car les distinctions nord-sud sont les plus fortes. (cf carte numéro 2)

La Mauritanie a ajusté sa production au cours des années 1960 avec le développement du secteur minier[36] au nord, créant ainsi une scission spatiale où d'un côté, un secteur agricole traditionnel de production extensive dominait au sud et un secteur moderne exportateur au nord avec une région organisée autour des mines de fer de Zouérat. Cette différence régionale marquée, étant toujours d'actualité, ne peut remettre en question l'attractivité du sud. La zone du fleuve est propice à l'installation humaine. C'est Abdel Wedoud Ould Cheikh qui parle le mieux de ce mouvement : « Il ne s'agit pas seulement de mouvement en direction du sud de l'immense sablier mauritanien. Il s'agit d'une translation généralisée des ressources et des hommes vers la bordure méridionale d'un tracé frontalier menacé lui-même comme un mince filet, de rompre sous le poids des candidats à l'installation et plus encore sous la pression de l'indispensable mobilité des nomades. »[37] L'étude de la formation du tracé frontalier peut permettre de cerner l'attrait de ce lieu pour les Mauritaniens.

1.3.3/ Une « démarcation » dans le désert.

Au début du XXème siècle, la France a entrepris non sans mal la pénétration du pays[38]. Depuis 1923, les avions postaux (l'aéropostale) desservent le trajet Toulouse-Dakar[39], suite à l'extension vers le sud de la liaison Toulouse-Rabat. Les pilotes de Daurat[40] vont connaître des moments difficiles et parfois tragiques. Certains d'entre eux, à la suite de panne, tombent chez les Maures[41] qui les capturent et réclament des rançons. D'autres périssent dans l'aventure. Les conditions de vie locales ne permettaient pas aux européens de s'y installer. À cette époque, ces représentations ont perduré dans l'esprit des Européens. Ce faisant, la réalité

[36] Principalement le fer
[37] Repris de OULD AHMED SALEM Zékéria, 2004, p12. Il existe aussi des mouvements analogues dans le Sahel, cf GALLAIS J, 1994.
[38] Le Tagant ne fut occupé qu'à partir de 1905. (Le petit Robert des noms propres)
[39] *Science et Vie*, « Un siècle d'aviation. Comment l'homme a conquis la troisième dimension », édition spéciale, Août/Septembre 1998, p.26.
[40] Aviateur français, ancien pilote de la première guerre mondiale
[41] Tribus maures du Rio de Oro (Sahara Occidental de l'époque) contestant la présence espagnole.

d'hier demeure en Europe ; mais la Mauritanie commence à s'émanciper. Un espace vide n'est pas nécessairement dénué de ressources. De sorte que le fleuve Sénégal est pour les Mauritaniens l'espace le plus attractif de l'Etat en dehors des grands ports du territoire[42]. Il reste un enjeu primordial pour le contrôle de la sous-région. Les Français fixés à Saint-Louis, lors de la colonisation, « désiraient contrôler et taxer les flux de personnes ou de marchandises. Le fleuve était l'endroit idéal, puisque convergeaient vers lui toutes les activités. C'était la ligne de contact entre pasteurs et paysans donc l'endroit idéal pour observer la société. » (A. Antil, 1999, p.154). D'un point de vue stratégique, les Français ont cherché à délimiter la frontière avec le Sénégal de manière à ce qu'elle soit une barrière contre l'influence du monde maure. « Dès qu'ils possédèrent un ancrage solide sur le continent, les Français prirent soin de refouler méthodiquement les incursions maures sur la rive droite, Il est certain que l'on a pris l'habitude à cette époque (au XIXème siècle) de penser que l'influence maure devait être contenue rive droite.[43] » (A. Antil, 1999, p.154-155)

Démentant l'affirmation que les traceurs ont utilisé des critères purement ethniques, le fleuve ne constitue pas selon Alain Antil, un « pôle ethnique »[44] , à proprement parler, entendu qu'une identité régionale très forte subsiste. Les habitants des bords du fleuve abordent eux, le fleuve comme une société formant un « tout » où les habitants se reconnaissent au sein d'un tout fixant leur identité collective sur le territoire. Mais alors sur quels critères, les colonisateurs se sont-ils basés pour consolider la frontière mauritano-sénégalaise en une limite internationale ? Les Français « perçoivent l'intérêt de ne pas casser cet espace » (A. Antil, 1999, p.158), par conséquent, la logique de « frontière naturelle » a été mise au premier plan, du fait de la méconnaissance de ce territoire, ils n'ont pas cherché à définir une limite imprécise.

[42] Nouadhibou et Nouakchott.
[43] Les Français adoptèrent la même attitude que les Anglais lors de la colonisation du Kenya, par exemple, l'usurpation des terres des Kikouyous et des Wakambas en 1904.
[44] A. Antil, 1999, p. 155

1.3.4/ Le bassin versant du fleuve Sénégal: une région composite.

En 1976, André Lericollais donnait l'estimation suivante, ce sont essentiellement les Haalpularen qui peuplent la moyenne vallée à hauteur de 52 % de la population totale du bassin du fleuve, suivent les Maures[45] qui seraient 31,6 %, les Soninkés forment eux une minorité représentative avec 12 %, les Wolofs ne représenteraient que 4 %, et les autres 0,4 % (les Bambaras, les Sarakolés,…)[46] On retrouve, sensiblement, les mêmes populations dans le delta et la moyenne vallée : les Wolofs dans les régions géographiques du delta (Djolof) ; les Toucouleurs et les Peuls, dans le Tékrour[47] (Brakna et Gorgol pour la partie mauritanienne). Les Maures, eux, proviennent principalement du Trarza et du Brakna.

Le bassin du fleuve dans son ensemble, selon les chiffres prévisionnels de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), a environ 3,6 millions d'habitants (les prévisions datent de 1984). Avec 60 % de sa population sur 10 % (DUBESSON Alain et al, 1994, p. 115) de son territoire, la Mauritanie compte environ 1,8 million d'habitants sur l'ensemble de sa rive.

Le bassin versant du fleuve Sénégal s'étend sur 289000 kilomètres carrés[48], depuis la Guinée jusqu'au delta, en marge du désert mauritanien. L'ensemble de ce bassin forme une entité écologique, un écosystème très complexe qu'il convient pourtant d'appréhender dans son ensemble.

[45] En majorité les Haratins
[46] Repris de Phillipe Marchesin, 1992.
[47] Avant le XVIème siècle, le Royaume du Tékrour, situé dans le Fouta Toro (ancien nom de la région entourant la moyenne vallée du fleuve Sénégal) aurait connu plusieurs dynasties dont certaines d'origine halpulaaren.
Source : http://membres.lycos.fr/radio_libre_rim/culturepular.html
[48] Chiffre de l'O.M.V.S.

Bassin versant du fleuve Sénégal

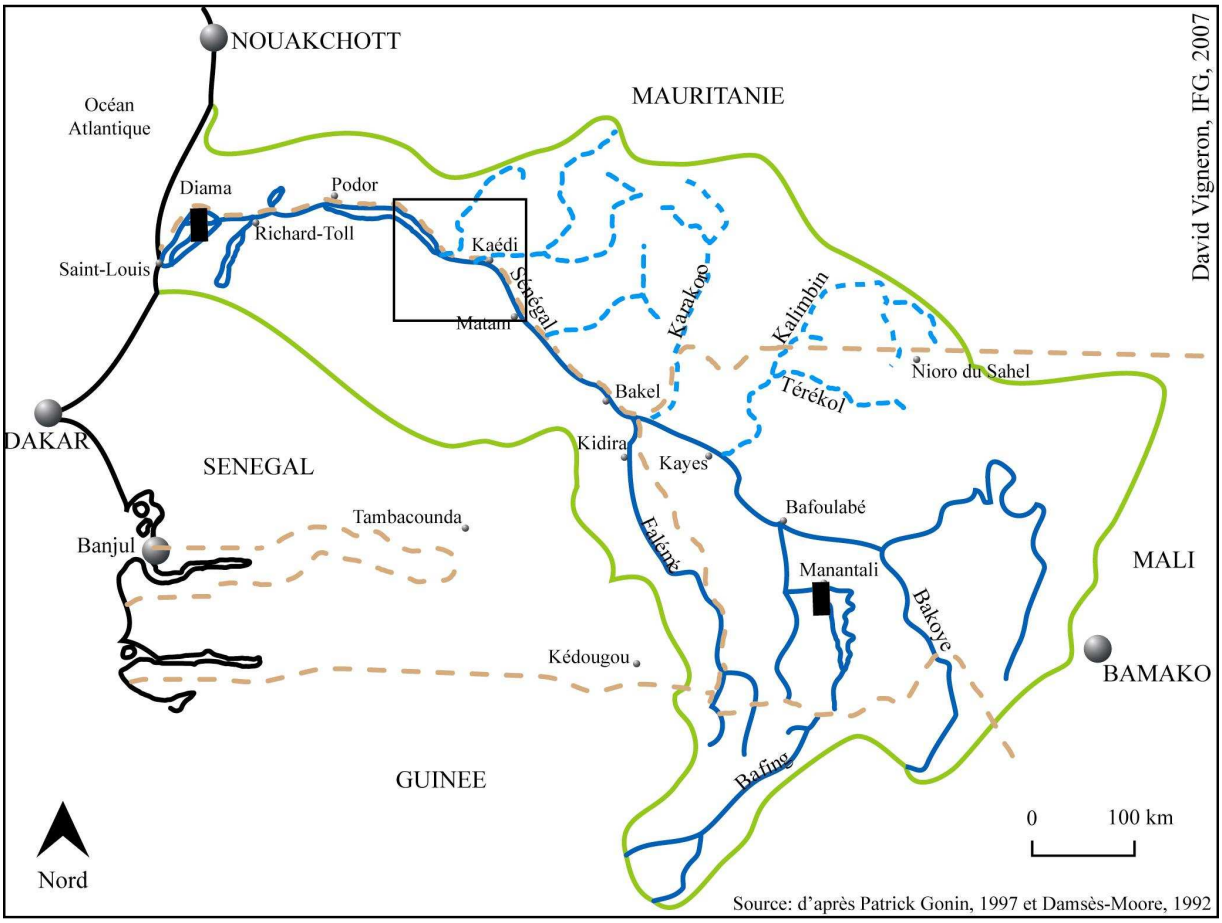

Légende :

Réseau hydrographique :

- bassin versant du fleuve Sénégal
- cours d'eau à écoulement pérenne
- cours d'eau à écoulement temporaire
- barrages

Composantes administratives :

- frontières d'Etats
- villes secondaires
- capitales d'Etats
- lieu d'étude

Carte 4

Pour les isohyètes se référer à la carte numéro 5

Ouvert sur l'océan par un delta et long de 1609 kilomètres[49], le fleuve prend sa source dans le Fouta Djallon en Guinée, à partir duquel il reçoit des eaux abondantes. En effet, ce massif guinéen, de par sa situation en altitude, bénéficie de fortes pluies, concentrées sur trois mois qui peuvent atteindre deux mètres de hauteur par an. Ce régime pluviométrique correspond à celui des zones tropicales humides. En amont de Bafoulabé au Mali, les rivières principales de la rive droite sont le Kolombiné, le Karokoro et le Gorgol. Sur l'autre rive, le Falémé est l'affluent majeur. Le fleuve Sénégal et ses affluents, à l'image du Nil, traversent, successivement, des régions soumises à des climats connaissant de forts contrastes pluviométriques, avant d'atteindre la zone littorale où se fait sentir l'influence de l'Océan Atlantique. Le gradient pluviométrique est, en conséquence, décroissant de l'amont vers l'aval et présente de grandes variations interannuelles (cf carte numéro5).

La vallée du Sénégal a souffert de la pente du fleuve : mesurée à Bakel, sur la rive sénégalaise, juste après qu'il soit entré en Mauritanie, le Sénégal avait un débit qui passait, dans les années 1980 d'une dizaine de mètres cubes en avril-mai à plus de 3 000 en septembre, 6 000 parfois, soit plusieurs fois celui du Rhône en crue. Le débit moyen annuel est de 774 mètres cubes par seconde, soit l'équivalent de celui de la Seine. Phénomène encore accentué par la pente du fleuve qui, raide en amont du confluent de Karakoro (au nord du bassin versant), devient pratiquement nulle en aval, jusqu'au delta, où la crue progresse très lentement après s'être étalée dans le Lac Rkiz. « L'originalité du bassin versant réside dans le contraste entre l'ampleur de la partie amont (le haut du bassin recouvrant plus des deux tiers de l'ensemble du bassin versant) et l'étroitesse de la moyenne vallée »[50].

[49] www.quid.fr
[50] .SOKONA Youba; 1981

CARTE PLUVIOMETRIQUE

Les déplacements des isohyètes entre 1941 et 1980

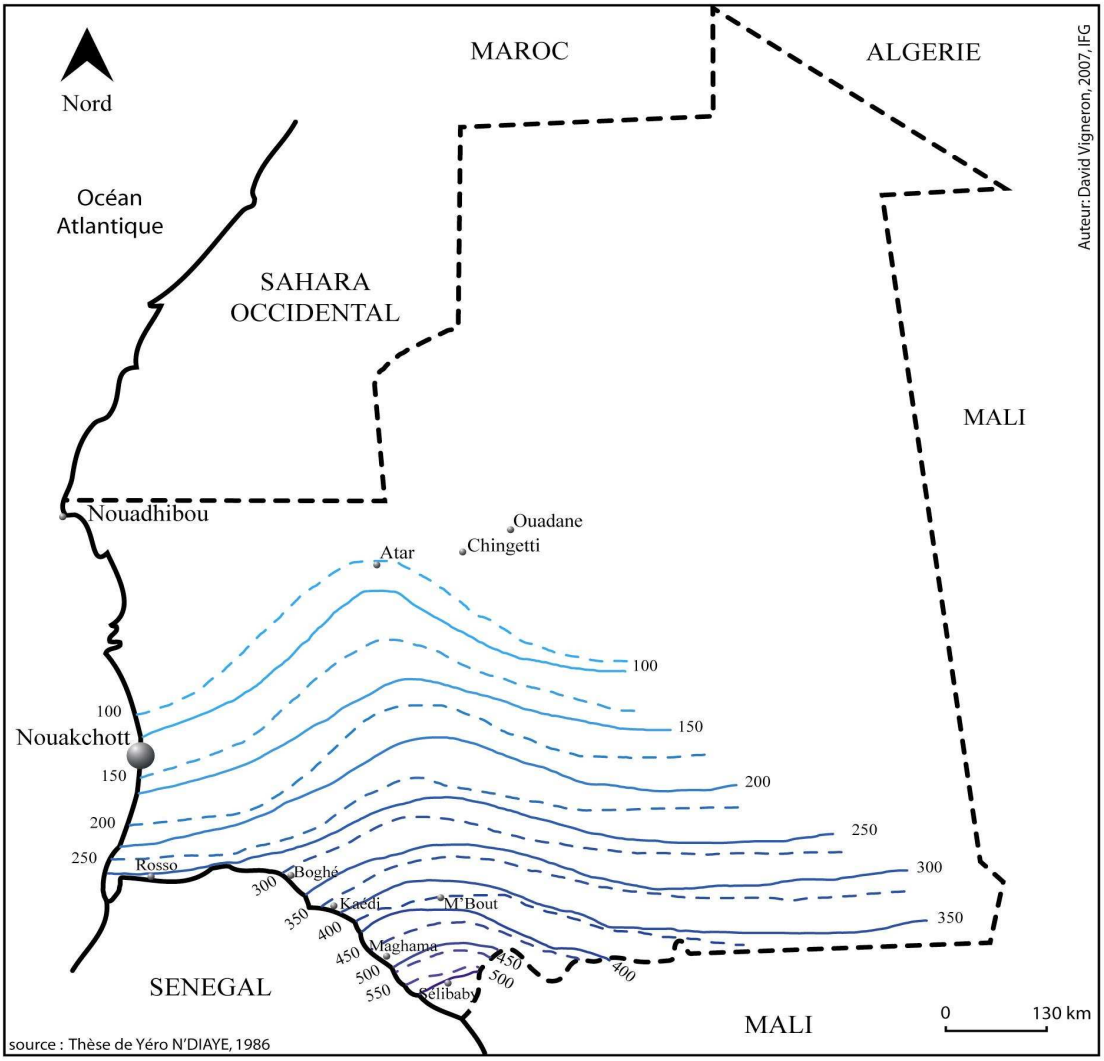

Légende :

mensuelle normale entre 1941 et 1970 (en mm)

mensuelle normale entre 1951 et 1980 (en mm)

stations de mesure de la pluviométrie

Définition des isohyètes :

Les isohyètes sont des lignes de même pluviosité (isovaleurs de pluies annuelles, journalières, etc.) tracées grâce aux valeurs pluviométriques acquises aux stations du bassin et aux autres stations avoisinantes.

Carte 5

Les limites du bassin versant du fleuve Sénégal sont mal connues au nord dans la partie mauritanienne. En effet, l'aridité du climat et l'uniformité du relief y font disparaître progressivement le système hydrographique (cf carte numéro 5).

La constitution de l'État a révélé un déséquilibre tant dans les relations qu'entretiennent les Mauritaniens avec leur territoire mais aussi pour la stabilisation du pays elle-même. La phase dans laquelle se trouve, la Mauritanie a surtout mis au jour les difficultés à constituer une nation reconnue par ses habitants. La phase de stabilisation que connaît, à l'heure actuelle, l'État mauritanien ne peut faire oublier la longue phase de consolidation de son territoire. En effet, les frontières de la Mauritanie ont connu une évolution progressive de leur tracé, exception faite, de sa frontière septentrionale avec le Sénégal, qui en comparaison avec le reste du territoire paraît être indiscutable. De plus, la transition ne s'est pas faite sans heurts. Des questions restent sous-jacentes, particulièrement, la question de l'éducation. Les nombreux débats que soulève cette interrogation, se focalisent principalement autour du contentieux des « nationalités » c'est-à-dire quels sont les intérêts de chaque communauté du pays par rapport au sujet de l'éducation ? La réalité est au demeurant, révélatrice d'enjeux géopolitique dépassant le cadre de la cohabitation entre les communautés du pays. La persistance de la défense des intérêts communautaires n'est-elle pas à la base des affrontements de 1989 ?

SECTION 2

LES AFFRONTEMENTS DE 1989, UNE RUPTURE DANS L'HISTOIRE

2.1/ La discrimination culturelle et le maintien des intérêts communautaires.[51].

2.1.1/ L'introduction de la question des nationalités.

Dans les années 1960, après l'Indépendance, le nouveau contexte politique met de côté la question nationale. Pourtant, le débat sur l'identité se veut être un des thèmes de société le plu sensible. Il révèle très peu de temps après l'indépendance, l'ampleur du malaise social aux yeux des dirigeants de l'époque. Les mouvements indépendantistes vont tenter de revenir à la situation d'avant l'indépendance qui prédominait entre les différentes communautés. Il a fallu créer un Etat sur le plan intérieur, en faisant coexister Maures et communautés noires et oublier les clivages ethniques. Très rapidement, le contrôle de l'appareil étatique a été pris par les Maures au détriment des communautés négro-africaines. Pour consolider leur domination, les Maures ont tenté de limiter l'influence des communautés négro-mauritaniennes en s'attaquant à leurs acquis culturels. Les langues nationales[52] sont devenues, au fur et à mesure un enjeu pour lequel il fallait compter car les premières concernées, les minorités négro-mauritaniennes y étaient plus sensibles.

Au Congrès d'Aleg en 1957, l'adoption de la Loi cadre au profit de l'enseignement de la langue arabe[53] fut une victoire pour les mouvements pan-arabiques dont le futur président, Moktar Ould Daddah, fut un des représentants les plus fervents. L'année 1959, marqua l'introduction timide de la réforme du système éducatif mauritanien dans l'appareil d'État.

Deux visions s'affrontent, les « indépendantistes » veulent une société mauritanienne émancipée. Au contraire, les nationalistes beydans veulent imposer par la force l'introduction de la langue arabe comme première langue usuelle. Les évènements de 1966, où l'on a vu les deux communautés négro-africaine et arabe s'affronter à la suite de l'imposition de l'arabe comme matière obligatoire avec note éliminatoire dans le contrôle des connaissances, rendant la situation académique des élèves négro-africains extrêmement difficile en Mauritanie. Ces évènements viennent rappeler cette triste réalité de l'affrontement communautaire, annonciateur de 1989.

Cette position antagoniste nécessite tout de même un compromis de la part des décideurs. La solution pouvait venir du Congrès populaire à propos des problèmes culturels et linguistiques d'Ayoun en 1967. L'exigence d'agir de manière équitable et de satisfaire les

[51] L'ensemble de cette partie a été rédigé à l'aide d'un entretien que j'ai eu avec Djimira Samboullaye, inspecteur de l'Education Nationale à la retraite et à l'aide d'OULD SALECK E, 2003, cf bibliographie.
[52] Le Wolof, le Pulaar, le Soninké et dans une moindre mesure le Bambara.
[53] Ici, le hassanya ou l'Arabe dialectal.

attentes propres à la communauté maure, prévalait pour trouver une solution à cette question. Le processus de construction de l'État, bien que retardé, n'a pu se faire, qu'en accordant des concessions. L'introduction de la notion de « bilinguisme »[54] devient un instrument de consentement de la part des deux communautés.

2.1.2/ La naissance des mouvements nationalistes.

A partir de 1967-1968, on entre dans une période d'effervescence politique où des théories constituent la base idéologique des groupes extrémistes. Cette agitation a crée une remise en ordre du monde politique, deux blocs s'affrontant, deux idéologies se déchiraient. En Mauritanie, cette réalité a trouvé dans le baasisme et le nassérisme un point d'expression efficace à travers des groupuscules politiques qui puisent leur force dans une société où le mythe de l'arabité est de plus en plus opérant. D'ailleurs, le sentiment d'exclusion en raison d'une pauvreté endémique a favorisé l'émergence des mouvements baasiste et nassériste.

L'idéologie du mouvement *baas* se fonde sur la pensée du Syrien Michel Aflaq. Elle prône la résurrection de l'arabe « conçue comme une rupture, un bouleversement, bref comme une révolution nationale. La nation doit être une véritable entité culturelle. » (OULD SALECK, 2003, p. 57).

L'autre versant de ce panarabisme idéologique est la référence au grand personnage qu'était Gamal Abdel Nasser, président égyptien de 1954 à 1970 et sa vision d'une grande Égypte à l'échelle du monde, capable de concurrencer les plus grandes nations. En Mauritanie, ce courant est moins structuré que le mouvement *baas*.

Ces deux idéologies ont marqué l'élite maure et singulièrement celle de la communauté du fleuve.

Au début des années 1980, les Négro-africains se sont radicalisés prônant un discours régi par l'envie de retrouver leur place et leur lustre d'avant l'indépendance. Inspirée de *l'apartheid* sud africaine, l'idéologie des dénommés Forces de libération des Africains de Mauritanie décrit une société totalement clivée. En accusant le pouvoir d'« arabiser » la société mauritanienne, les FLAM désignent directement les responsables politiques. Une question reste en suspens, le pouvoir est-il directement responsable de cette arabisation ? En réalité, les FLAM sont la manifestation réelle des aspirations d'une frange de la population,

[54] L'utilisation usuelle du français et de l'arabe dans les actes quotidiens, en premier la maîtrise (ou la compréhension) des deux langues est exigé pour tous les cadres dirigeants.

en majorité issue du fleuve. Le ressentiment d'années de « mise sur le côté » ressurgit et s'exprime par la constitution d'une minorité de Négro-mauritaniens en un groupe d'actions principalement revendicatif. Sous l'égide d'un pouvoir fort, la liberté d'expression se réduit à peu de chose. La contestation reste la seule arme utilisable. Il s'agit de choisir aussi la méthode avec laquelle les effets escomptés seront les plus significatifs. En conséquence, le coup d'éclat du FLAM se produit au Sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) d'Addis Abéba du 18 au 20 juillet 1985, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya reçut au cours de la conférence, un document intitulé, le « Manifeste du Négro-mauritanien Opprimé » qui condamne la domination politique et économique des Arabo-berbères sur la population négro-africaine et dénonce l'arabisation croissante de la société mauritanienne. Ce texte a eu pour conséquence d'être très mal perçu par Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et d'être considéré comme une sorte de camouflet en rapport à sa politique intérieure[55]. Cette humiliation l'a conforté dans l'adoption d'une posture intransigeante tant au règlement de la responsabilité des auteurs de ce document. La révélation de l'existence d'une force contradictoire s'impose vingt ans après le « Manifeste des dix-neuf », la discrimination culturelle connaît un durcissement sans précédent.

En effet, le « Manifeste du Négro-mauritanien Opprimé », a été rédigé par des intellectuels « dénonçant la politique du système en place à travers un constat global de la situation des Négro-mauritaniens dans le pays et invite à un rééquilibrage par rapport à la réalité multiethnique du pays. » (SY Mahamadou, 2000, p.51)

De surcroît, si la surprise est totale pour tous les protagonistes, la confusion qui en résulte, a conduit à une purge au long cours. Celle-ci a commencé par la traque systématique des auteurs du Manifeste, concernant en majorité des fonctionnaires civils ou militaires. Dans un second temps, les actes répressifs ont concerné « tous » les Négro-africains. Les discours « ethinicistes » ont agi de manière à ce que tous les Négro-mauritaniens soient considérés comme étant des membres du FLAM, l'amalgame était fait « Tous ceux qui ne parlent pas l'hassanya[56] sont considérés comme étant des Sénégalais. » et subiront les effets non désirés du Manifeste. L'exemple, le plus frappant reste les expulsions des officiers de l'armée vers le Sénégal. La logique veut que tout Négro-mauritanien incriminé soit dépossédé de ses biens propres et de sa dignité.

[55] La Mauritanie connaît en 1985, une période d'austérité économique. Une gestion peu rigoureuse des secteurs clés (fer, pêche) ont contraint les autorités à adopter un plan de redressement financier et de relance économique. (source : l'Etat du monde, 1981-1998, La Découverte, Paris, CD-ROM.)

[56] Dialecte arabe

2.1.3/ Les revendications communautaires, une demande des minorités.

Tout d'abord ce qui est important à noter, c'est que les revendications ethniques concernent en premier lieu, les Négro-mauritaniens. Les « crispations » sont nées à la suite de la politique de « l'exception mauritanienne » mise en place par Mokhtar Ould Daddah, « Père de la nation », seul garant de la constitution d'un avenir étatique et d'un vrai signe d'indépendance. *In extenso,* la langue française ne pouvait plus être reconnue comme élément fondamental d'« une nation devenant un État. » au vu du passé trouble qui liait le pays avec son ancien colonisateur. La volonté de faire de l'arabe, une langue usuelle unique correspond à une volonté non-dissimulée de diminuer les droits des Négro-mauritaniens, étant donné qu'ils utilisent principalement le français dans le cadre de leurs activités professionnelles.

À la chute de Mokthar Ould Daddah, la période qui suit a marqué le pays par un important courant nationaliste arabe. Celui-ci trouvait dans la clandestinité, une contestation à sa mesure, au sein d'une élite « sédentarisée et scolarisée » (OULD SALECK, 2003, p. 60). Le *baasisme* et le *nassérisme* forment les idéologies les plus représentatives du nationalisme arabe et plus particulièrement dans l'élite maure.

À l'époque de Mokhtar Ould Daddah, les partis politiques à tendance nationaliste, bien qu'originellement, composés de toutes les communautés du pays, le MND - Le Mouvement National Démocratique - et le PKM- Parti des *Khadihines*[57] de Mauritanie se sont divisés. Le fait est que « la revendication négro-africaine trouvait ses ressorts dans une affirmation sociale d'intégration. » (OULD SALECK, 2003, p. 61). Cette revendication de la part d'une partie minoritaire de partisans va entraîner le départ des partisans d'une composante politique légitimée par son ouverture. L'usure du nationalisme est consommée. Les Négro-africains, par la perte de leur influence sur le plan politique, ont choisi de changer de position et de s'orienter vers l'Occident et la culture francophone, ce que refuse l'idéologie pan-arabique, impliquant l'exception culturelle et l'ouverture vers le « Monde Arabe ».

[57] Littéralement prolétaires

2.1.4/ La dimension pan-arabique.

En date du 28 décembre 2006, dans un article intitulé « des Saoudiens jettent leur dévolu sur la vallée du fleuve Sénégal », Sur le site internet de l'hebdomadaire « *Jeune Afrique* »[58] évoque un des aspects de la politique pan-arabique du monde arabo-musulman.

« Des hommes d'affaires saoudiens opérant dans le domaine de l'agriculture irriguée et des représentants de l'Institution arabe pour l'investissement et le développement agricole séjournent, actuellement, en Mauritanie et prospectent les opportunités de partenariat.

Ces investisseurs ont notamment demandé mardi auprès des autorités mauritaniennes compétentes, la mise à leur disposition d'une superficie de deux milles hectares sur la vallée du fleuve Sénégal.

Recevant la délégation arabe, mardi à Nouakchott, le ministre du Développement rural de la Mauritanie, Gandega Silly, lui a souligné la détermination des autorités de transition à développer la rentabilité du secteur de l'agriculture en général et de l'irrigué en particulier. La finalité est de parvenir à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire dans le pays, a-t-il précisé.»

L'extension de l'influence du monde arabo-musulman est précisément, une réalité. Il s'agit d'un mouvement ancien suivant une logique dont les aspects multiples relèvent d'une idéologie très bien pensée : L'État en reste la principale figure, selon Abderrahmane N'Gaïde, « il a réussi à subordonner quelques consciences à l'idée de péril noir »[59]. S'agissant ici de la présentation d'une scission au sein même de la société mauritanienne, il insiste sur le fait que « les acteurs panarabistes ayant investi le pouvoir, appliquent à la lettre leurs fantasmes idéologiques puisés soit dans le discours baasiste soit dans celui de Nasser. »[60] Prônant un discours de réconciliation, le ton volontairement passionné. Son but précis est la prise de conscience que l'« Unité nationale » passe par la reconnaissance de la domination d'une communauté sur l'autre.

Le clivage existant toujours, la période d'après l'Indépendance demeure une période de grande instabilité. Sur le plan international, les États de la Ligue Arabe[61] veulent faire la promotion de la langue arabe et l'élever au rang de langue universelle. Pour ce faire, ils

[58] www.jeuneafrique.fr, dépêche reprise de l'article du 27 décembre 2006 de l'agence de presse asiatique, Xinhua.
[59] La Mauritanie avant le pétrole, 2005, p 17
[60] o.p.cit. 2005, p 17.
[61] Crée le 22 mars 1945 à Alexandrie, la Ligue Arabe est la principale organisation politique du monde arabe. C'est une organisation de 21 Etats souverains.

décident de créer en 1972, une organisation chargée d'en faire sa promotion, l'OADA (Organisation Arabe pour le Développement Agricole) basée à Khartoum, au Soudan. La logique de cette orientation peut paraître paradoxale aux premiers abords mais elle découle d'une décision très précise, celle de privilégier l'essor d'une conscience arabe en s'appuyant sur les ménages agricoles. Pour ce faire, la sensibilisation des vertus de la langue passe par le développement. En aidant les populations les plus fragiles, on acquiert auprès d'elles une écoute plus importante. L'OADA constitue aussi une ressource pour la formation des cadres moyens. Cette politique est basée sur les ressources propres de l'OADA. On peut considérer cette initiative comme un outil aux État de la Ligue arabe pour gagner en influence dans des États n'ayant pas encore une identité arabe affirmée.

Si l'extension de l'influence pan-arabique n'est pas à négligée dans les Etats concernés, la place de la culture arabe est très forte en Mauritanie

2.1.5/ La défense de l'« exception » arabe.

Les mouvements « nationalistes étroits »[62] souhaitent imposer l'arabe comme langue unique, ainsi que la disparition de l'enseignement du français dans l'éducation. La perception devient plus forte lorsqu'on aborde la question d'« indépendance culturelle ». Cette notion englobe la volonté de se détacher d'un modèle, celui qui existe et qui sert de base institutionnelle[63] à toute évolution dans un sens ou dans un autre de la société mauritanienne. Un principe prédomine dans ces mouvements, « celui qui n'est pas favorable à la culture arabe est combattu » En plus, le pouvoir se retrouve obligatoirement dans leur collimateur malgré la volonté d'Unité.

Les Négro-africains se sont radicalisés, un mouvement qui va de pair aussi avec l'intransigeance des mouvements de « nationalisme étroit arabe ». En 1973, est organisé le Congrès de Nouakchott visant à corriger les insuffisances de la politique des années de post-indépendance. Le « bilinguisme » est conservé mais la langue usuelle se trouve renforcée par la création de filières de formation exclusivement arabe.

[62] Nationalisme « reconnaissant la prédominance de l'identité culturelle et religieuse. » BAADHAF Saïd-Nacer, MAOUGAL Mohammed-Lakdar, 1925-1955, les élites algériennes, Edition du 7 Novembre 2004
[63] La Constitution est très fortement influencée par la Constitution française.

À la veille des indépendances, les mouvements nationalistes négro-africains basés au Sénégal souhaitaient que la culture africaine deviennent une culture écrite qui jusque là était dévouée aux seules personnes âgées, garantes du maintien des traditions par « l'oral ». Les Négro-mauritaniens ont une réelle volonté de crédibiliser leur culture. Pour ce faire, un mouvement promu par les intellectuels négro-africains s'est créé dans le but d'ancrer une identité linguistique au sein des populations issues du même socle.

En 1979, après les nombreux soubresauts institutionnels qu'a connus en très peu de temps la Mauritanie, une refonte totale de l'éducation a été effectuée par le Comité Militaire de Salut National (CMSN). Le redressement de la Nation mauritanienne passait par l'obligation de se détacher d'un modèle qui a fait son temps, ne correspondant plus aux réalités de la société civile. Sous la pression des mouvements nationalistes arabes, le Mouvement Démocrate National (MDN) a émis un Manifeste dans lequel le volet culturel et linguistique a été partie prenante. Les langues mauritaniennes (ou nationales) doivent toutes être enseignées en substitution du français. Ce pamphlet a largement marqué de son empreinte les autorités civiles, au point où elles décidèrent de créer une commission restreinte travaillant à huis clos afin de statuer sur le statut des langues. Selon les dispositions prises durant la période transitoire, la conception d'un système d'éducation particulier fut créée. Ces nouvelles dispositions consistaient à donner l'existence à deux filières, l'une exclusivement arabe et l'autre française. La particularité de cette seconde filière tenait en l'interdiction totale aux Beydans d'y assister. Cette mesure fut transitoire en attendant une nouvelle réforme. Par un souci d'équité, la commission de réforme se réunit six ans plus tard en 1985 et décide de présenter des améliorations. La première admet la création de l'Institut des Langues Nationales (ILN) ayant pour prérogatives, l'élaboration des outils permettant d'institutionnaliser et de reconnaître les langues nationales dans le système éducatif. Ce même Institut, une fois son travail terminé donna une ébauche de rapport montrant des insuffisances dans le système éducatif poussant les autorités à prolonger la période transitoire jusqu'en 1999, date de la nouvelle réforme de l'éducation.

Une nouvelle fois, les mouvements nationalistes qui, jusque là, étaient en sommeil ont tenté de faire pencher les décisionnaires à adopter une position plus favorables aux Arabes. En position de force, les baasistes et les nassséristes ont réussi à imposer une politique d'« arabisation » de masse. En conséquence, des mouvements clandestins ont tenté de saboter la filière française, par exemple, par des fermetures volontaires de classes. S'attaquer ainsi aux acquis des Négro-africains a accru le malaise entre les deux communautés.

On débouche sur une situation dans laquelle, on ne trouve plus les classes choisies car les filières françaises, où il n'y a pas suffisamment d'étudiants, sont purement et simplement fermées et remplacées par des filières arabes. Dans le Gorgol, on tenta de déjouer l'action des nationalistes par la politique des « classes vides. ». Elles avaient pour but de n'enseigner qu'en français et le but avoué était de faire barrage à l'avancée des nationalistes arabes.

Ce bref rappel historique montre combien les questions identitaires sont importantes. La question est de savoir si la question identitaire est encore un facteur de clivage entre le « pôle arabe et le pôle noir ? » La question est aujourd'hui encore d'actualité, la référence qui me vient à l'esprit, correspond aux dernières élections présidentielles du 11 et 25 mars 2007 où les communautés Négro-africaines, ont voté pour des candidats appartenant à leur communauté, et ainsi, ont obtenu des scores certes peu considérables mais révélateurs d'un réel « vote identitaire ». On peut citer, notamment, Ibrahima Moctar Sarr et Messaoud Ould Boukheir[64], tous deux candidats communautaires mais cultivant « l'Unité nationale » dans leurs discours.

Pourquoi parle-t-on encore d'« identité » et d' « Unité nationale » ? Ce sont deux termes qui sont totalement opposés. Les rapports de cohabitations entre les différentes communautés du pays sont tels qu'ils n'existent pratiquement aucuns contacts[65] entre elles. On remarque une chose, selon toute vraisemblance, les affrontements de 1989 ont accentué cet écart.

2.2/ Les affrontements de 1989.

A partir de 1986, date de la publication du « Manifeste du Négro-mauritanien Opprimé », la discrimination s'est révélée au grand jour. Tout d'abord, « le péril noir » est devenu le nouveau slogan du pouvoir. Les négro-mauritaniens sont assimilés à un danger potentiel. L'année 1987, marquera la Mauritanie vers le règlement de cette question. « En 1987, des officiers négro-mauritaniens, excédés par cette injustice récurrente, qui maintenant, minait l'armée, s'organisent pour voir dans quelle mesure ils peuvent renverser ce régime… » (SY Mahamadou, 2000, p. 52) Le projet de putsch échouera et s'est soldé par la condamnation à mort de trois officiers halpulaaren. Tous les Négro-mauritaniens sont dorénavant concernés.

[64] Messaoud Ould Boukheir a obtenu 9,8 % et Ibrahima Moctar Sarr, a quant à lui recueillit autour de 7,94 % de suffrages favorables. (source : RFI, http://rfi.fr/actufr/articles/087/article_50286.asp)
[65] À part dans le cadre professionnel.

Le 21 avril 1989 dans l'après-midi, un fait banal entre éleveurs peuls mauritaniens et paysans soninkés sénégalais dégénère. Deux morts à Diawara pour une affaire d'animaux égarés, ceci a déclenché des vagues de violences au Sénégal et en Mauritanie contre les ressortissants respectifs des deux pays, principalement, dans les grandes villes où les communautés sont les plus fortement concentrées.

L'incident s'est déroulé à l'amont de la zone frontalière du fleuve, près de Bakel, faisant partie intégrante du territoire sénégalais. Il suscita une vague d'indignation dans tout le Sénégal. Dès lors, Abdou Diouf a tenté de banaliser les évènements minimisant leurs impacts. Une partie de l'opposition et la quasi-totalité de la presse l'exploitèrent, sans vergogne, dénonçant, ainsi, l'attitude frileuse du Président sénégalais de l'époque, Abdou Diouf et de son gouvernement face à la négligence de son voisin du nord. Les populations qui, en quelque sorte, étaient « téléguidées », ont commencé à perpétrer des massacres. Le 12 Avril, en réaction à cet évènement, des boutiquiers « maures »[66] ayant pignon sur rue à Bakel ont été pillés ; ainsi qu'à Dakar le 23 Avril. Ces évènements seront difficilement ressentis à Nouakchott et à Nouadhibou, où en représailles des ressortissants sénégalais ont été victimes d'une répression sanglante, les 24 et 25 Avril. Suite à ces tueries, un pont aérien fut organisé par la Communauté internationale particulièrement la France afin d'évacuer les ressortissants de chacun des deux pays. Ceci aurait concerné 70000 personnes[67] pour le Sénégal. En sens inverse, selon l'Office National de Statistiques de Mauritanie, les estimations oscillaient entre 160000 et 200000 Mauritaniens rapatriés.

La deuxième conséquence de ces affrontements a été les expulsions par avion à Nouakchott d'une partie de ses nationaux négro-mauritaniens, les Haalpularen, dont en premier lieu, les fonctionnaires. Les premières « déportations » ont commencé au niveau de la présidence pour certains haut-fonctionnaires d'Etat, par la suite, le phénomène s'est étendu au reste de l'administration. Selon Céline Vandermotten, ces expulsions étaient le signe d'une politique vengeresse qui visait à trouver un alibi pour exclure des populations jugées coupables de faits nuisibles à la société. Je cite : « Ceci accrédite la thèse selon laquelle le régime mauritanien aurait profité d'une occasion historique pour régler à sa manière la question nationale opposant les populations noires aux Beydans. » (VAN DER MOTTEN Céline, 2004 p.15).

[66] Appelés littéralement *naar*, les boutiquiers maures des villes sont accusés de monopoliser le commerce de détail et qu'une propagande malveillante incrimine d'être une menace pour le peuple sénégalais.
[67] Rapport d'Human Rights Watch sur la campagne de terreur en Mauritanie. La campagne de répressions des noirs africains soutenue par l'Etat, Avril 1994

Le rapport d'Human Rights Watch, rapporte plusieurs témoignages sur les expulsions de fonctionnaires, dont un très intéressant. Il s'agit d'un ancien employé de l'ambassade des Etats-Unis à Nouakchott :

« 159 d'entre-nous furent déportés le 6 mai 1989. La majorité était composée de femmes dont les maris avaient été déportés, et d'enfants non accompagnés. A 14h30, plusieurs policiers sont venus à mon domicile. J'avais quitté Nouakchott pour passer les fêtes dans mon village. Lorsque la police est arrivée, j'étais en compagnie de mon frère. Les policiers m'ont demandé ma carte d'identité. Ils l'ont prise ainsi que mon certificat de nationalité. Mon frère et ma femme leur ont également remis leurs pièces d'identité. Ils ont alors décrété que nos papiers étaient des faux et nous ont expulsés. »

Voici un témoignage de la réalité vécue par les populations du fleuve :

Abdoullaye est agent de maintenance informatique de vingt-trois ans. Expulsé en 1989 avec sa famille de Tidjikja. Durant les évènements, il avait sept ans. Lui et sa famille se sont retrouvés à dix familles dans une tente durant une période indéterminée à N'Dioum, côté sénégalais. Au début, le Croissant Rouge s'occupait d'eux, puis ils ont été pris en charge par le Haut Commissariat aux Réfugiés. Le HCR, les a aidés à reconstruire un village avec une école et un dispensaire afin de réorganiser un embryon de communauté. En 2000, Abdoullaye est de retour côté mauritanien. En 2002, après le décès de sa maman, il décide de partir avec toute sa famille à Nouakchott. Ils s'installèrent dans un quartier périphérique appelé Kouva, près de la plage. Abdoullaye, comme beaucoup de jeunes rêvent de partir vers de meilleurs cieux…

Le calme est à présent revenu et pourtant, il semble impossible de parler d'apaisement et encore moins de paix. Ces affrontements ont conduit des populations à vivre « au-delà » du fleuve, au Sénégal et au Mali. Ces déplacements forcés d'halpulaaren en majorité ont laissé des traces indélébiles. Singulièrement, un mouvement de population en a entraîné un autre, celui des Haratins qui se sont établis au sein des bourgs abandonnés par les réfugiés. Cet état de fait a conduit à une situation tout à fait contradictoire, où des populations très différentes par leur culture ou leur mode de vie cohabitent ensemble non sans mal. En conséquence, dans la partie qui suit, nous allons prendre le cas de la moyenne vallée du fleuve Sénégal pour analyser le cas des réfugiés et traiter de leur situation durant la période postérieure aux affrontements de 1989.

2.3/ L'« après 1989 », des départs sous contraintes.

2.3.1/ Le départ forcé des réfugiés mauritaniens.

Les années 1990-1991 marquent une période funeste pour les Négro-mauritaniens. La vallée du fleuve Sénégal se trouve, ainsi, quasiment sous occupation militaire de l'océan jusqu'à Bakel. La répression fut très forte au sein de l'armée, ou quelque 500 soldats négro-mauritaniens ont été déclarés disparus et n'ont jamais pu être retrouvés. Les purges au sein du corps armé touchèrent aussi l'administration, toutes les victimes étant considérées comme des membres des FLAM. Jusqu'en 1994, des mouvements de population furent constatés, sans qu'ils soient aussi massifs qu'à la suite des évènements de 1989, ces déplacements ont persisté dans le temps. En période de conflit, les données statistiques peuvent être faussées mais elles reflètent aussi une certaine réalité qu'il ne faut pas négliger. Concernant les chiffres qui suivent à savoir, le chiffre brut de réfugiés s'élève à 75000 dont 65000 Mauritaniens reconnus en tant que personnes déplacées durant les années 1989 et 1990. Côté sénégalais, 20000 personnes attendent encore leur retour en Mauritanie. Il conviendrait de rajouter qu'il reste encore 10000 à 13000 réfugiés dans une quinzaine de camps au Mali (à l'extrême ouest du pays). Pour ce qui est des réfugiés installés encore en camps sur la rive gauche, on comptabilise de 4000 à 10000 personnes installées dans 276 camps, de Rosso à Kidira.[68] On a réinstallé des personnes dans des unités très variables en taille. Les villages pouvaient réunir jusqu'à 2500 personnes, ce fut le cas de N'Dioum (village situé en face de Boghé). La majorité des réfugiés étaient des Haalpularen (voir figure 3) en majorité des pasteurs. Près de la moitié de la population négro-africaine provient de trois provinces maures du Gorgol, du Brakna et du Trarza. La multitude des Toucouleurs[69] étant la population la plus nombreuse au niveau de la moyenne vallée a, peu, subi les foudres des expulsions. Au niveau des départements de Bababé, de M'Bagne et de Boghé, les Toucouleurs forment le groupe le plus important en terme absolu et vivent dans des villages très denses. Ainsi, Ils ont pu se défendre face aux nouvelles installations des Haratins.

[68] L'ensemble de ces chiffres ont été obtenus en recoupant les informations relatives aux réfugiés durant les différents entretiens effectués auprès des représentants des ONG des Droits de l'homme. Les informations proviennent principalement du recensement effectué en 1989 par le HCR.

[69] Très proches historiquement et socialement des Peuls, les Toucouleurs sont en grande partie de grands commerçants possédant de nombreuses échoppes en Mauritanie.

Composition ethnique des départements de la rive droite (1987) et part des Peul dans la population réfugiée issue de ces départements en 1990

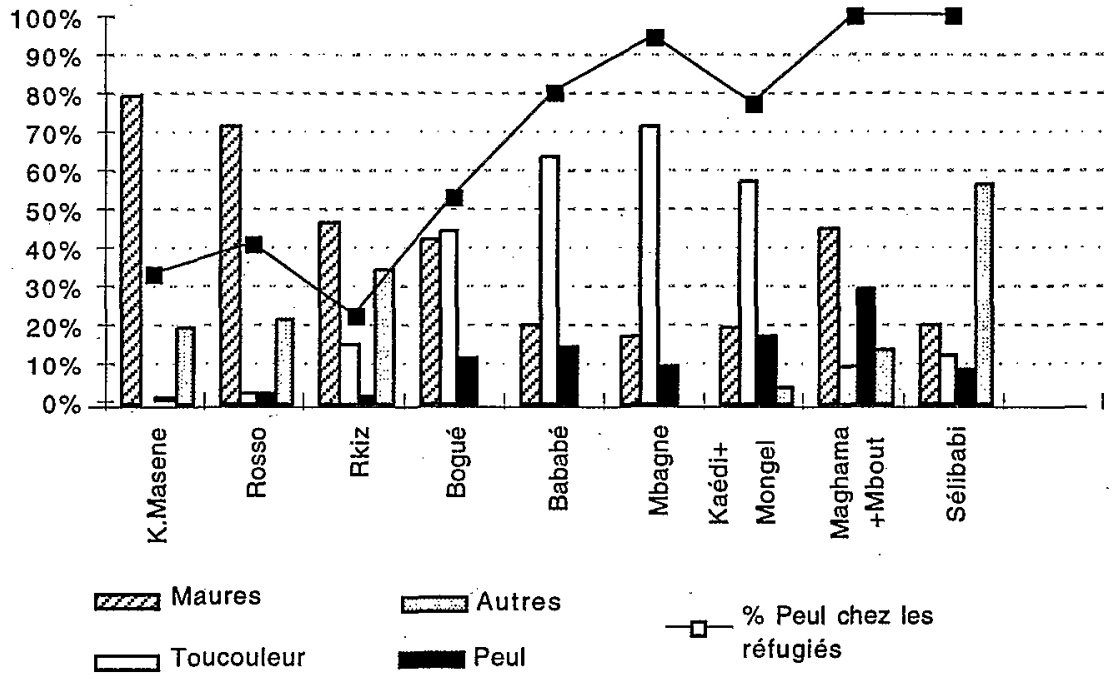

Sources : Recensement national RIM 1987 ; recensements HCR, OFADEC 1990 ; enquêtes C. Santoir 1990-91.

Figure 1

En outre, La très grande application, avec laquelle les populations négro-africaines ont été déplacées, témoigne d'un temps de préparation important. De plus, les véritables expulsions ont commencé quelques mois après les évènements de 1989. Le décalage temporaire peut expliquer le caractère prémédité du « nettoyage ethnique ».

Les expropriations terriennes se font exclusivement sur les terres cultivables. Les terres ainsi saisies étaient vendues, exclusivement, à de grands propriétaires maures. Par la suite, les terrains récupérés étaient morcelés pour être cédés à de petits propriétaires, Haratins pour la plupart.

La nouvelle politique domaniale donnait le droit de propriété à celui qui l'exploite. Au regard des traditions, la propriété foncière correspond au régime patrimonial le plus important pour les « gens du fleuve ». La dépossession forcée est considérée comme un déshonneur. La prétention de pouvoir se reconstruire « de l'autre côté » est très difficile. A défaut de rétablir un patrimoine foncier, les expulsés recomposent, pour la grande majorité, un troupeau. La redistribution des terres se fait au profit de personnes « capables » de l'exploiter, sous entendu les expulsants. Les gens dépossédés de leurs biens n'ont pour seul choix que de partir.

2.3.2/ Une réinstallation des réfugiés difficile à mettre en œuvre.

Dès le début, les observateurs extérieurs ont pensé que les évènements seraient un incident éphémère et très localisé, du reste la mauvaise circulation de l'information accentuait cette vision des choses. En dépit de leur prise en charge par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), les expulsés ont reconstruit leur domicile sous forme de tentes. L'installation au Sénégal laissait la place au sentiment de reconstruction. Les réfugiés nouvellement arrivés, bien que choqués, n'arrivent pas en terre étrangère, souvent leurs aïeux étaient originaires de la région, des membres proches de la famille pouvaient déjà habités les sites. Installés au départ dans un habitat temporaire, les réfugiés ont recomposé, petit à petit, le mode d'habitat qu'ils avaient abandonné préalablement, pour Christian Santoir[70], « très vite les gens ont reconstruit leur habitat traditionnel. » Faute de pouvoir se réinstaller près du fleuve, tous les villages se sont recomposés après la route (cf carte 6) soit en moyenne à une dizaine de kilomètres de la frontière. Les principaux sites de réfugiés sont N'Dioum, Dodel et Matam, tous situés du côté Sénégalais. Une chose très importante à noter, les sites de réfugiés dans la moyenne vallée sont les plus densément peuplés dans l'ensemble du bassin versant. De surcroît, ces villages ont maintenu des traditions de vie anciennes mais ont, aussi, créé une nouvelle manière de vivre adaptée aux circonstances, par exemple l'entraide entre tous les habitants s'est accrue.

[70]Cf 1998, p. 15.

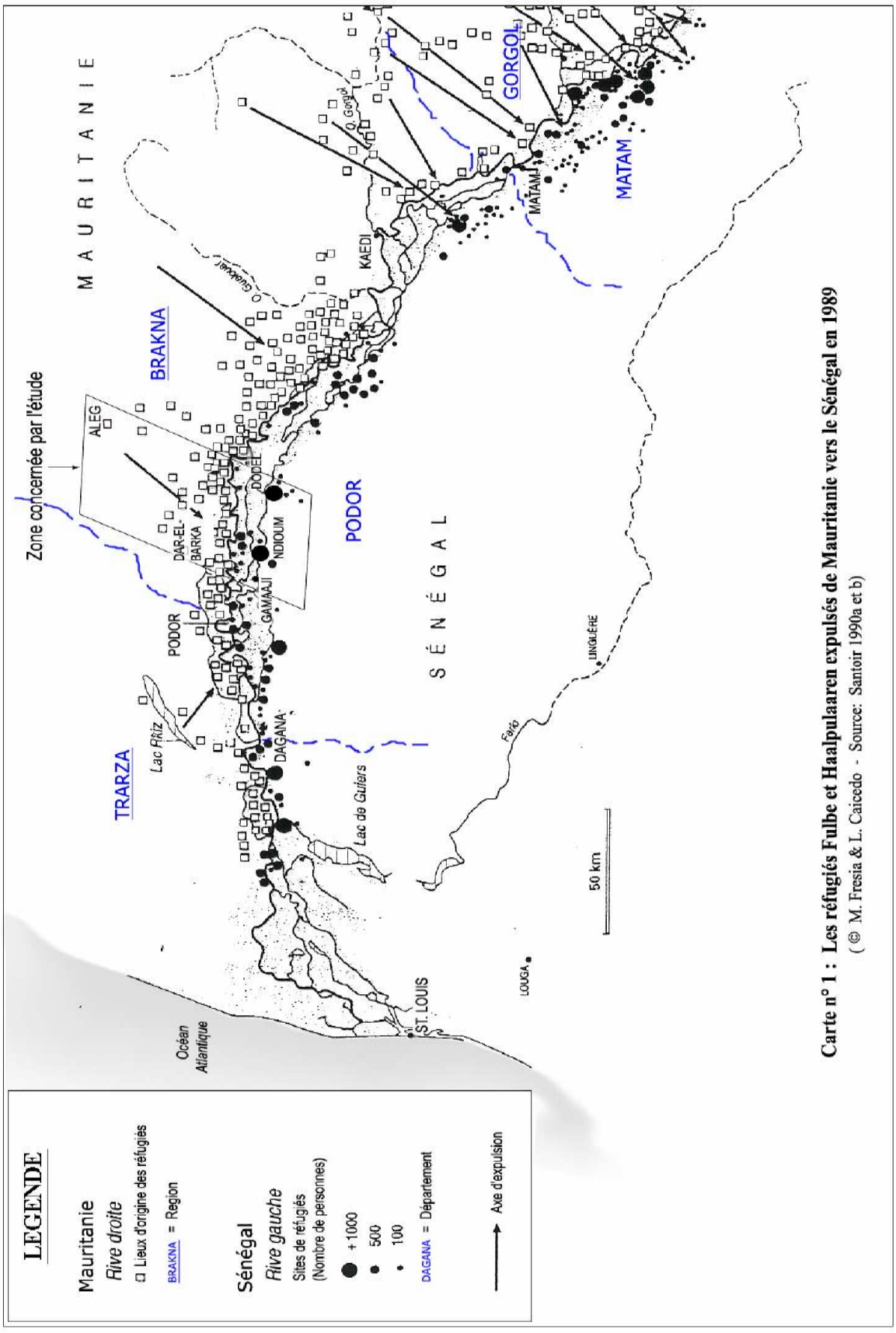

Carte n° 1 : Les réfugiés Fulbe et Haalpulaaren expulsés de Mauritanie vers le Sénégal en 1989

(© M. Fresia & L. Caicedo - Source: Santoir 1990a et b)

Source : FRESIA Marion, 2005
Carte 6

Les sites regroupent une grande majorité de paysans mais aussi des anciens fonctionnaires, (des enseignants ou des militaires), victimes des purges au sein de l'appareil d'État. En plus d'assurer la direction et l'encadrement des camps, ils étaient les plus engagés à cause d'un activisme politique passé important. Souvent, ils préféraient rejoindre les camps où vivaient d'anciens collègues au lieu de vivre avec leur famille dans les lieux d'accueil, et ceci, dans le but de s'organiser afin de se regrouper et dénoncer leur situation ou préserver leur propre situation. De petites unités urbaines naissant, des cellules politiques s'implantent, en somme une vie se recompose. S'il existe beaucoup de personnes de professions supérieures (pharmaciens, enseignants ou infirmiers) qui sont membres de partis politiques, cela correspond au besoin de se faire entendre vis-à-vis de l'extérieur que ce soit de la part des instances internationales ou des autorités sénégalaises ou mauritaniennes. En teneur, la fragilité de cette situation accroît la sensibilité des réfugiés à tout discours exalté.

De la sorte, des membres isolés des FLAM ont réussi à radicaliser les personnes les plus vulnérables, particulièrement, les jeunes. Malgré la faible importance de cette manifestation, son influence n'est pas à négliger dans la société actuelle. Justement, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), a pour rôle au sein des camps, la distribution des rations alimentaires. Allant en diminuant au fil du temps, elles restent insuffisantes. La priorité des réfugiés, avec celui de l'approvisionnement en eau, est celui de la recherche de terrains pour cultiver. Dans un contexte de crise, les réfugiés doivent assumer la nécessité de survivre, surtout qu'ils cohabitent en général avec des « réfugiés de l'environnement »[71] des périodes de sécheresses précédentes. En général, moins de la moitié des familles réussissent à obtenir des terres de cultures. La plupart des terres obtenues, proviennent de legs familiaux souvent sous forme de prêts. De nombreuses associations villageoises se sont créées au sein des villages, la plupart du temps sous la tutelle du HCR mais ont une activité désordonnée due, en premier lieu, à un manque de volonté de la part de leurs membres.

[71] Dans un cadre général, les réfugiés de l'environnement sont « des populations obligées de quitter leur lieu de résidence dont elles sont tributaires pour leur survie en raison de sa destruction ou de sa dégradation. » LASSAILLY-JACOB Véronique, GONIN Patrick, Les réfugiés de l'environnement. Une nouvelle catégorie de migrants forcés **?**, *Revue européenne des migrations internationales*, volume 18, numéro 2, pp. 139-160. Ici, les sécheresses des années 70 et 80 par leur longueur et leur intensité ont largement dépassé le temps de réserve de nourriture disponible mais il existe d'autres raisons notamment une pression démographique trop importante et une tradition migratoire très fortement ancrée.

2.3.3/ L'impact de ces expulsions sur la rive mauritanienne.

Dans le Gorgol, l'expulsion des Haalpularen a engendré un abandon temporaire des zones agro-pastorales notamment les points d'eau et les pâturages laissant ainsi place nette à de nouveaux exploitants (commerçants, fonctionnaires, militaires,…). Allant de pair avec ces expulsions, une corrélation peut être mise en perspective par le développement de l'élevage camelin qui a débuté après les sécheresses consécutives du milieu des années soixante-dix. Selon Marion Frésia[72], « Il s'agissait, également, de libérer des terres dans le sud du pays en chassant, entre autres, les populations haalpularens qui en avaient traditionnellement le contrôle, et en les redistribuant à de riches commerçants maures qui faisaient allégeance au régime en place. » En revanche, le verrouillage de la frontière entraîne la réduction des espaces pastoraux utilisés par les Mauritaniens. Ils faisaient paître leurs troupeaux côté sénégalais en période de saison sèche. Les éleveurs se voient, désormais, bloqués sur la rive mauritanienne. En vertu de l'arrivée de nouveaux éleveurs, le rendement des troupeaux est devenu moins important. En effet, l'arrivée d'une nouvelle génération d'éleveurs changeait en profondeur le pastoralisme traditionnel. Petit à petit, les éleveurs inexpérimentés ont oublié les techniques anciennes. La perte des liens sociaux dans les unités villageoises et l'abandon du contrôle territorial exercé par les anciens paysans sur les ressources a eu des conséquences indirectes sur l'environnement. Le couvert forestier a diminué selon Christian Santoir[73], l'observation d'une « déforestation accrue des forêts classées le long de la rive droite. Entre 1987 et 1990, les surfaces aménagées par des privés sont passées de 4717 hectares à 21407 hectares. » Face au commerce de bois qui en découle, les populations qui n'ont pas été expulsées ne peuvent pas enrayer la déforestation. Ceci faisant naître, un marché noir intérieur très lucratif, en raison d'une demande importante dans les grandes villes notamment à Nouadhibou et à Nouakchott, les deux pôles économiques du pays. La déforestation peut-être considérée à juste titre, comme une des conséquences de l'urbanisation.

Sous un angle économique, les expulsions ont entraîné indirectement une baisse généralisée de la production agricole. Le cheptel, en dehors des camelins, était depuis les sécheresses de 1973 et de 1983, aux mains des éleveurs peul. Or, plus de la moitié de la population peul de la rive mauritanienne a été expulsée. Les conditions climatiques

[72] in « Préserver sa dignité : l'impossible retour des réfugiés mauritaniens. », 2007, p.2.
[73] in, « les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal. », *Autrepart*, numéro 5 ; pp. 95-119, repris de DIAGANA A. S., « Mauritanie, Destruction des forêts : la loi du profit. », ACCT, bulletin de presse 45, pp. 9-10

n'expliquent pas seulement la baisse de la production céréalière. Entre 1989 et 1993, on constate une diminution de la production réduite quasiment de 50 % passant de 1347607 tonnes à 72754 tonnes[74]. Les secteurs de la pêche traditionnelle et de l'artisanat se retrouvent éclipsés par les départs massifs des artisans. On a bien tenté de les remplacer mais ces activités étant très spécialisées, la possibilité de retrouver le savoir-faire perdu ne peut être effective. Pour finir, parmi les 100000 Mauritaniens (on peut évaluer aussi ce chiffre jusqu'à 300000) ou Sénégalais d'origine mauritanienne, vivant au Sénégal avant 1989, une grande majorité d'entre eux étaient des boutiquiers[75] qui réinvestissaient leur argent dans le pays. Ces transferts d'argent ne pouvant plus se faire, ce qui a constitué un grand manque à gagner pour les villages du sud du pays.

Sur la rive mauritanienne, les conséquences de ces expulsions ne concernent pas seulement les nouvelles structures villageoises nées des affrontements de 1989. Elles ont surtout eu comme impact la cohabitation forcée entre deux groupes ethno-linguistiques très différents, les Haratins et les Halpulaaren.

2.4/ La difficile cohabitation avec les Haratins.

2.4.1/ La communauté maure.

Dans la société maure, qui s'est développée dans un double contexte d'un environnement désertique et d'un mode de vie nomade, la famille polygamique est l'unité de production de base. La tribu regroupe plusieurs familles, unies généralement par les liens du sang, et fournit un nom, une identité et une structure sociale aux individus. Au sein d'une même tribu, les individus se répartissent en différents groupes sociaux. Au sommet de l'échelle tribale, les marabouts[76] et les guerriers dominent tous les autres groupes[77]. Ceux qui sont au bas de l'échelle sociale sont les esclaves, affidés à vie à leur maître. La condition des esclaves résultait, apparemment, de circonstances variées. Toutes les personnes réduites en esclavage appartenaient à des groupes ethniques noirs souvent capturés lors de *razzias*. « On est esclave par filiation. » Les descendants de ces captifs sont à leur tour devenus esclaves, de même pour les générations qui ont suivi. En réalité, ce statut est héréditaire car il se transmet

[74] o.p. cit. SANTOIR, 1998.
[75] Propriétaire d'une petite échoppe équivalent à une épicerie.
[76] Des responsables religieux.
[77] Les informations ont été trouvées dans le rapport d'Amnesty International sur l'esclavage, 2002, document public accessible en ligne : http://web.amnesty.org/library/index/fraafr380032002.

directement de la mère aux enfants. Plus communément appelés les Haratins, ils ont subit jusqu'à très récemment la domination des Beydans. Mais l'émergence d'une identité, par le biais du mouvement d'émancipation politique des Haratins, *El Hor,* a fait naître chez eux une véritable demande de reconnaissance au sein de la société. Ils l'ont obtenu symboliquement lors des dernières élections présidentielles de mars 2007 grâce à leur chef de file, Messaoud ould Boukheir[78], qui est le premier haratin à accéder à un poste à haute responsabilité. Le nombre des Maures noirs tenus en esclavage s'est considérablement réduit ces deux dernières décennies. À la fin des années 1970, un grand nombre d'entre eux ont servi dans l'armée mauritanienne lors du conflit contre le Maroc au Sahara Occidental. Le fait de servir dans l'armée leur a permis de prendre davantage conscience de leur condition et un certain nombre d'entre eux ont réussi à s'affranchir.

2.4.2/ L'esclavage et les Haratins.

Les Haratins ont remplacé les populations expulsées. Ils ont été placés dans des villages qui, anciennement, étaient occupés par des familles haalpularen. Une spoliation des biens en somme. Ce phénomène est très important dans les petites unités villageoises, plus facile à contrôler et la recomposition sociale en est facilitée. « L'esclavage n'a pas été une invention du système colonial. »[79] Les Français n'ont en rien changé les rapports sociaux qui préexistaient à l'époque coloniale. Justement, sous le joug colonial, ces rapports entre l'esclave et son maître ont été maintenus jusqu'à devenir pratiquement impossibles à abolir par toute autorité que ce soit. Il y eu bien des tentatives pour son abrogation[80] Ainsi, il a été aboli en 1991 mais son application reste très difficile à évaluer. La présence dans la société mauritanienne de communautés formées d'anciens esclaves est une donnée que l'État issu de l'indépendance a longtemps occultée. Aujourd'hui, si l'actuel gouvernement n'est pas directement responsable de l'esclavage en Mauritanie, les volontés du règlement de la question demeurent réelles et se feront sur le long terme. Le problème restera ancré comme revendication politique des Mauritaniens encore longtemps. Les Haratins représentent le groupe social cohabitant principalement avec les Halpulaaren sur les bords du fleuve, non sans difficultés.

[78] Il est président du parti politique *El Hor et* l'actuel président de l'Assemblée Nationale
[79] o.p. cit OULD SALECK, 2003, p. 46 et BOTTE R., KLEIN M., « L'esclavage en débat »**,** *Politique africaine*, Paris, 2002, numéro 85, pp. 155-170.
[80] Durant la colonisation, à l'Indépendance et en 1980

2.4.3/ La question haratin.

L'exemple de la région de Kaédi-Matam (Voir carte 7) :

Avant 1989, entre Kaédi et Sivé, les villages[81] étaient habités par des Peuls. Durant les évènements, ils ont été expulsés de l'autre côté du fleuve, dans des villages d'accueil. Dans chaque localité il existe un brassage. Il n'y a pas eu de construction en dur. Le HCR s'est occupé d'eux durant sept ans. Après la réouverture des frontières en 1994, certains réfugiés sont restés au Sénégal, d'autres sont revenus en Mauritanie. Ceux qui sont restés sont devenus sénégalais. La cohabitation avec les Haratins, fut difficile après leur retour. En 1990, les gouvernants mauritaniens a amené les Haratins en leur donnant du matériel, notamment des fusils pour défendre leur maison, les autorités ont promu une communauté à la place d'une autre. De manière systématique, on leur a donné les maisons vides des Peuls. Après trois à six mois, les Haratins ont changé de localité. On constate un phénomène de repli dans les terres, sur lesquelles ils ont reconstruit des villages neufs (Leimleizmat, Bir el Gharba et Haddad).

[81] Sivé, Youmaniéré, Dolol, Dao, taga, et Tachout

Organisation du peuplement du secteur de Sivé-Maghama
après les évènements de 1989, rive mauritanienne

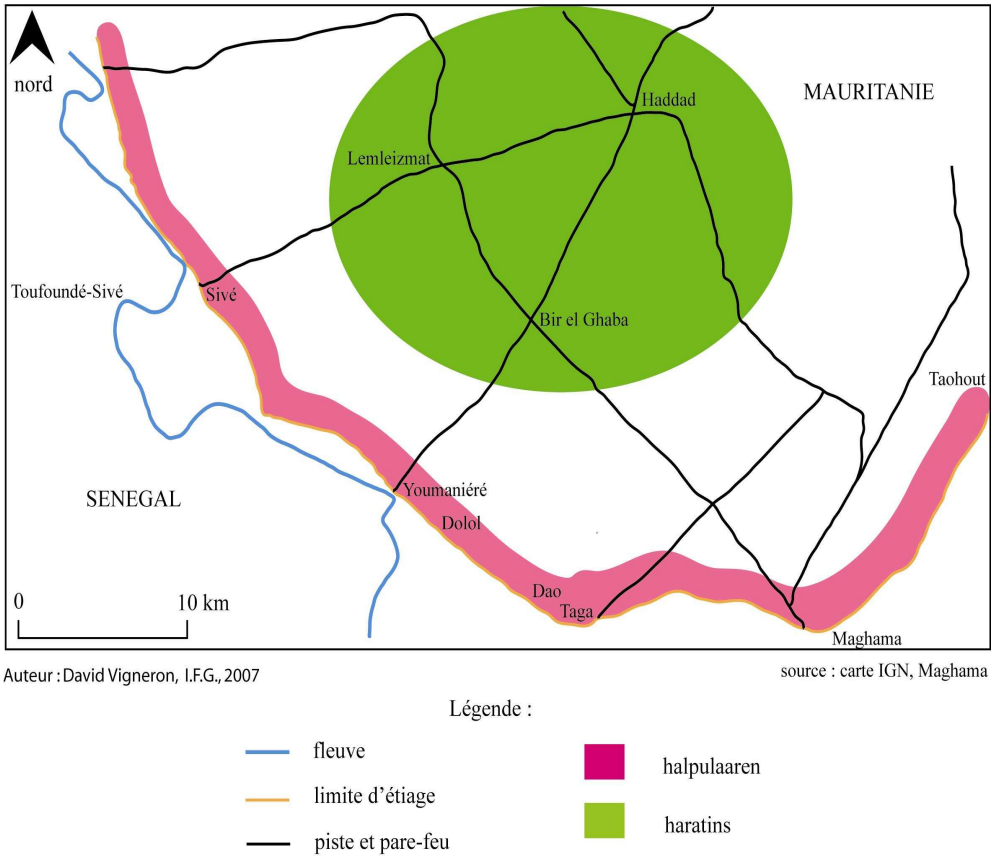

Auteur : David Vigneron, I.F.G., 2007

source : carte IGN, Maghama

Légende :

fleuve
limite d'étiage
piste et pare-feu
halpulaaren
haratins

Carte 7

Sur la figure suivante (numéro 2), les villages les plus peuplés (Arifunda, Girey, Djéol, Thétiane, Kundel, Tokomaaji et Sivé) ont été préservés et pour cause, la solidarité y était très forte. L'entraide empêchait ainsi toutes velléités d'annexion. Par contre, les villages moins peuplés (Dindi, Bowel, Gurel Gobi, et Nima) ont été en proie à l'annexion. Ils étaient plus facilement contrôlables tout en ayant pour certains (Kaéra et Patukon), une position stratégique majeure, notamment, les terres de décrue (ou walo[82]) correspondent à une zone très prisée**.** (cf **figure 2)**

[82] Pour voir la définition se référer à la page 65, note de bas de page numéro 91.

Organisation du peuplement du secteur de Kaédi-Matam
avant les évènements de 1989, rive mauritanienne

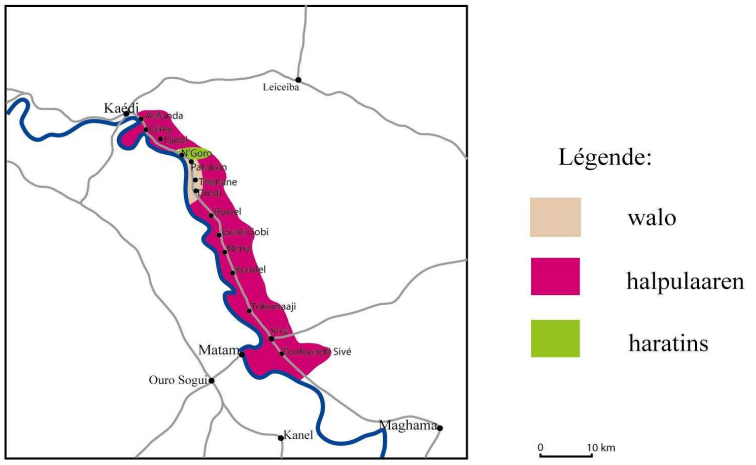

Organisation du peuplement du secteur de Kaédi-Matam
pendant les évènements de 1989, rive mauritanienne

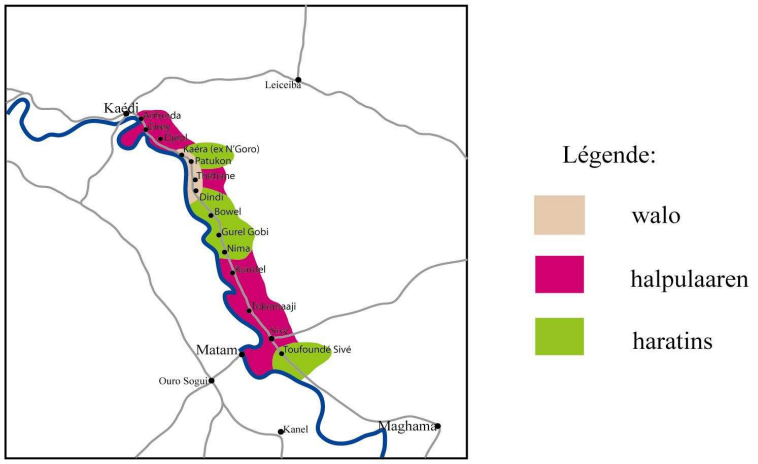

Organisation du peuplement du secteur de Kaédi-Matam
aujourd'hui, rive mauritanienne

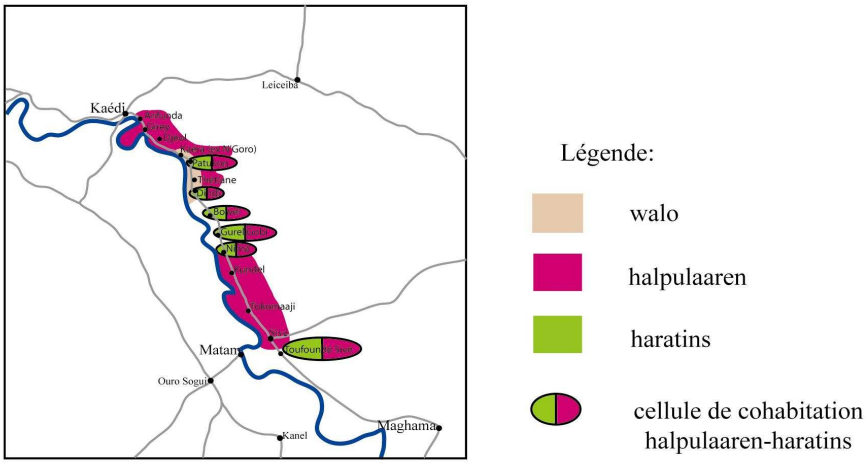

Auteur : David Vigneron, I.F.G., 2007

source : www.googlemap.fr

Figure 2

Les informations pour ces cartes ont été recueillies par entretiens. Ce ne sont que des représentations.

Aujourd'hui de nombreux villages (Patukon, Dindi, Bowel, Gurel Gobi, Nima et Toufoundé-Sivé) dans la région de Kaédi-Matam connaissent une cohabitation forcée faisant naître une dimension conflictuelle.

2.4.4/ Les problèmes de cohabitation.

Durant la colonisation, en ce qui concerne la stratégie en matière d'abolition de l'esclavage, les Français ne pouvaient, en aucun cas, agir de manière généralisée ; ils auraient eu des problèmes d'ordre économiques et de maintien de l'ordre. Il s'agissait d'intervenir habilement et adapter leur action localement en optant pour le métayage par contrat de travail[83]. Pour ce faire, le colonisateur chargeait les anciens et les chefs de village du contrôle de la terre. Le contrat était basé sur un système d'exploitation des terrains appartenant aux riches commerçants maures (ou grands propriétaires) et non sur les terres allouées aux personnes dépendantes selon le principe même des rapports de métayage. En intervenant de cette manière, les Français n'avaient pas prévu que les résultats obtenus seraient insuffisants.

Les Négro-mauritaniens ne sont pas seulement halpulaaren, soninkés ou wolofs, ils sont aussi haratins. Ils ont pris la place des Halpulaaren dans la région de Kaédi et de Matam. Les Haratins se sont installés dans les villages. À l'heure actuelle, un éleveur ne peut plus emmener son bétail au-delà des limites villageoises. C'est pour cela que les habitants des villages situés au bord du fleuve peuvent encore aujourd'hui faire paître leur troupeau sur le lit supérieur, qui dix mois par an est à sec. La pression foncière est à présent très forte, et ce, en plus de la multiplication des grandes propriétés. En ce moment, les rapports de métayage sont encore vivaces.

Il existe une pression humaine très forte. Le problème qui se pose et qui constitue la cause principale des évènements sur le plan local sont les pâturages. Effectivement, le morcellement des terres agricoles induit par une démographie locale croissante, entraîne une limitation des emplacements d'exploitation allouables D'ailleurs la possibilité de cultiver aujourd'hui n'est plus d'actualité car la « sécurité agricole » n'est plus assurée. Les zones non sécurisées ont été le théâtre des évènements de 1989 créant ainsi un phénomène de plus grande ampleur, le mouvement migratoire.

[83] Le métayage est « le nom que l'on donne à la location d'une propriété rurale sous la condition que le métayer en partage les récoltes avec le bailleur. » Source : COTTON G, Baux ruraux : Statut de fermage et du métayage. Règlementations structurelles, fiscales économiques et sociales, Delmas, Paris, 4 ème édition, 1999. En conséquence, le métayage par contrat de travail suppose une redevance financière à la place de la récolte. Cette solution a été institutionnalisée durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle par le baron Roger suivant l'arrêté du 28 septembre 1823 sur les terres du gouvernement français.

SECTION 3

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA MOYENNE VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL.

3.1/ Les transformations progressives du phénomène migratoire

3.1.1/ Historique des migrations dans la moyenne vallée.

La singularité de cet espace et son brassage de populations ont entraîné une première vague significative de peuplement sous l'Empire du Ghana, au XIème siècle. De plus, le peuplement le plus anciennement constaté est celui des Sérers[84] avec qui le groupe ethno-linguistique des Halpulaaren est intimement lié. Le fleuve lui-même constituait avant la colonisation, une zone de concentration humaine mais est devenu une zone de séparation faisant naître une « identité fluviale » propre aux populations de la vallée. Bien que la moyenne vallée soit la partie du fleuve où l'habitat humain est très dense, la région a connu beaucoup de départs massifs.

À l'heure de la colonisation et la mise en place de la monoculture d'arachide au Sénégal au début du XIXème siècle, le phénomène migratoire a connu une augmentation sensible des migrations professionnelles et saisonnières. Traditionnellement, terre d'échange[85] avec le Sénégal, le bassin du fleuve constitue un des pôles majeur fournisseur en main d'œuvre en Afrique de l'Ouest. Ces migrations ont entraîné un rassemblement des migrants dans la capitale sénégalaise. En admettant que ce phénomène ne concerne pas que deux Etats, il existe aussi des migrations lointaines effectuées par les Soninkés du Guidimakha, à l'extrême sud de la Mauritanie, partis travailler en Sierra-Léone, dans le secteur diamantifère au Congo (la République Démocratique du Congo et le Congo Brazzaville actuels).

[84] Groupe ethno-linguistique vivant au Sénégal, au sud de la voie ferrée Thiès-Diourbel jusqu'aux rives du fleuve Saloum.
[85] Le Brakna et le Gorgol.

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES HALPULAAREN APRES LA SECHERESSE
DE 1973 DANS LE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SENEGAL

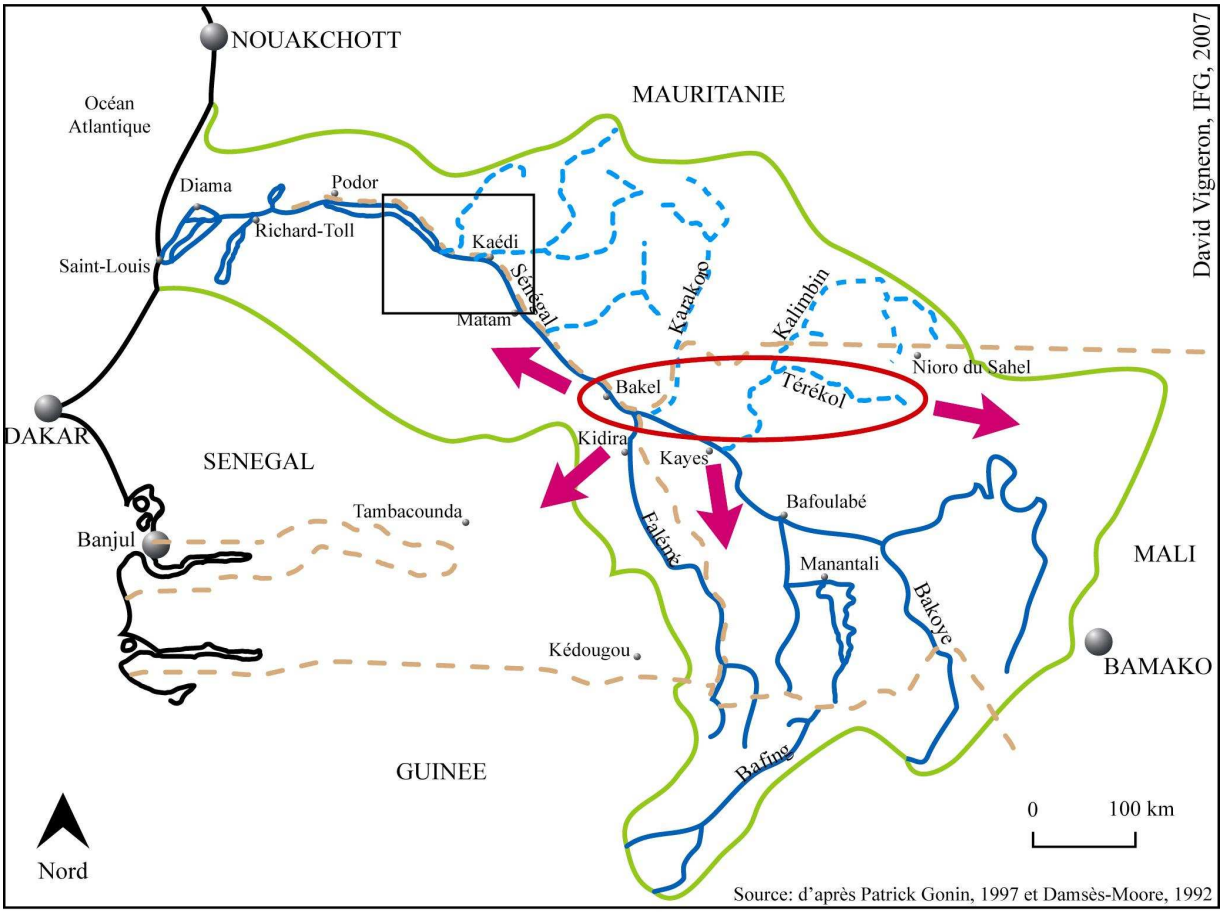

Légende :

Réseau hydrographique :

- bassin versant du fleuve Sénégal
- cours d'eau à écoulement pérenne
- cours d'eau à écoulement temporaire

Composantes administratives :

- frontières d'Etats
- villes secondaires
- capitales d'Etats

Diffusion des migrations :

- coeur historique des migrations
- zones de diffusion des migrations à partir de la sécheresse de 1973
- lieu d'étude

Carte 8

Allant de pair avec le phénomène très répandu des migrations saisonnières dans cette région, on peut faire un parallèle avec les sécheresses, devenues aujourd'hui courantes. Pour atténuer les effets indésirables des sécheresses, les habitants du fleuve se regroupaient en hameaux par rapport à la position géographique du cheptel, c'est-à-dire en général au bord du fleuve (voir carte 9). Le plus souvent, les habitations étaient précaires, les habitants n'y étant jamais fixés. Pour compenser les départs de main-d'œuvre, les villages se sont spécialisés en se transformant en « relais familiaux »[86], par exemple dans la vente de poissons à la criée ou l'ouverture de savonneries[87].

[86] Des entreprises familiales spécialisées
[87] Industrie de transformation

Densités de la population sédentaire en 1988, moyenne vallée du fleuve Sénégal
rive mauritanienne

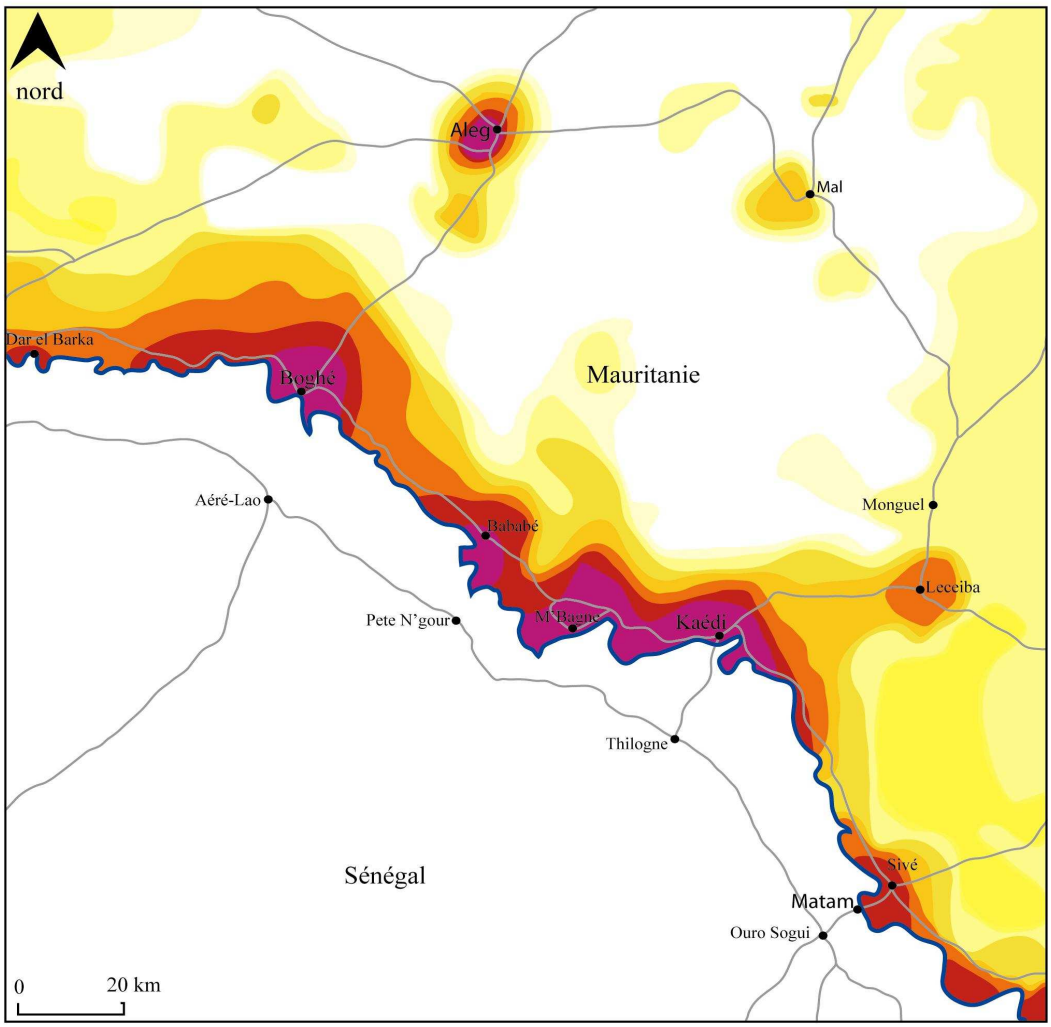

Source : Atlas de Mauritanie, planche 4a, LEDRA Rouen, LERG Nouakchott, J. C Arnaud

Auteur: David Vigneron, 2007, IFG

Légende :

- Moins de 1 hab. / km2
- 1 à 2
- 2 à 5
- 5 à 10
- 10 à 20
- 20 à 30
- 30 à 50
- plus de 50
- fleuve Sénégal
- voies de commnication

Carte 9

La rive sénégalaise n'est pas prise en compte volontairement car l'étude est centrée spécifiquement sur la rive mauritanienne.

À l'indépendance, les migrations ont changé d'orientation. Elles se sont transformées et se sont orientées en direction du nord, nord-ouest vers Nouadhibou et Zouérat. « Les gens du fleuve » ont été les premiers Mauritaniens à effectuer un mouvement migratoire de grande ampleur. Avec l'essor du port de Nouadhibou, les migrants pouvaient s'y retrouver de manière temporaire pour un surcroît de travail ou pour toute autre activité. L'essor du port de Nouadhibou allant de pair avec la mise en exploitation de la mine de fer de Zouérat, le besoin de main-d'œuvre a poussé une foule importante du sud à émigrer vers le nord. L'amélioration de leur niveau de vie ne fut pas automatique. Souvent, les néo-migrants vivaient dans des conditions difficiles sans eau courante ni électricité. Ils gardaient leur ancien mode de vie, n'envisageant pas d'installation sur le long terme, du fait de la distance avec leur famille. La logique était la même pour les migrations saisonnières, le processus de réinstallation pérenne n'existait pas. En 1988, les densités de la moyenne vallée du fleuve sont plus importantes que celles que l'on connaît actuellement. Se concentrant sur un axe Boghé-Kaédi, les secteurs les plus densément peuplés ont connu un exode intense après 1989 (cf carte 9).

3.1.2/ Les changements de trajectoires des migrants.

Après les affrontements de 1989, les migrations ont connu des transformations non-négligeables. La mutation majeure connue est celle du changement de destinations des migrations et du changement d'échelle induit par la nouvelle donne sociale et politique de l'époque. En effet, jusque là, les migrations étaient essentiellement internes ou régionales. Aujourd'hui, les migrations se sont réorientées, à destination des pays occidentaux soit en Amérique du Nord ou en Europe (voir carte 12). Un exemple concret permet de se faire une idée de l'ampleur du phénomène. Dans un village appelé Niabina près de M'Bagne entre Kaédi et Boghé, deux quartiers coexistent l'un en face de l'autre seulement séparés par une route. Leur dénomination est très atypique de sorte que le premier se dénomme le quartier de l'Europe et l'autre, le quartier de l'Amérique. Tous deux tenant leur nom de la provenance des fonds qu'ils reçoivent.

Les trajectoires migratoires de la Mauritanie

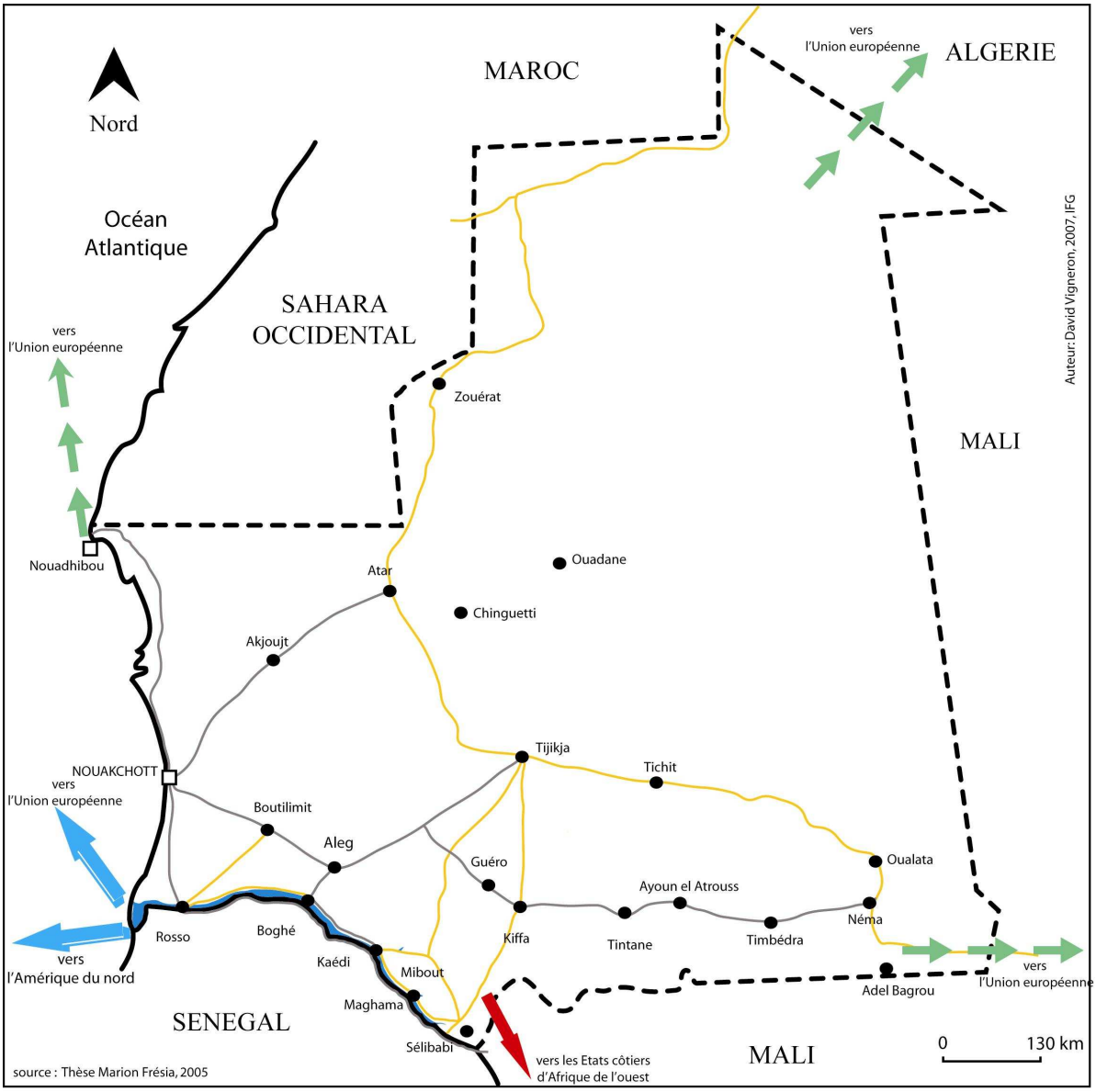

Légende :

Limites administratives :

- Limites étatiques

Voies de communication :

- fleuve Sénégal
- pistes principales
- routes

Pôles urbains :

- pôles principaux
- pôles secondaires

Flux migratoires :

- axes de migrations économiques
- mobilités éconmiques infra-africaines
- trajectoires de réinstallations des militants politiques

Carte 10

Le changement constaté demeure une réalité, et l'ampleur du phénomène a été volontairement grossie pas les pays d'accueil afin de juguler le phénomène des « migrations clandestines.» Comme, on peut le voir sur la carte 10, la Mauritanie, ne peut pas être considérée comme étant un pays de départ massifs. Selon cette même carte 10, la Mauritanie compte 0,18% de sa population totale directement concernée par les migrations vers l'Union européenne. A titre de comparaison, pour les pays voisins, le Sénégal recense 0,34% de ses ressortissants ayant émigré, la Gambie (0,57%) et le Mali (0,55%). On peut noter que pour être considéré comme étant un pays émetteur, le pourcentage de la population totale doit être supérieur à 0,5%. Par conséquent, le Mali et la Gambie peuvent être considérés comme des pays émetteurs.

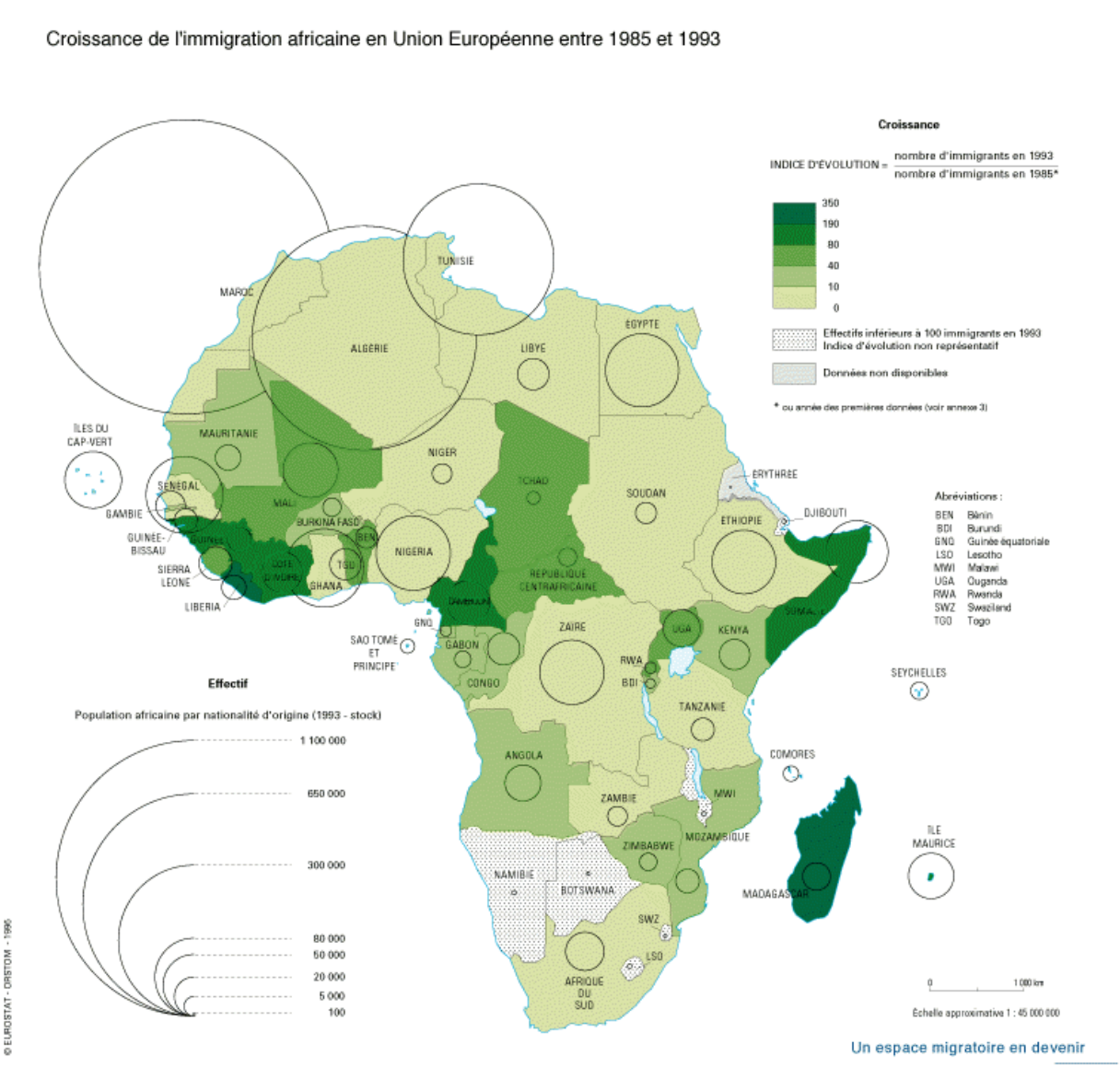

Carte 11

Après ce bref rappel historique, on va essayer de comprendre le phénomène migratoire comme « champs », un outil méthodologique nécessaire à toute étude sur les migrations. On va aussi présenter de manière schématisée, l'organisation des « champs migratoires », non pour présenter le phénomène dans sa généralité mais pour introduire le reste de l'étude.

3.2/ Une méthodologie des migrations.

Le concept des « champs migratoires » est un outil méthodologique « s'analysant en terme de structures spatiales, structures évolutives dont les transformations sociales sont toujours riches de sens sur les évolutions ou mutations en cours des sociétés migrantes et non migrantes à l'intérieur. »[88].

Pour reprendre, les termes de Gildas Simon, géographe du laboratoire Migrinter (Migrations internationales) de Poitiers, les « champs migratoires » forment une entité spatialisée dans laquelle de véritables têtes de ponts de filières migratoires internationales sont installées. L'analyse doit en intégrer toutes les évolutions qui s'y rapportent. On peut se représenter schématiquement tout système migratoire à partir de données fondamentales.

Deuxième niveau d'analyse des « champs migratoires », Hassan Boubakri, chercheur, responsable du programme, « Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilités et réseaux. » pour l'Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain s'intéresse à la question des « espaces de transit » notamment dans ses articles de la *Revue Européenne des Migrations Internationales*[89] où il intègre l'espace maghrébin dans un ensemble impliqué dans « des dynamiques migratoires faisant l'objet de recompositions progressivement renouvelées. ». Il aborde lui-même trois niveaux d'analyse :

Le premier, dans un rôle « traditionnel » d'émission des flux principalement destinés aux pays européens et plus récemment vers l'Amérique du nord et l'Australie. En second lieu, une vocation plus affirmée d'espace d'échanges migratoires. Pour finir, un rôle également affirmé d'espace de transit migratoire et de recomposition des flux vers les pays traditionnels d'immigration.

[88] SIMON Gildas**,** Migrations, la spatialisation du regard. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 22, Numéro 2 2006, p. 9-21.

[89] CHANDOUL Mustapha, BOUBAKRI Hassan, Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-lybienne, volume 7, 1991, numéro 2 et BOUBAKRI Hassan, Mode de gestion et réinvestissement chez les commerçants tunisiens à Paris, volume 1, numéro 1

Analysons tout d'abord le schéma représentatif des migrations internationales. À noter, ce schéma n'est pas exhaustif, il ne tient pas forcément compte des subtilités du cadre migratoire mais offre une vision globale du phénomène.

Schéma représentatif des migrations internationales

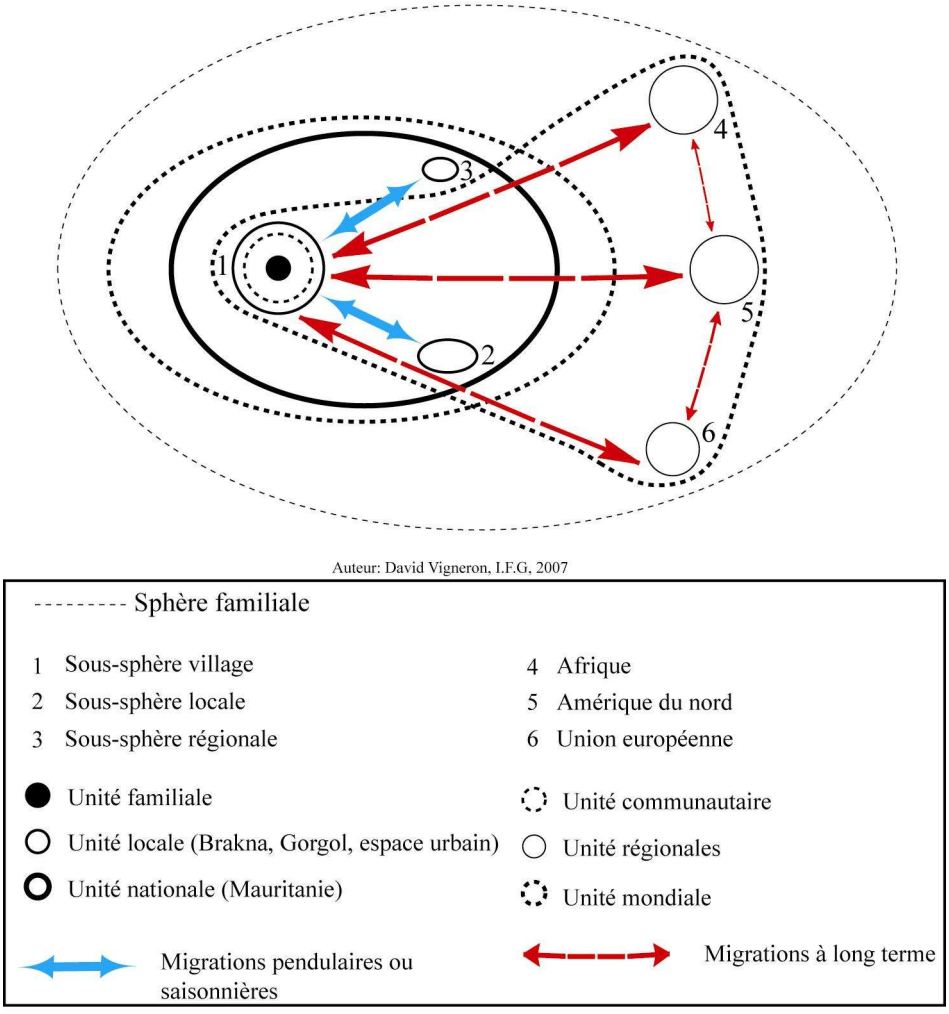

source: HAGGET P., "Locational Analysis in Human Geography", Londres, Edward Arnold,vol. 1, 258p.

Figure 3

Les trajectoires d'un migrant commencent dans bien des cas, à partir de l'unité familiale au sein du village (1). Sa destination privilégiée, aux premiers abords, sera à proximité de son lieu de départ correspondant à l'unité locale (2), une ville moyenne (Kaédi) ou de plus grande importance, Nouakchott ou Dakar par exemple, de préférence pour rejoindre un ou plusieurs membres de ses proches. Après être resté un peu de temps à l'unité locale, le migrant est en contacts fréquents avec les autres membres de son propre réseau, ce

que l'on appelle l'unité communautaire ou le réseau d'entraide (4). Il va chercher à s'éloigner petit à petit de son point d'arrivée pour rejoindre les membres de sa communauté installée dans un pays d'accueil, les régions les plus communément citées sont l'Amérique du nord (5) et l'Union européenne (6). Les types de migrations qu'elles soient temporaires (saisonnières ou pendulaires) ou pérennes, intègrent un schéma de proximité, plus on s'éloigne du point de départ, plus on reste longtemps. Le schéma ci-contre, met en évidence un système répandu assez largement en Afrique.

L'outil méthodologique en tant que tel, est un instrument permettant de clarifier et de poser les bases à toute étude. Les « champs migratoires » répondent à des logiques qui parfois sont peu perceptibles. Le fait d'en cerner les contours, va nous permettre de répondre à une interrogation, quelles sont les particularités de la moyenne vallée qui font d'elle un des grands foyers pourvoyeurs de migrants en Afrique de l'ouest ? À l'échelle du bassin du fleuve Sénégal, la conjonction de facteurs défavorables a entraîné depuis le début des années 1970, une augmentation sans précédent des migrations. Quels en sont les causes ?

3.3/ Vers une fin progressive de l'abondance.

3.3.1/ La mise en valeur des terres

La moyenne vallée du fleuve Sénégal a pour principale caractéristique d'être l'endroit où le lit supérieur du fleuve se subdivise en de nombreux affluents. La diversité des terres née de cette particularité naturelle, nous amène à distinguer essentiellement deux types de terroirs[90] :

Les « terres claniques »[91] : terres de décrues (ou walo). Celles-ci sont placées sous la responsabilité d'un chef de clan ou de lignage. Elles correspondent aux sols les plus riches et à la zone couverte par la crue en période d'hivernage[92]. En général, on y installe les périmètres irrigués favorisant la culture du riz, de la canne à sucre, ainsi que de la pisciculture. Leur mise en valeur par un membre du groupe donne lieu à une redevance[93] versée au chef coutumier.

[90] PELISSIER P. et SAUTTER G, Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches, 1962-1969, *Études rurales*, Terroirs africains et malgaches http://etudesrurales.revues.org/document430.html Le « terroir » est « l'espace dont une communauté tire l'essentiel de ses ressources, autrement dit la portion du sol environnant (…) » Selon Jean Gallais, le terroir est « une portion d'espace où l'exploitation du milieu par un groupe humain imprime un certain paysage agraire »
[91] WEIGEL Jean-Yves, Bilan socio-économique de l'irrigation dans la région de Bakel, Études scientifiques, ORSTOM, 1981, p. 6.
[92] La saison des pluies.
[93] Généralement égale à un dixième de la récolte

Les terres du « diéri »[94] : littéralement terres d'accès libre sont, néanmoins, placées sous la responsabilité du chef coutumier qui les met à disposition des demandeurs villageois ou étrangers. Elles sont composées par les bas plateaux et bordent la vallée. L'élevage[95] dans la vallée, quant à lui, demeure extensif.

Les parcelles sont évolutives parallèlement au cycle de l'eau. Elles sont matérialisées par des lignes existantes tout au long de l'année même si le niveau de l'eau augmente. En général, les cultivateurs connaissent la superficie de leur terrain. Depuis une trentaine d'années, la sécheresse sévissant, les rendements de la production agricole de ces superficies sont devenus très aléatoires.

3.3.2/ L'impact des sécheresses de 1973 et 1984 sur l'agro-pastoralisme.

Les années 1973 et 1984, ont marqué la Mauritanie comme les autres pays de la zone sahélo-soudanienne, correspondant au stade final d'une période de déficit pluviométrique tendant vers une aridité accrue. L'hivernage « raté » de 1972 et la saison très sèche qui s'est installée après jusqu'au milieu de 1973, ont eu des conséquences néfastes pour la plupart des populations du fleuve Sénégal; en 1972, les hautes eaux plus basses qu'à l'habitude n'inondèrent pas les berges du fleuve. Autrefois, on faisait jusqu'à trois récoltes par an sous culture de diéri lorsque les sols étaient inondés.

Selon Christian Santoir dans son introduction[96] :

« La sécheresse dans le Sahel a trouvé son illustration la plus répandue dans le drame vécu par les pasteurs nomades (…), bien qu'elle ait affligé aussi sévèrement les paysans sédentaires (…). C'est que l'équilibre vital entre milieu et niveau d'exploitation humaine qui est à la base des sociétés pastorales, est apparu ici dans toute sa fragilité. La terre peut attendre de nouvelles pluies, retrouver sa fécondité un moment perdue, le bétail mort ne produira plus. »

La valeur des terres et les produits agricoles, ont pris de la valeur. Cette augmentation du coût de la vie a attiré de grands propriétaires venant du nord, mais aussi des nomades pour

[94] LANLY Guillaume, Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France : les nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine, 1998, http://www.un.org/popin/fao/assofr.htm,
[95] Moutons, chèvres ou zébus
[96] cf. SANTOIR Christian, Août 1976.

faire paître leurs troupeaux sur des terres, ordinairement, occupées par les Halpulaaren, source de conflit entre éleveurs et agriculteurs. La nouvelle attractivité du fleuve issue de cette conjonction de facteurs défavorables va rendre nécessaire l'aménagement bassin versant afin d'atténuer la fracture sociale naissante.

3.3.3/ La nouvelle politique d'aménagement et ses conséquences.

Face à la sécheresse, de nombreux projets de développement se concentrent sur le potentiel des régions proches du fleuve. Dans cette perspective, les États concernés se sont réunis dans le cadre de l'OMVS. L'organe initial était un Comité inter-États regroupant, tous les États se trouvant près du bassin versant du fleuve, Le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée Conakry et le Mali. A sa création, après le retrait de la Guinée Conakry, l'OMVS devait remplir plusieurs objectifs, qui, sur le papier, pouvaient être considérés comme réalisables. Le fait est que les intérêts particuliers de chaque État ont nuit au bon fonctionnement de l'organisation. Les objectifs suivants, servaient de base aux projets de l'OMVS[97] :

- Réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin.
- Réduire la vulnérabilité des économies des États membres de l'OMVS face aux aléas climatiques.

Tous les conflits, nés des différents aménagements du fleuve, jusqu'aux évènements de 1989, à propos des structures foncières irriguées ou des relations agriculteurs/éleveurs sont résolus sur le plan local par les communautés, elles-mêmes ou par la procédure de règlement des litiges inscrits dans les statuts de l'organisation. Parmi les principaux aménagements construits, deux retiennent notre attention. En effet, les barrages de Manantali et de Diama (voir carte 5), situés respectivement à 1200 kilomètres et à 23 kilomètres de l'embouchure du fleuve. Aussitôt leur construction terminée, un débat vif se fit ressentir au sein même de l'organisation. La polémique portait sur « quels risques encourt-on ? » et « quels sont les moyens à mettre en œuvre pour prévenir ces risques. » (ENGELHARD Philippe, BEN ABDALLAH Toufik, 1986, p.69) Concrètement ces discussions n'aboutirent à aucune action pérenne pour la vallée.

[97] www.omvs.com

Le fleuve étant une « artère de vie », à l'image du Nil en Egypte, la vie des hommes y est inscrite dans le sillage de son tracé. Les aménagements du fleuve concernent 320000 personnes (SANTOIR Christian, 1998, p. 104) soit 57 % de la population qui habite près du fleuve. A cela s'ajoute, la transhumance du bétail correspondant à la divagation d'animaux de part et d'autre de la frontière. De même, les allers et retours effectués par les populations transfrontalières pour des raisons économiques. Ces allers et retours concernent en majorité les Sénégalais : en effet, les flux transfrontaliers se font principalement de la Mauritanie vers le Sénégal. Pour satisfaire les attentes d'une population de plus en plus nombreuse et fragile, les aménagements ont dû être souvent construits à la hâte. Par déduction, le développement sans commune mesure, des périmètres irrigués villageois (PIV). Par exemple, dans le département de Matam au Sénégal en face de Toufoundé-Sivé, 3 périmètres étaient recensés en 1974 contre 92 en 1985[98]. Au-delà de l'impact indéniable sur l'économie du fleuve, les rapports sociaux sont souvent éclipsés. Et pourtant, la complexité de la situation des populations révèle d'autres aspects de la réalité de la vie « au bord du fleuve ». Depuis 2003, tous les paysans sont confrontés à un sérieux problème d'accès aux biens de production, en général des semences. Bien que les conditions naturelles d'exploitation soient bonnes, les superficies mises en valeur étaient en baisse par rapport à 2002. A l'instar de l'agriculture irriguée, les cultures pluviales, dépendent uniquement des aléas climatiques. En période de sècheresse, les rendements agricoles deviennent moins importants, entraînant directement une augmentation des coûts de production. Comme le montre le tableau ci-dessous, la hausse des prix du sorgho pluvial est constante depuis 2003.

Tableau 2 : Evolution du prix du sorgho pluvial

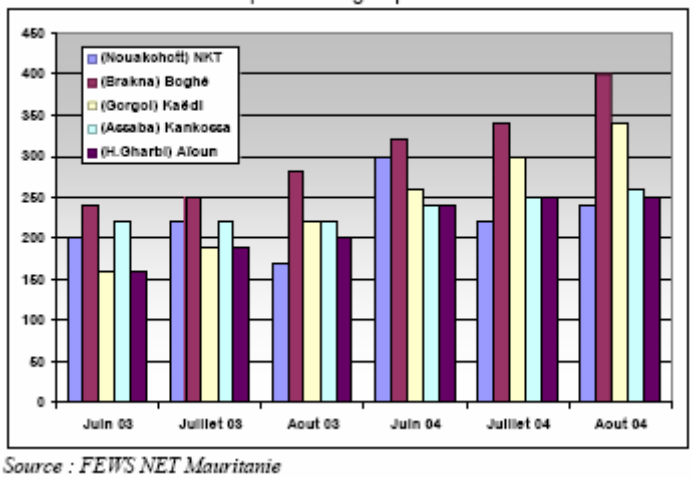

Source : FEWS NET Mauritanie

Figure 4

[98] Repris des chiffres de LAUTIER et BERGER, 1981, Ministère Français des Relations Extérieures. 1982 ; Délégation de la SAED de Matam, communication personnelle in. SALEM-MURDOCH Muneera, 1994, p. 205.

Depuis juin 2003, pour le Brakna et le Gorgol, les deux régions qui concernent principalement l'étude, le prix du Sorgho[99] a augmenté. Dans le Brakna, le prix passe de 240 Ouguiyas[100] à 400 Ouguiyas en août 2004. De manière similaire dans le Gorgol, on passe de 165 Ouguiyas à 345 Ouguiyas. Cette situation affecte essentiellement les ménages d'agriculteurs dépendants de la pluie qui ne peuvent pas accéder aux céréales traditionnelles (sorgho, mil) et qui sont obligés de recourir à des emprunts.

La dégradation des conditions d'accès alimentaire des ménages de la région de la moyenne vallée n'a été jusque là ralentie que par le programme d'urgence développé par le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M) et le gouvernement mauritanien. Les apports des migrants sous forme de transferts d'argent ont été considérablement réduits par le fait que de nombreux migrants sont revenus au village. D'autre part la dépendance vis-à-vis d'un marché instable réduit la capacité de production des ménages de plus en plus appauvris par la succession de mauvaises récoltes. La conjugaison de facteurs défavorables, nous amène à réfléchir à la question de la gestion des crises au sein d'un espace de plus en plus densément peuplé.

3.3.4/ L'irrigation, génératrice de rivalités.

La mise en valeur des terroirs par l'implantation de périmètres irrigués engendre une saturation des parcelles de terrain à céder, comme le fait remarquer pertinemment Olivier Leservoiser, les périmètres irrigués « ont attisé les tensions relatives au contrôle de l'espace et des ressources autour de l'espace. ».[101] L'irrigation signifie un marquage territorial fort, dans le sens où la rareté foncière peut engendrer une élévation de la concurrence et des tensions entre les différents agriculteurs.

En Anthropologie, la « société du fleuve » équivaut à une société très hiérarchisée. Revenons quelques instants sur cette stratification sociale, notamment celle des Halpulaaren. Il existe deux catégories de personnes : les hommes libres et les « gens castés »[102]. Les esclaves ou leurs descendants sont au dernier rang de l'échelle sociale et n'accèdent que très peu à la propriété foncière, même si ce sont ceux qui travaillent le plus la terre. Une nuance

[99] Le Sorgho est plus communément gros mil, c'est la céréale la plus cultivée au monde après le blé et le riz. (source : http://isaisons.free.fr/sorgho.htm).
[100] Monnaie mauritanienne. 1 Euros vaut 330 Ouguiyas.
[101] O. p.cit. p.158.
[102] Les « gens castés » peuvent être des artisans (forgerons ou tanneurs) ou encore griots (caste de musiciens) GOSSELIN Gabriel, Ordre, castes et Etats en pays Sérer (Sénégal) : Essai d'interprétation d'un système politique en transition, *Canadian Journal of African Studies /Revues Canadienne des Etudes africaines,* 1974, Vol. 8, numéro 1, pp. 135-143

est à faire pour les esclaves, leur statut des esclaves a changé. A l'heure actuelle, on parle de descendants d'esclaves c'est-à-dire que ce sont des « esclaves désormais affranchis mais restés en situation de forte dépendance. » (TROIN Jean-François et al, 2006, p. 240) Selon Philippe Marchesin[103], ils ne seraient propriétaires que de 10% des terres qu'ils cultivent. En plus de cela, la législation en matière d'accès à la propriété a été renforcée au profit des grands propriétaires[104]. La procédure d'attribution des terres[105] étant allégée par les décrets de Droit romain d'application de 1990 et 2000 venant renforcer la réforme foncière de 1983, qui organise la propriété foncière en Mauritanie et faisant suite au processus de décentralisation engagé en 1986, permet à un grand nombre de descendant d'esclaves, au même titre que les propriétaires coutumiers par lignage de s'approprier de nouvelles parcelles. « Les propriétaires n'ont pas hésité à déplacer des personnes d'origine servile qui avaient bénéficié de parcelles grâce à la SONADER[106]. », (LESERVOISIER Olivier, 1994, p. 160). La SONADER, organisme chargé de la mise en place et de l'encadrement des périmètres irrigués collectifs se heurte à ses pratiques traditionnelles, l'empêchant de mettre en œuvre normalement sa planification des programmes en vue de développer la région. De plus, les grands propriétaires ont été les grands bénéficiaires des investissements[107] consentis au niveau de la vallée.

Une typologie très complète d'Olivier Leservoisier dans son ouvrage dont les conflits « inter-villageois » ou « inter-rive »[108] existe en terme de contentieux liés directement à l'irrigation, nous allons nous intéresser particulièrement aux conflits sociaux.

A mesure que le temps passe, il se crée une évolution inévitable des rapports entre les groupes sociaux du fleuve. Au contraire, à mesure que les capacités productives globales des plaines inondables déclinaient, les relations autrefois cordiales entre les groupes halpulaaren d'agriculteurs et des d'éleveurs sont devenues conflictuelles, puisque ces groupes sont désormais obligés d'entrer en concurrence pour l'accès aux ressources devenues rares. Dans de nombreux cas, la compétition a dégénéré en conflits violents. Là où la crue avait rendu

[103] O. p. cit, 1993, p.24.
[104] De riches commerçants maures.
[105] « Le doyen du lignage répartit des parcelles de culture entre les adultes mâles de la descendance mais celles-ci restent pour autant la propriété collective du lignage ». Source : Commission des Recours des Réfugiés, Réforme foncière et récupération des terres en Mauritanie, *C.R.R-Centre d'information géopolitique*, Paris, 01/01/2005, p.2
[106] Société Nationale de Développement Rural.
[107] Les investissements peuvent provenir d'investisseurs étrangers par exemple, les investisseurs du Qatar sont très intéressés par la région ou alors les investissements peuvent provenir d'investisseurs privés mauritaniens venant nord du pays, motivés par le développement de la région.
[108] Voir bibliographie, 1994, p. 159 à 163

possible une succession d'activités productives se renforçant mutuellement - pêche, élevage et agriculture - l'absence de crues favorables a fait naître des conflits sociaux qui sont trop rapidement, et de façon erronée, interprétés comme le reflet d'anciens conflits tribaux. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple du « conflit de Djéol[109] », un des conflits les plus importants intervenu ces dernières années. La décision prise par une famille considérée comme esclave par les nobles du village, d'avoir plus de responsabilités dans le village, a entraîné de la part de ces derniers, une réaction d'opposition agressive. L'intensité de ce conflit reste difficilement visible, du fait du silence des populations locales à propos de ces thèmes, surtout sur les rapports de domination qui subsistent autour des questions foncières.

Ce qui me tient réellement à cœur pour cette étude est d'essayer de savoir véritablement comment vivent les habitants du fleuve et de comprendre leur manière d'aborder le phénomène migratoire. Je pense que la façon dont on aborde, la thématique des migrations est intéressante dans le sens où l'on parle des personnes qui sont réellement concernées par les migrations et non le phénomène en lui-même. Si l'on considère le mouvement migratoire comme mouvement de société, les affrontements de 1989 ont impulsé une nouvelle dynamique migratoire diffusant ses réseaux aux confins du monde. Localement, la société du fleuve, elle-même a connu des transformations sur ses propres configurations géographiques. A nous de comprendre maintenant, comment la société du fleuve a-t-elle évoluée ? Ce qui nous permettra de comprendre plus précisément son importance à l'échelle nationale par l'étude du « retour des bannis » de 1989.

[109] Village situé entre Kaédi et Toufoundé-Sivé. Pour la localisation de Djéol se reporter à la figure 2, p. 52.
LESERVOISIER Olivier, « Nous voulons notre part ! ». Les ambivalences du mouvement des Saafaalbe Hormankoobe de Djéol (Mauritanie), *Cahiers d'études africaines*, pp.179-180, 2005, http://etudesafricaines.revues.org/document 5726.html.

SECTION 4

LE NOUVEAU VISAGE DES MIGRATIONS ET LA SOCIÉTÉ DU FLEUVE

4.1/ Un espace en recomposition.

Le processus de recomposition de la moyenne vallée correspond à la nouvelle donne sociale, environnementale et démographique qui est de mise aujourd'hui, faisant naître de nouvelles configurations géographiques. Différents phénomènes existent, incitant la société du fleuve à s'adapter et à se reconstruire. Les effets des évènements de 1989, sont encore visibles et demeurent. Comme tout épisode funeste, les populations ont souffert mais ont, aussi, adopté d'autres attitudes par rapport au quotidien.

4.1.1/ Les interrelations entre le Sénégal et la Mauritanie.

Nous allons faire une comparaison entre deux lieux distincts, Gourel-Oumarly au Sénégal et le quartier Touldé de Kaédi en Mauritanie. Ils ont pour particularité d'être l'un en face de l'autre, séparés seulement par le fleuve. Touldé quartier au bord du fleuve, est l'un des secteurs, les plus pauvres de Kaédi. Tandis que, Gourel-Oumarly est un village qui tombe en ruine et, ce, depuis les évènements.

À la base le village de Gourel-Oumarly était tout petit et a été agrandi. A l'école, il existe deux classes. On a créé ces deux classes en 2006 pour fixer les jeunes au village. Jusqu'à cette date, il n'y a eu aucune action concrète de la part de l'État. Après avoir terminé leur cursus au village, les enfants traversent le fleuve pour continuer à suivre les cours au collège. Hormis les écoliers, il existe véritablement des échanges commerciaux transfrontaliers. Bien que principalement composés de denrées alimentaires, les échanges informels existent. On achète en Mauritanie et on revend au Sénégal. Il existe également de la contrebande mais le phénomène reste très difficilement mesurable. Un cas reste néanmoins très intéressant, celui des agents de change ou « trafiquants » dans le jargon local. Kaédi comme l'ensemble de la vallée correspond à une limite de deux zones : la zone du Francs CFA[110] et de l'Ouguiya de la Mauritanie. Sur les deux, la plus convertible est celle du Franc CFA. Ici, l'argent circule, il est échangé c'est-à-dire acheté ou vendu. Cette activité est devenue un créneau pour de nouveaux acteurs qui proposent ainsi un service de change qui concurrence très fortement le change fait au taux officiel déterminé par les banques centrales.

[110] Monnaie des anciennes colonies françaises. On compte parmi elles : le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso,…10 Francs CFA équivaut à 1,5 Euros.

En réalité, ce sont des agents de change informels qui participent très activement au système des échanges[111].

Des maisons sont détruites en plein centre ville. En effet, le temps a figé le visage du village car ces maisons n'ont jamais été reconstruites. Ces maisons appartenaient à des commerçants qui venaient de Touba (capitale spirituelle du Sénégal). Les commerçants achetaient des produits à Kaédi Mauritanie et les revendaient au tarif sénégalais. Par exemple, le riz paddy[112], le prix du kilogramme[113] au Sénégal est de 40 centimes d'Euros tandis qu'en Mauritanie, il est de 25 centimes d'Euros. Les affrontements ont totalement marqué l'arrêt de l'approvisionnement des magasins.

À toute personne le souhaitant, des terrains sont disponibles gratuitement par demande auprès de la mairie de la commune. Il s'agit de terrains de 30 mètres carrés donnés par le gouvernement sénégalais à tout ressortissant du pays souhaitant s'y installer. Mais, très peu de personnes sont intéressées par cette pratique. En outre, la cession de terrain est inscrite dans le droit sénégalais et son application dépend de l'assentiment des élus locaux. A contrario si les demandes augmentent, le chef de village convoque une commission d'approbation qui détient la compétence de la décision. Actuellement, le nombre des demandes est faible par rapport aux terrains disponibles.

Il subsiste un véritable lien identitaire entre les villageois qui, d'une part, s'est accru après les évènements de 1989 et, d'autre part, a perduré avec la volonté des Sénégalais vivant en Mauritanie de ne pas revenir, soudant ainsi la petite communauté de Gourel-Ourmarly.

Au quartier Touldé, les relations avec le Sénégal sont en priorité économiques. Par exemple, les ressortissants sénégalais viennent travailler à Kaédi. Il existe un véritable lien économique entre les deux rives. Face à la rareté des ressources, les gens vivent aux dépens de leur descendance, sachant que la majorité de la population est représentée soit par des femmes soit par des personnes âgées.

La vie de Gaye est très intéressante car en tant qu'ancien pêcheur, il est à même de parler des problèmes de ressources. Il était habitué à faire des allers et retours au Sénégal. Depuis dix ans, le Sénégal refuse aux pêcheurs de fréquenter les eaux territoriales. Administrativement, « la frontière est très bien définie mais dans les faits elle n'existe pas. Les affrontements l'ont matérialisé. » Avant 1994, la frontière était devenue infranchissable.

[111] Ces informations ont été recoupées avec mes propres informations et celle de DIALLO Souleymane in *Les échanges transfrontaliers entre la ville de Rosso Sénégal et la Mauritanie*, mémoire de maîtrise, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), 2004-2005.
[112] Le riz paddy a pour particularité d'être une variété de riz encore entourée de son enveloppe
[113] Pour faire une comparaison, j'ai acheté du riz de chaque côté du fleuve.

L'activité économique se transforma en pêche territorialisée au même titre que la pêche en haute mer. Les relations entre les deux pays sont dans l'ensemble normalisées, exception faite pour la question de la pêche, qui constitue la seule ressource naturelle du fleuve. Depuis la construction du barrage de Manantali, en amont de la moyenne vallée, les ressources en poisson tendent à se raréfier. Cette diminution est clairement localisée entre M'Bagne et Matam. En saison sèche, l'activité agricole sur le lit du fleuve bat son plein, les habitants y puisent leurs ressources alimentaires nécessaires. Les activités agricoles et de pêche constituent la principale économie de subsistance de la région. Par définition, cette économie est très organisée, l'exploitation du fleuve s'en trouve très structurée.

L'organisation sociale des parcelles de cultures correspond à un système de dons inaliénables par lignée familiale[114]. On assiste, aujourd'hui, encore à cette organisation mais elle a complètement été remise en cause. Les populations qui ont vu leurs terres saisies, n'ont pas pu les récupérer et se retrouvent sans rien sur un territoire qui est le leur mais où leur présence n'est pas souhaitée.

En tant qu'observateur, les témoignages ne suffisent pas à se faire une idée précise des conditions de vie des habitants du fleuve. Effectivement, prenons un peu de recul et faisons un gros plan sur la moyenne vallée par l'intermédiaire de l'étude des réseaux de téléphones portables. Ce qui est intéressant à signaler, dans une région dépourvue de réseaux denses que ce soient des transports ou d'approvisionnement en énergie, les réseaux téléphoniques représentent la seule innovation visible à l'heure actuelle. En fait, ayant un téléphone portable captant le réseau international et, après avoir fait de nombreux kilomètres en voiture, je me suis dit qu'il fallait faire une carte de ce phénomène. Je cherchais à savoir s'il existait un lieu qui subissait dans la vallée, de part et d'autre de la frontière, une influence de l'autre partie de quelque manière que ce soit et l'endroit découvert correspond au lieu exact où les relations avec le Sénégal sont les plus fortes.

[114] Se référer à la note de bas de page numéro 103, page 70

Zones de réception des téléphones cellulaires, d'une rive à l'autre
dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal

Auteur : David Vigneron, I.F.G., 2007.

0 20 km

Légende :

fleuve Sénégal

zone tampon

voies de commnication

carte 12

Sur la carte numéro 12, on s'aperçoit que le réseau mauritanien pénètre à l'intérieur du territoire sénégalais, il ne se cale pas sur les frontières. Il s'agit assurément de la région de Boghé et de Bababé pénétrant jusqu'à 30 kilomètres ce qui peut paraître surprenant. Je pense que cela est dû au fait que de nombreux villages dans cette zone sont composés de familles entretenant des relations très fortes.

Il est vrai que l'espace du fleuve est, en quelque sorte, un « couloir d'échanges » et un lien entre deux ensembles, dans le sens où il s'agit d'un corridor de flux transfrontaliers connaissant une activité importante mais il est, aussi, composé de places correspondant aux principales villes du fleuve. Cette constatation va nous permettre d'aborder la notion de « ville escale ».

4.1.2/ La notion de « ville escale »[115].

On peut penser que cette région a été la zone où les évènements de 1989 ont fait le plus de victimes mais cela, rien ne permet de l'affirmer intrinsèquement. C'est surtout le silence des personnes lorsqu'on les interroge sur le sujet qui m'incite à dire ceci. J'ai recueilli quelques témoignages qui me permettent d'avoir cette pensée. Par exemple, la ville de Boghé est très intéressante, dans le sens où elle a toujours été une escale durant la colonisation, une sorte de ville étape dans laquelle, les colons s'arrêtaient pour se réapprovisionner en denrées alimentaires et en matériels de première nécessité. Y habite un fond de populations autochtones mais peu de familles sont originaires de la région de la moyenne vallée. Dans toute sa région, Boghé a été la seule ville à s'opposer aux rafles et aux expulsions de 1989. La plupart des habitants ont refusé de voir Boghé administrer par d'autres personnes venues du « nord ». Le tissu solidaire découle d'un véritable ressentiment identitaire. Effectivement, il subsiste une très forte identité dîte du « Fuuta ». André Lericollais les nomme, les « Gens du Fuuta »[116] en référence au Futa Toro[117]. Néanmoins, je pense que les villages alentours ont beaucoup souffert des affrontements particulièrement Sarandougou situé à moins de dix kilomètres de Boghé.

[115] Endroit où une ou plusieurs personnes se sédentarise (-nt) temporairement.
[116] LERICOLLAIS A., « Peuplement et migrations dans la vallée du fleuve Sénégal », *Cahiers ORSTOM*, SH, vol XII, numéro 2, 1975, pp. 123-135.
[117] « Le Fuuta Toro, littéralement le « pays des Toroobe » ancien royaume correspond à la zone géographique de l'ancienne vallée du fleuve Sénégal, en pulaar, ses habitants continuent d'être appelés Foutankais. » repris de BREDELOUP Sylvie, OUMAR BA Cheikh, Dynamiques migratoires et dynamiques associatives, Fond documentaire *ORSTOM*, Hommes et terres du Nord, 1994-4, pp. 179-188.

Ce sont des villages épars composés de petites unités villageoises très facilement contrôlables à partir de l'extérieur. Sarandougou a pour particularité de posséder une école reconnue sur tout le territoire mauritanien eu égard au nombre très important de personnalités publiques qu'elle a formé. Elle a été créée en 1958, ce qui dans cette région correspond à une école très ancienne. Les jeunes se forgent une culture intellectuelle. L'école a une formation reconnue nationalement, beaucoup de fonctionnaires d'État étaient et sont originaires du village. Monsieur le maire UFP (Union des Forces du Progrès) de Boghé, Adama Ba, fraîchement réélu en décembre 2006, y a suivi ses études et les femmes elles-mêmes bénéficient d'une formation car en général elles sont très actives. Cette école détient une position stratégique aux yeux des autorités.

La notion de « ville escale » tient ici tout son sens. Si durant les évènements de 1989, cette notion était mise de côté par la solidarité locale, aujourd'hui, elle est, dans un espace délaissé par le « nord », stratégique aux yeux des gouvernants mauritaniens. Kaédi, par sa situation géographique en amont du fleuve, a aussi subit les évènements. A l'instar de Boghé, Kaédi est une ville abandonnée, la vie s'y est arrêtée après les évènements. Avant, Kaédi était une ville très vivante. Elle a failli devenir la capitale de la Mauritanie après l'Indépendance en 1961. Moktar Ould Daddah y a massivement investi pour son développement. Hier, fournisseur important en agents administratifs, aujourd'hui, elle est désertée par sa jeunesse.

Un des phénomènes constitutifs des affrontements de 1989, celui de l'isolement endosse de nos jours une importance primordiale. Effectivement, la Mauritanie souffre d'un manque d'infrastructures routières, ceci concerne les grands bourgs comme les villages les moins peuplés. De plus, beaucoup de villages n'ont pas de contacts directs avec une voie de communication convenablement aménagée et demeurent sensibles au phénomène migratoire, en plus de leur fragilité naturelle.

4.1.3/ L'enclavement, facteur d'isolement. Cas de Sivé

Situé à 70 kilomètres de Kaédi, Sivé est le dernier village au bout d'une piste qui longe le fleuve. Ce village a pour particularité d'être une limite commune entre le Sénégal et la Mauritanie. Le côté sénégalais est beaucoup moins enclavé, les infrastructures sont mieux réticulées. Quelques jeunes travaillent au Sénégal, la frontière ne constituant pas une barrière en soi. Le développement d'infrastructures de transport ne pourra en aucun cas désenclaver ce secteur par rapport à la concurrence qu'offre le Sénégal.

Selon Géraud Magrin, « l'enclavement d'un territoire traduit sa fermeture fonctionnelle, mais aussi l'isolement historique et actuel d'une collectivité, qui pèse sur la valorisation des potentialités existantes et freine les échanges de toute nature. » Peut-on pour cela dire que le sous-développement entraîne obligatoirement l'enclavement ? Difficile d'être objectif mais Géraud Magrin insiste, « sous-développement et enclavement se corrèlent assez bien puisque nombre des pays les moins avancés sont des Etats enclavés. ». Les taux d'urbanisation locaux généralement faibles dans ces territoires prouvent bien le peu d'attractivité de ces contrées. En outre, les nombreux facteurs explicatifs de l'enclavement révèlent bien la complexité de la situation.

Le bassin du fleuve Sénégal connait une sécheresse depuis 1973 avec des interruptions, et se dévitalise. L'exode massif vers les pôles urbains dès lors explique pour une grande part la situation actuelle de Toufoundé-Sivé. A ce phénomène s'ajoute la faible densité ou l'inexistence d'infrastructures de transport. Par contre, l'enclavement peut apparaître, dans certaines conditions, comme une protection relativement propice à certaines dynamiques de développement. A l'instar de Toufoundé-Sivé qui fait partie d'une plaine inondable, l'impact des actions humaines reste prohibitif par rapport aux possibilités d'utilisation des sols. « L'ouverture économique n'est pas forcément un bienfait si l'on n'est pas en mesure d'y livrer bataille à armes égales, si bien qu'une certaine forme de protection peut, si elle est bien utilisée, préparer le territoire à l'ouverture économique. »[118].

Ainsi, la concurrence mais aussi la proximité avec le Sénégal peut produire des effets économiques positifs. La réalité de l'enclavement pour un espace transfrontalier reste avant tout une affaire de permutation. Il correspond aujourd'hui à « un angle mort commercial » mais concrètement, il est le lieu d'intenses échanges informels. Objectivement, l'enclavement est réellement une source d'isolement pour Toufoundé-Sivé mais la construction du tronçon routier Kaédi-Sélibabi (voir carte 12), permettra d'en atténuer les effets négatifs.

Pour conclure, on s'aperçoit que les évènements de 1989 n'ont pas entraîné de changements notables sur les configurations géographiques (la « ville escale », et « l'enclavement »). Par contre, les évènements ont laissé une trace indélébile sur l'organisation des habitants de la vallée. A tel point, que désormais il aborde leur vie d'une nouvelle manière. La peur qu'un épisode sanglant similaire à celui de 1989 se reproduise est

[118] MAGRIN Géraud, L'enclavement empêche le développement de l'Afrique, in COURADE Georges (dir), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Mappemonde, Belin, 2006, pp. 112 -118.

très forte. En conséquence, les phénomènes que l'on perçoit actuellement se maintiennent, renforçant les migrations.

Comme on l'a vu, dans un chapitre précédent mais aussi pour l'étude de cas des « villes escales », d'un point de vue sociologique, l'éducation revêt une importance primordiale sur le phénomène migratoire en lui même. Pour compléter ce qui a déjà été dit, je vais maintenant orienter mon propos sur les habitants du fleuve et la façon dont ils abordent les migrations ainsi que la branche indirectement visée, celle des sédentaires.

4.2/ Espace communautaire et migrations.

4.2.1/ L'éducation, créatrice d'une séparation sociale.

On constate de manière générale que le secteur de l'éducation est en crise et, ce, dans toute la Mauritanie. En effet, les meilleurs enseignants partent. Toutefois, des jeunes prennent le relais avec un niveau d'éducation inférieur. Les jeunes les moins favorisés sont aidés par des organisations non gouvernementales qui peuvent, donner des cours de langue aux enfants des rues, par exemple, l'Association des Femmes Chef de Famille (AFCF) dans le quartier Wandamaa à Kaédi où de jeunes haratins apprennent des versets[119] du Coran en arabe. Elles servent souvent de substituts aux écoles[120]. L'éducation pour les plus défavorisés peut être aussi donnée par le khalife[121], dans ce cas, les enfants doivent rapporter une certaine somme d'argent chaque jour, sinon ils risquent d'être punis. Une autre cause de la baisse du niveau de l'éducation. De nos jours, les femmes composent avec les personnes âgées et les très jeunes garçons, la majorité de la population du fleuve. Souvent elles constituent la majorité des effectifs scolaires, c'est le cas dans le village de Thialogou, proche de Boghé. Un phénomène intéressant, l'éducation au niveau local se fait en arabe mais lorsque les migrants reviennent, ils ont été en général éduqués en français. Il existe un « fossé générationnel » entre la jeunesse qui, elle-même, parle l'arabe et les personnes plus âgées qui parlent le français.

L'éducation est, en Mauritanie, une donnée fondamentale pour la société. Elle est représentative de la diversité mauritanienne. Son rôle va au-delà de l'éducation. Ce tableau, nous a permis d'aborder brièvement les différentes strates de la population concernée directement ou pas par les migrations.

[119] Petit paragraphe qui forme une division d'un chapitre dans le Coran. Source : encyclopédie Universalis
[120] Pour plus d'informations se référer à HAMPATE Bâ Amadou, 1993.
[121] Le chef spirituel de la ville

4.2.2/ Les liens tissés par le migrant avec la société du fleuve.

Dans cette partie, nous n'allons pas traiter de l'organisation de la population c'est-à-dire des différentes typologies permettant de distinguer les différentes couches de la « société du fleuve » mais de l'individu lui-même. On peut quand même dresser une typologie résumant la multitude des types de migrants. Toujours en rapport avec l'éducation, cette typologie a été établit par le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement).[122] On distingue les migrants « scolarisés » des « non scolarisés ». Les premiers, lorsqu'ils sont d'origine rurale, ont souvent un projet destiné à la collectivité, alors que s'ils sont d'origine urbaine, leur migration est plutôt destinée à l'accomplissement d'un projet individuel. Les « non scolarisés » constituent la grande majorité des migrants, ils agissent selon une logique de devoir envers leur communauté d'origine, et non dans la perspective d'un quelconque projet personnel. Les migrations souvent sont nécessaires, à titre d'exemple, une fille peut refuser d'épouser un garçon sous prétexte qu'il n'est pas candidat à l'émigration. Aux différents types de migrants s'ajoute un élargissement de leurs destinations. D'abord caractérisée par des flux vers les grandes villes africaines et françaises, la migration s'oriente aujourd'hui vers des destinations plus variées incluant de nombreux pays européens et l'Amérique du Nord. (Canada et États-Unis, cf carte 10).

Le taux de natalité (4,043 naissances pour 100 habitants)[123] étant important, l'âge moyen de la population[124] est bas (16,98 ans). Beaucoup d'actifs se retrouvent sans activité professionnelle (20%)[125]. Le peu de postes de travail disponibles ne peut compenser la forte proportion de main d'œuvre. Les chômeurs doivent migrer pour subvenir à leurs besoins d'une région à l'autre ou émigrer dans d'autres pays. La portée du phénomène migratoire dans la région concerne 44% de la tranche des 15 ans et plus. La tranche d'âge, la plus représentative en matière d'émigration est les 25-29 ans avec en moyenne 28% d'émigrés. L'âge moyen de la première migration équivaut à 26 ans. Les résidants ayant déjà migré font en grande majorité des migrations internes ou restent en Afrique[126]. En 2006, le volume des pluies a été si faible qu'il n'y a pas eu de hautes eaux. Il s'est produit un fort exode principalement en direction de Nouakchott. En général, les nouveaux arrivants n'ont pas de

[122] Une ONG française qui accompagne les initiatives des migrants et des acteurs locaux du bassin du fleuve Sénégal pour le développement de cette région, voir le site de l'ONG, http://www.grdr.org.
[123] Estimation 2005, source : www.statistiques-mondiales.com/natalite.htm
[124] Estimation 2005, source : www.cosmovisions.com/TableAgeMoyen.htm
[125] Il s'agit du taux de chômage chez les 18-44 ans (estimations 2004), www.indexmundi.com/fr/mauritanie/taux_de_chomage
[126] Tous ces chiffres ont été obtenus dans TRAORE Sadio, Janvier 1994, pp. 147-161

moyens matériels et financiers. Le souhait majeur de ces populations est celui de vivre ailleurs. En guise d'exemple, si Nouakchott correspond à une étape, pourquoi alors cette ville connaît-elle un des taux de croissance les plus importants au monde?[127] Les populations ne souhaitent pas se fixer et en ce qui concerne l'habitat des nouveaux quartiers, il reste très précaire. La fuite des jeunes va de pair avec la perte d'activité. Les affrontements ont conduit à une recomposition territoriale de l'espace nouakchottais. Les quartiers de Sebkha et d'El Mina (voir en rouge sur la carte 13) se sont vidés de leur population maure. Les nouveaux arrivants étaient exclusivement des Négro-mauritaniens (Halpulaaren, Haratins et dans une moindre mesure de Soninkés). La particularité de Nouakchott réside dans l'avenue Abdel Nasser qui sépare les communautés négro-africaines et Beydans. Ceci apparaît très clairement lorsque l'on regarde sur la carte 13.

On constate aussi, l'arrivée de quelques Ghanéens et Ivoiriens. Ce qui est intéressant, sans pour autant être affirmatif, les femmes parties à Nouakchott font en général des ménages tandis que les hommes effectuent des travaux ponctuels tels sur des chantiers dans le bâtiment.

[127] En 1959, Nouakchott n'avait que 252 habitants en 1959 et aujourd'hui, environ 670000 âmes y vivent. Source : GOUREVITCH Jean-Paul, La France en Afrique, la présence africaine en France, Groupe X-Démographie-Economie-Population, exposé du 11 octobre 2005.

Carte 37 : Quartiers et ethnicité à Nouakchott.

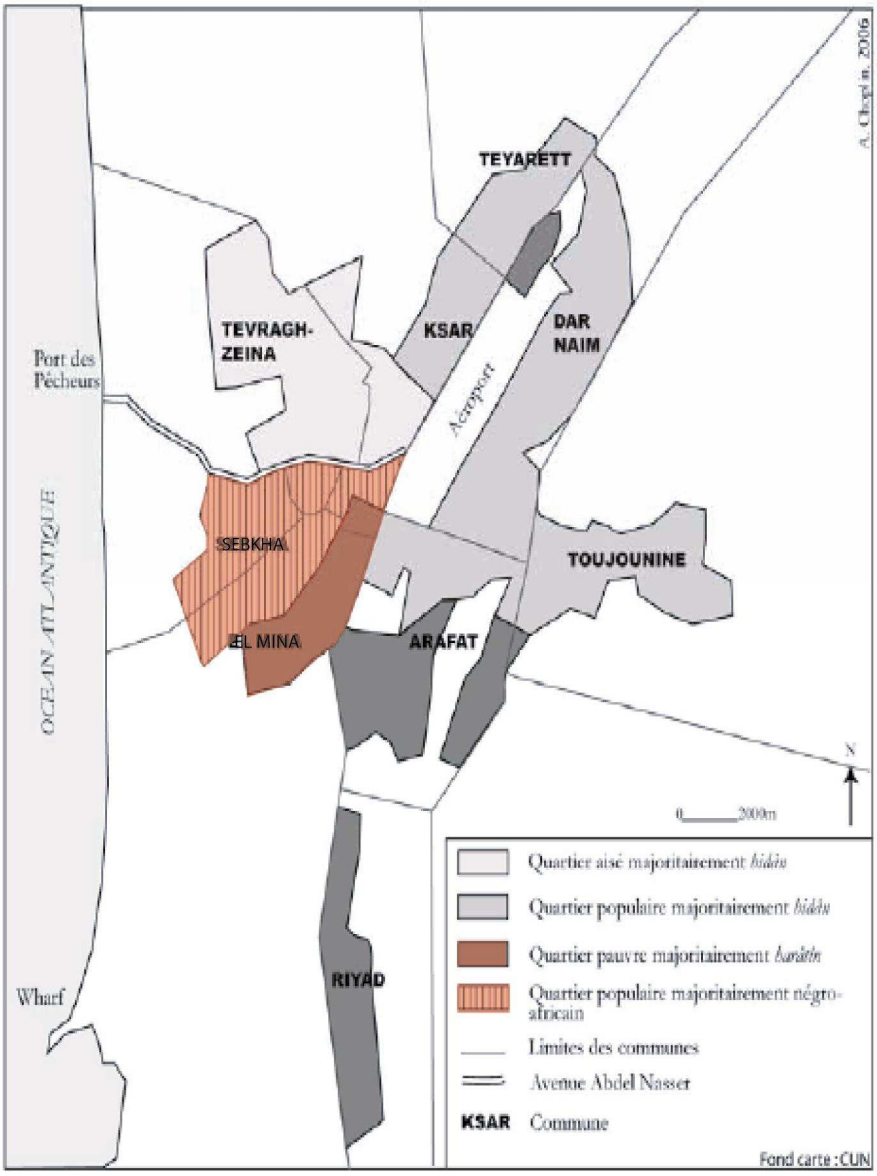

Dans la mesure où nous ne disposons d'aucunes sources quantitatives, la carte n'a pu être élaborée qu'à partir de constats personnels. Cette carte représente non pas la réalité mais une certaine réalité, fort changeante. Les limites ne sont pas fixes entre les quartiers, mais bien négociées en permanence par les acteurs sociaux.

Source : thèse Armelle CHOPLIN, 2006

Carte 13

A Gourel-Oumarly au Sénégal, les jeunes sont beaucoup plus présents qu'avant les évènements. Les jeunes qui ont plus de dix-huit ans travaillent du côté mauritanien, à Kaédi pour la majorité. La particularité de Gourel-Ourmaly réside dans les destinations des migrants, les jeunes migrent vers les États côtiers d'Afrique de l'Ouest ou plus exactement le Cameroun ou le Gabon. D'ailleurs, leurs migrations sont exclusivement infra-africaines. En conséquence, ils ne reviennent que lors des vacances scolaires pour un séjour très court. A Thialogou, un village aux alentours de Boghé en Mauritanie, les garçons ont entre six et quinze ans. Les

jeunes, s'ils obtiennent des bourses d'études peuvent partir en France ou au Sénégal. La plupart d'entre eux reviennent après leurs études.

Les pères de familles partis à l'étranger, ne peuvent pas remplir leurs rôles vis-à-vis de leurs enfants. La perte d'autorité entraîne un manque de repères chez eux. Le lien social se détériore à l'école, par exemple, où le maître ne peut plus exercer pleinement son autorité. Les enfants d'expatriés ne sont pas intégrés. Il faut faire un travail d'éducation en amont pour éviter des départs trop importants.

Pour nombre de pays d'accueil, l'émigration répond à la même logique, elle est une contrainte mais reste nécessaire. En supposant qu'il faille la réguler, la charge d'intervenir est donnée au pays émetteur. En outre, le manque d'organisation ne permet pas d'absorber les velléités de départ. Ainsi, le domaine de l'éducation est dépourvu de formations supérieures (ou de troisième cycle) conduisant au doctorat, ce qui ne permet pas de maintenir une base intellectuelle solide. C'est pourquoi, la « fuite des cerveaux» tient toute sa place. « Mais le plus important, c'est la désaffection de l'école et de la formation comme moyens de promotion sociale. » (FALL Salam Abdou, 2002, p. 10). A ce sujet, il n'existe pas suffisamment de filières professionnelles[128] accessibles à tout le monde et par conséquent, un accompagnement éducatif n'est accessible que dans le secteur privé.

Les femmes émigrent, principalement, pour des raisons familiales soit pour un regroupement familial dans le pays d'accueil ou pour des migrations familiales entières. Par contre, beaucoup de femmes divorcées migrent, du fait d'une position sociale fragilisée par la séparation d'avec leur mari.

Une fois parti, le migrant reste en contact constant avec son entourage soit par internet ou par téléphone. La qualité des relations qu'il entretient avec son cercle de proches va être primordiale pour la bonne marche de son « aventure ».

4.2.3/ « Le rôle du migrant se déprécie »[129].

Dans un contexte sans cesse mouvant, les rapports d'entraide fonctionnent selon une logique de proximité qu'elle soit filiale ou amicale. Autrefois, le migrant contribuait au développement de sa zone d'origine à l'aide des fonds qu'il possédait. Dorénavant, le rôle du migrant a changé en raison de la multiplication des acteurs (associations locales, ONG et

[128] La filière professionnelle débouche à l'équivalent de nos Brevet d'Etudes professionnels, Baccalauréats Technologiques et Profesionnels.
[129] http://www.grdr.org

institutions publiques) sur intervenant en matière d'initiatives locales[130]. « Bien que la solidarité familiale et communautaire reste le socle fondamental des liens qui les unissent aux villageois »[131], le rôle des migrants reste tout de même important mais cette aide se localise désormais dans les petites unités villageoises isolées.

4.2.4/ Les *hawilads*[132], une connexion avec la zone d'origine.

« Les migrants à l'étranger ne représentent qu'une faible proportion de la population active et donc du potentiel de richesses : les transferts financiers ont donc un rôle marginal dans le Produit Intérieur Brut. »[133] Mais, ils jouent quand même un rôle dans son développement. Les *hawilad*s transfèrent 150 millions d'Euros par jour entre les pays d'accueil et émetteur des migrants du monde entier. En 2004, à la suite d'une recommandation du G8, un groupe de travail sur « l'amélioration du traitement statistique des transferts » présidé par la Banque Mondiale a été mis en place. Selon eux, plus de 180 millions de personnes vivent hors de leur pays d'origine. Etroitement lié au phénomène migratoire, le volume des fonds rapatriés a doublé en dix ans, atteignant en 2004, toujours selon la Banque Mondiale, le montant de 216 milliards de Dollars dont plus de deux-tiers de ces fonds, arrivent dans des pays en voie de développement.[134]

Au sens du Fond Monétaire International, il n'existe aucune régulation internationale en matière de transfert d'argent. L'émigration répond à un souci majeur pour les populations, celui de l'aisance. « L'émigration des adultes le plus souvent masculins caractérise les pays fournisseurs de main d'œuvre internationale, dont les transferts jouent en quelque sorte un rôle de substitut aux transferts manquants. » (CHARBIT Yves et CHORT Isabelle, 2006, p.143) Le système consiste à faire transiter l'argent par des compagnies spécialisées. Les fonds sont centralisés par le secteur bancaire jusqu'à un point nodal, Nouakchott, d'où ils sont

[130] Par exemple, un projet d'appui aux coopératives agricoles, site de Kaédi en partenariat avec l'Union Nationale des Coopératives Agricoles et d'Epargne de Mauritanie (UNCACEM) et la Coopération allemande (GTZ) avec l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) accessible sur internet http://www.afvp.org/Mauritanie.html

[131] http://www.grdr.org

[132] « En Somali ou plus rarement *waqil* en arabe. Ce dernier terme reflète assez fidèlement la double vocation sociale et économique des *hawilads* car il désigne aussi bien un protecteur qu'un gérant, un notaire ou un procurateur. Concrètement, il s'agit de compagnies spécialisées (Western Union par exemple), parfois de simples commerçants, qui transfèrent de l'argent par radio ou par fax. » source : PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Réseaux financiers, diasporas et *hawilads*. Le rôle de la péninsule Arabique entre l'Occident et la Somalie », *Autrepar*t, numéro 16, 2000, pp. 99-119. Localement les *hawilads* sont appelés « transfert d'argent ».

[133] CHARBIT Yves et CHORT Isabelle, « Transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006, volume 22, numéro 2, pp. 127 à 154, p.127. Ces informations en général ne tiennent pas compte des spécificités du pays.

[134] SCHIFF Maurice, « *Brain Gain about Its Size and Impact on Welfare and Growth Are Grealty Exaggerated.* », IZA Discussion Paper, numéro 1599, Mai 2005. consultable à l'adresse http://www.banquemondiale.org/

relayés de manière informelle vers les principales villes du fleuve (Boghé, Kaédi, Matam). Ils assurent le lien par le biais d'une liste des bénéficiaires faxée. L'argent est partagé sur place par des agents ou des commerçants qui voient aussitôt leurs comptes à l'étranger crédités d'un montant équivalent en devises moyennant une commission allant de 5 % à 10 % sur le total des fonds transférés. La manœuvre s'avère rapide et efficace, avec très peu de pertes en ligne. Les dernières analyses portant sur ces transferts ont permis de mettre en exergue le rôle très important qu'ils jouent dans l'élévation du niveau de vie des pays d'origine et dans la lutte contre la pauvreté. Cette manne offre l'avantage d'aller directement aux populations et d'éviter ainsi le péril des malversations propres aux différentes aides extérieures[135].

4.2.5/ La force des rapports de parenté.

Des liens de parenté très forts, existent entre les différents réseaux formés à partir du lieu d'origine. On distingue les liens de parenté familiaux et les liens de parenté religieux. Le maintien de ses liens revêt une importance capitale dans l'organisation des espaces communautaires. Les conditions de vie des émigrés en France, par exemple, sont difficiles. À part ceux qui ont réussi à s'intégrer, ils vivent, majoritairement, dans des foyers SONACOTRA ou des cités dortoirs. Un des derniers recensements français effectués en 1990, dénombrait quelques 6632 immigrés installés en France provenant de Mauritanie. Cependant, ce chiffre n'indique que la face cachée de ce phénomène. Pour la majorité d'entre eux, ils vivent en Ile-de-France, en banlieue lointaine (Les Mureaux), en Bourgogne (à Sens) ou en Haute-Normandie (Rouen, Le Havre). En général, ils occupent des emplois peu qualifiés dans l'industrie et les services et, dans une moindre mesure, dans le bâtiment et les travaux publics[136]. Leurs conditions de vie se sont détériorées au fil du temps, du fait du durcissement de la politique migratoire de 1975[137].

[135] Détournements de fonds par exemple.
[136] Pour ce paragraphe, les informations ont été trouvé dans : DAUM Christophe, (dir. Pub.), *Quand les immigrés du Sahel construisent leurs pays*, Institut PANOS, Paris, l'Harmattan, 1993, 207p. et CONDE Julien et DIAGNE PAP SYR, 1986.
[137] Cf figure numéro 5.

Part des immigrés de la vallée du Fleuve Sénégal trouvant un emploi moins d'un mois après leur arrivée en France

Année d'arrivée	Taux d'emploi *(en pourcentage)*
1950-1959	100
1960-1974	69
1975-1979	22
1980-1981	10
1982	3

Source: Condé et Diagne, 1986.

Figure 5

Ils ne veulent pas décevoir leur famille et par fierté, cachent leurs conditions de vie. Les frères voyant la réussite de leurs aînés sont envieux et veulent les rejoindre en Europe. La fierté de la famille est une des composantes très importante du lien social entre famille et exilés. La peur de décevoir peut être considérée comme une ligne directrice que tout émigré doit suivre. Il aide financièrement sa famille, lui permet de vivre et non de survivre et ce, même si son rôle tend à diminuer. Le migrant ne peut revenir que s'il a réussi dans son entreprise. Cela est très difficile d'évaluer le phénomène de retour. De surcroît, on constate que les migrants restent en général dans leur pays d'accueil et ne reviennent pas dans le pays dont ils sont issus. Ce qui est intéressant, le refus du retour vient du migrant lui-même, vivant dans des conditions de confort plus importantes. Les migrants adoptent aussi le modèle de vie du pays d'accueil. Par exemple, les migrants du Royaume-Uni, vivent dans des conditions difficiles mais sont imprégnés de la culture du pays. A leurs yeux, la liberté dont ils jouissent au pays d'accueil remet en cause leur retour au pays.

En cas de retour, malgré les difficultés rencontrées, les formalités familiales, le mariage en particulier, sont facilitées. Les femmes sont plus attentives à un émigrant qui a réussi. Celui qui revient ou n'a pas émigré a peu de chance de se marier. C'est pour cela que beaucoup de jeunes sont en attente de partir à Nouakchott. En général, ils recherchent le contact avec les Européens car ils sont une des solutions pour sortir d'Afrique. La solution de la clandestinité n'est utilisée qu'en cas de dernier recours. En général, les jeunes cherchent à passer par les voies de la légalité mais lorsque l'on rêve d'Etats-Unis ou d'Occident, les

sirènes sont plus fortes que le respect de sa patrie. Chercher une vie meilleure est compréhensible. La méconnaissance du danger est à la hauteur de l'envie de réussite.

Dans un entretien accordé à la revue *Sciences au Sud***,** Le journal de l'IRD (Institut de Recherches sur le Développement), n° 13, daté de janvier/février 2002, Jean Schmitz évoque la question des réseaux confrériques[138] transnationaux. Cette interrogation soulevée est très intéressante, dans le sens où ce sont des structures d'entraides très bien diffusées en Occident. Ainsi, les « les jeunes incorporés de la culture islamique » constituent d'importants liens. Restés au pays, les khalifes (ou marabout) continuent de contrôler leur réseau, en aidant indirectement les émigrés, s'ils souffrent d'une mauvaise intégration dans leur pays d'accueil. En échange, les migrants lorsqu'ils reviennent au pays, contribuent au développement de leur zone d'origine.

A partir de 1835[139], on est au début de l'ère confrérique, beaucoup de nombreuses personnes sont devenues des musulmans pratiquant la *Tidjania*, institutionnalisant ainsi la religion en Mauritanie. De ce fait, on perçoit des investissements massifs au niveau de la construction de mosquées dans les villages, même les plus isolés. Il est vrai que de nos jours, chaque village possède aujourd'hui un édifice religieux.

Dans un avenir plus ou moins proche, le fleuve va être confronté à un véritable exode de ses forces vives. Ceci est directement imputable aux affrontements de 1989 car la conjoncture actuelle, m'amène à penser que l'on est véritablement dans un rapport centre-périphérie. Par exemple, les migrants qui sont partis du fleuve pour rejoindre leurs proches installés à Nouakchott entretiennent régulièrement des rapports avec leur famille restée dans la moyenne vallée. Les liens très forts entre le nord et le fleuve, mis à jour par les affrontements de 1989, conduisent à un renforcement des réseaux internes.

Restons maintenant dans le débat du « retour » et notamment celui des réfugiés. En effet, les deux premières parties ont posé les jalons de la réalité mauritanienne actuelle, celle où subsistent deux sociétés bien distinctes au sein d'un même territoire. Cette dichotomie, que révèle le phénomène migratoire fait apparaître de nombreuses nouvelles questions entre la société civile et les autorités dont et non des moindres celle de la « question nationale ».

---

[138] Les confréries *tidiane*, provenant du nom de leur fondateur, sont les organisations religieuses chargées de dispenser principalement l'éducation religieuse et d'organiser la vie spirituelle dans un village ou une ville. Leur influence est très forte dans la région.

[139] « Le tidjanisme est introduit au Sénégal vers 1835 par l'illustre chef religieux Cheikh Omar Tall (1799-1864) qui sera relayé par El hadji malick Sy (1855-1922). Ce dernier propagera la confrérie en pays wolof (Sénégal). En 1902, il s'installera définitivement à Tivaouane (région du Sénégal) qui devient, sous son impulsion, une des capitales du tidjanisme au Sénégal. » source : DIOUF Badara, Tidjanes et mourides ? Les deux principales confréries musulmanes au Sénégal, le 1 décembre 2004, http://www.afrik.com/article7923.html (cf; Encyclopedia of Africa south of the Sahara ou Islam au sud du Sahara)

4.3/ Les « oubliés » de 1989.

4.3.1/ Les origines de l'indifférence.

Le nouveau contexte politique permet d'aborder des questions sur lesquelles, la société civile ne pouvait ou n'avait plus la possibilité de débattre. De manière générale, il s'agit du « passif humanitaire », un thème que l'on aborde avec une certaine retenue même si, on parle en somme d'un dossier prioritaire à traiter, du côté des autorités, et avec passion, du côté des associations des droits de l'homme. On peut le définir comme des abus de pouvoir « sans caractère officiel » commis par les anciennes autorités durant la fin des années 1980 et le début des années 1990, liés directement aux évènements de 1989. En admettant que les actions tenaient en plusieurs formes, le déroulement de ces exactions reste encore très peu connu. Pourtant, on peut recenser quelques actes de répressions connus grâce à des témoignages. Les convocations au commissariat de police pour contrôler l'identité des prévenu(e)s étaient fréquentes. Elles avaient pour but de vérifier si les personnes étaient de « vrais mauritaniens. » Des arrestations suivies de détentions au sein du corps militaire ont concerné, au premier chef, des officiers négro-mauritaniens mais aussi des agents administratifs.

Encore aujourd'hui, on s'aperçoit que la volonté du « retour des bannis » de 1989 demeure une des principales préoccupations des associations de défense des droits de l'homme. Certes, elle est quelque peu pondérée par la volonté qu'il existe véritablement un dialogue entre tous les acteurs[140] concernés par ce dossier. Malgré cela, les nouvelles autorités ont à maintes reprises déclaré : « laisser de côté les questions brûlantes héritées du régime du président déchu, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya ». L'organisation du retour des réfugiés et déportés se trouvant au Mali et au Sénégal devra être mis en place par un pouvoir démocratiquement élu.

La situation actuelle, laisse un sentiment d'inachevé à propos des dossiers encore en suspens : les purges au sein de l'appareil d'État et les déportations dont l'ancien régime est incriminé. A ce propos, l'argumentaire des acteurs de la société civile, les ONG des droits de l'homme en premier lieu, considérant que la coopération étatique est réelle et entraîne une véritable considération que la justice doit être rendue. Durant le régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, le débat autour du « passif humanitaire » et principalement le retour des

[140] On peut citer le nouveau gouvernement élu, les associations des droits de l'homme et les victimes des affrontements de 1989

réfugiés a été mis de côté. Pourtant des négociations ont eut lieu avec le HCR et l'ARMS[141], à propos du retour des 60 000 réfugiés recensés par le HCR. L'ARMS a fini par accepter un retour sans condition. A partir du mois de juin 1996, le HCR a mis en place, en collaboration avec le Croissant rouge mauritanien, un programme destiné à venir en aide aux réfugiés qui reviennent du Mali et du Sénégal, dénommé Programme spécial d'insertion rapide (PSIR)[142]. Le Haut Commissariat aux Réfugiés a pris le relais d'une assistance humanitaire très difficile à mettre en œuvre tant le champ géographique était étendu. Mais l'espoir de régler le problème a échoué, puisque l'opération n'a jamais été menée à terme. Selon Mohamed Ould Maouloud, président de l'UFP dans un dossier de *La Tribune* sur la « question nationale »[143]cerne bien le manque de volonté d'agir sur le problème du rapatriement des réfugiés et ce dans un contexte de durcissement du régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya en 1997, « quand un problème est réel, il faut en parler, il faut le poser, il faut le régler. S'il n'est pas réel, il faut dire qu'il n'est pas réel. On ne peut pas reconnaître qu'il y a un problème et vouloir le régler en catimini. C'est du reste ce que l'ancien président a fait en autorisant le HCR à ramener des déportés sans reconnaître officiellement qu'il y avait des déportés. » Christian Santoir[144], va plus loin : « mais cette opération est reportée *sine die*, suite à un problème de logistique ; en fait, les autorités mauritaniennes, hostiles à tout retour en masse, se sont dérobées au dernier moment. ». Pour finir, tout laisse à penser qu'il existe un double langage dans cet épisode. Pour Marianne Meunier, dans *Jeune Afrique*[145] : « Pour de nombreux porte-paroles de réfugiés, l´organisation onusienne aurait subi des pressions des deux pays pour inciter les réfugiés à rentrer, ce que dément formellement Didier Layé, son représentant (HCR) à Nouakchott », preuve que le passé et les blessures restent.

Tout de même, ce programme a aidé à la réinsertion de plus de 33000 Mauritaniens de retour du Sénégal et du Mali en Mauritanie majoritairement dans la vallée du fleuve Sénégal. Un point positif mais paradoxal aux yeux de la société mauritanienne puisqu'il est le fruit d'une blessure très profonde mais aussi, la « transition » l'a replacé au sein des préoccupations majeures surtout celle des Négro-mauritaniens. En fait plus personne n'en parlait durant les dernières années de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya parce que l'on savait que le président ne ferait rien. L'espoir renait avec la transition.

---

[141] Association des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal

[142] « Ce programme a largement aidé à la réinsertion de plus de 33000 mauritaniens revenant du Sénégal et du Mali. Le programme a réalisé en tout 251 projets à impact rapide dans les domaines de l'agriculture, l'habitat, la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'élevage etc. » Source : http://www.un.mr/hcr/hcr.htm

[143] Numéro 272, du 19/09/05 au 26/09/05, p. 5

[144] In, « Les naufragés du fleuve : les problèmes des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal. », *Autrepart*, numéro 5, 1998, p.112

[145] Numéro 2419, du 20 mai au 26 mai 2007, p. 49

4.3.2/ L'oubli existe-t-il encore ?

Dès lors, la résolution du « retour » est devenue, aux vues du contexte actuel, un slogan électoral majeur. La persistance du débat m'amène à penser que la volonté de jugement des fautifs reste très fortement ancrée. En même temps la défense des intérêts des uns ne peut être compatible avec leur propre culpabilité. Dans un article intitulé : « À surveiller de près, toujours : Où le régime provisoire de la Mauritanie se termine en foire » et publié sur le Net, le 21 avril courant 2007, *Conscience et Résistance*[146] donne son avis au sujet de la formation du gouvernement du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, dirigé par le Premier ministre Zeine Ould Zeidane. Ainsi, *Conscience et Résistance* rappelle : « au nouveau Chef de l'Etat, sa promesse de ne pas coopter les personnalités sur lesquelles pèsent de sérieuses présomptions de concours à la ruine de l'intérêt général. La mise en garde concerne les principaux responsables de la déconfiture nationale, auteurs de tueries, de tortures et de transferts forcés de populations, bénéficiaires de détournements matériels, de délations, de captations de privilèges, des préférences indues, tous comportements facteurs d'impunité. En sa qualité de garant de l'avenir collectif, nous appelons le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, à observer, la plus exigeante vigilance, envers les individus impliqués dans les atteintes graves et répétées aux biens publics et à l'intégrité des institutions. »

La plaie encore béante, le devoir de deuil ne peut être effectué. En effet, le « retour des réfugiés » reste un objet central de débat de société mais l'oubli domine et ce malgré le contexte de rénovation actuel. Un questionnement demeure : les déportés eux-mêmes ont-ils conscience de l'enjeu politique qu'est leur « retour » ? Est-ce qu'ils doivent revenir au nom de la stabilité de la Mauritanie ? Trop peu d'entre eux (les réfugiés), *sine die*, suivent l'évolution politique du règlement de la situation en raison du passé trouble qui les concerne. Faute d'une réelle volonté de solutionner la question du « retour », les seuls garants de l'État de droit restent les pouvoirs publics.

[146] Comme cité dans le texte, ils se définissent comme une « cellule de liaison et de prospective pour une transition radicale », http://membres.lycos.fr/faas/conscience

4.4/ Les dimensions politiques du « retour ».

4.4.1/ Que sont devenus les « oubliés » de 1989 ?

De manière générale, les réfugiés reviennent de leur propre initiative, sans qu'un suivi de leur situation soit organisé. D'ailleurs, l'État n'a mandaté aucun organisme pour effectuer de recensement. Par conséquent, aucun retour organisé n'a été mis en application, si bien que des milliers de personnes restent dans une situation d'apatrides. L'ampleur du phénomène reste très mal connue. Il faut admettre que la majorité d'entre eux vivent dans la clandestinité. Pourtant, hormis les 35000 réfugiés de retour en Mauritanie, qui ont été recensés par le HCR lors du PSIR (cf note de bas de page numéro 142), les ONG des droits de l'homme, plus particulièrement l'Association des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal (ARMS), en 1999, ont recensé les fonctionnaires et les réfugiés revenus. Ces chiffres ont la particularité d'apporter un autre regard, permettant ainsi de se faire une idée plus claire de la situation.

Figure 5
Effectifs des réfugiés de retour par wilaya (ou région) en 1998. :

wilayas	Nombres de personnes au 31 octobre 1998
Trarza	12 959
Brakna	7 263
Gorgol	7 880
Guidimakha	4 251
Assaba	309
TOTAL	32 662

Source : recensement ARMS, 1999 (Ces effectifs ne tiennent pas compte de ceux qui sont rentrés sans passer par une association quelconque, ni ceux qui sont rentrés avant la décision de l'ARMS en 1996)

Nouakchott ne figure pas dans le tableau. Les personnes revenues à Nouakchott ont du être comptabilisées dans le Trarza. A l'encontre, le Brakna et le Gorgol représentent environ la moitié des retours.

Figure 7
Effectifs des fonctionnaires de « retour » par Ministère de tutelle

Ministères de tutelle	Nombres de fonctionnaires recensés
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales+CNSS	57
Ministère de la Fonction Publique et du Travail	5
Ministère des Mines et de l'Industrie	10
Ministère de la Communication	4
Présidence de la République	11
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement	31
Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	129
Ministère de l'Education Nationale	134
Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie	14
Ministère des Finances	65
Ministère de l'Equipement et des Transports	15
Ministère de la Défense Nationale	33
Banques	16
TOTAL	524

Source : recensement ARMS, 1999 (Les appellations des ministères peuvent pour certains avoir changé de noms).

Les retours ont concerné, au premier chef, les fonctionnaires des ministères stratégiques, à savoir le Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunication, mais aussi le Ministère de l'Education Nationale. Désormais, analysons la situation sur la moyenne vallée du fleuve pour connaître le quotidien des réfugiés de « retour ». On concentrera l'étude sur les régions de Kaédi et de Boghé

A Sarandougou, le village a été très peu touché. En effet, on recense tout de même des expulsions d'Halpulaaren de catégories socio-professionnelles supérieures[147]. Pour la plupart, ils vivent désormais à Nouakchott ou à Nouadhibou et ne souhaitent pas revenir au village. Côté Sénégalais, à Gourel-Oumarly, les réfugiés y habitant encore, ne souhaitent pas retourner en Mauritanie, par peur de ne pas être reconnus en tant que Mauritaniens expulsés. En réalité, les réfugiés ne souhaitent pas revenir en Mauritanie et ce phénomène est localisé principalement sur la moyenne vallée. Cela touche plus particulièrement les personnes âgées et les femmes. D'autres préfèrent vivre dans la clandestinité en Mauritanie. « On est apatride dans son propre pays. » Ici, je pense aux enfants nés au Sénégal qui reviennent en général en Mauritanie et ce malgré une situation fragilisée par leur statut de Sénégalais sans papiers mauritaniens. L'obtention de titre de séjour est très difficile pour tout non-ressortissant mauritanien. En général, on est de nationalité sénégalaise mais on a un travail en Mauritanie pour entretenir les familles restées au Sénégal. La même situation prévaut aussi pour les

[147] Pharmaciens, instituteurs et infirmiers.

fonctionnaires. Le « non retour » concerne aussi les réfugiés politiques[148] installés en Occident. Marion Frésia parle de « filière de migration », le mot filière sous-entend qu'il existe une organisation complexe de ce type d'installation à l'étranger structurée autour du degré d'adhésion des membres de cette filière à un projet politique. « Cette filière de migration se différencie des autres avant tout parce qu'elle est légale. Elle s'opère grâce au statut de réfugié et non pas par la voie clandestine ni l'obtention frauduleuse de papiers d'identité sénégalais ou mauritaniens. De plus, c'est une filière qui s'est structurée autour de considérations politiques. » (FRESIA Marion, 2007, p. 8)

Si les uns ne reviennent pas, les autres, rentrés, vivent dans des conditions de fragilité telles qu'ils regrettent presque d'être revenus. En allant plus loin dans l'analyse, la seconde raison majeure de ce « non retour », comme l'évoque, si justement, Marion Frésia, tient dans son caractère politique : « La question du retour est extrêmement politisée car, selon le droit international, c'est sur l'impossibilité de rentrer chez soi, par la crainte de persécutions ou de discriminations, que se justifie le statut de réfugié. »(FRESIA Marion, 2007, p.7), et cette peur peut être justifiée par un contexte de forte pression foncière dans toute la zone de la moyenne vallée du fleuve. En effet, l'aspect essentiel du « retour probable » des réfugiés, présentement, est celui du « rééquilibrage des zones d'habitats » ; la nécessité de bien cibler les zones et les sécuriser. À noter que du côté sénégalais existe un risque de contentieux qui tient plus d'une cohabitation forcée que d'une entente cordiale entre les Sénégalais et les réfugiés. Certains de ces derniers ont réussi à renouveler leur troupeau au Sénégal, bien qu'ils ne soient pas propriétaires de leurs terres. La transhumance des bêtes « empiète » sur les terrains appartenant aux Sénégalais augmentant de la même façon la pression foncière. « Toutefois, si cette loi du silence comporte une dynamique positive en tant que mode de régulation des conflits dans un contexte de forte pression foncière, elle esquive plus qu'elle ne règle durablement les tensions et les frustrations accumulées de part et d'autre. » (FRESIA Marion, 2006, conclusion)

Un autre aspect et non des moindres, touche les gens qui ont fui de manière individuelle. Ils ont perdu tout sens du retour et préfèrent continuer à vivre à l'endroit où ils ont reconstitué un semblant de vie. Ce qui est important à souligner, ils ont peur de ce qui se passe de l'« autre côté.»

[148] Des militants du FLAM principalement.

Afin de percevoir, le véritable ressenti des refugiés revenus du Sénégal sur leur quotidien, voici l'entretien que j'ai eu avec la famille Ould Babacar, une famille haratin habitant dans le quartier Wandamaa, un quartier périphérique de Kaédi. Je tiens juste à préciser que j'ai fait cet entretien dans des conditions très difficiles. En fait, j'étais éclairé à la lampe de poche et nous n'arrêtions pas d'être interrompus par le nombre d'intervenants trop important. Pour finir, je l'ai laissé volontairement retranscris comme l'original afin de percevoir les conditions dans lesquelles il a été réalisé.

Alioum Ould Babacar a travaillé au Sénégal après les affrontements. Il y a perdu beaucoup, par exemple, ses amis. Avant les évènements, il faisait des allers et retours au Sénégal. Pendant les affrontements de 1989, il travaillait au Sénégal. Depuis, il n'y est retourné que pour toucher sa retraite. Pour lui, le Sénégal équivaut au travail et la Mauritanie au repos. Il a perdu tous ses biens après s'être fait exproprié. Sa femme intervient, Zeuna Bouh Mint Yali, femme au foyer. Ils ont acheté un terrain au Sénégal. Pendant les évènements, ils sont revenus en Mauritanie et ont vendu le terrain. Les enfants ont tous la double nationalité mais ils sont tous mauritaniens. Ils possédaient déjà un terrain en Mauritanie. Le père a construit la maison et a travaillé en faisant du gardiennage pour économiser et reconstruire la maison. Ils ont reconstruit la maison en un an. Ils ne peuvent plus économiser sur leurs deniers personnels. Les enfants travaillent au Sénégal et les aident à manger. Un des garçons travaille dans le gardiennage et l'autre travaille en tant qu'aide boutiquier. Ils habitent Dakar et ont des nouvelles de temps en temps. Cas très intéressant. Pour eux, Dieu décide de leurs conditions. L'État devrait s'occuper d'eux. Leur seul espoir est de se rendre à la Mecque et de s'occuper de leurs enfants.

Le processus du retour des réfugiés s'inscrit dans une dimension internationale, d'ailleurs la législation internationale reconnaît le rapatriement involontaire comme faisant partie intégrante des prérogatives étatiques. Pour cette partie, nous allons essayer d'intégrer la notion du « retour » dans son contexte international afin de percevoir exactement la position des réfugiés sur cette question.

4.4.2/ Le Droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire.

Selon l''article de Michael Barutciski[149], le Droit international se décline sur plusieurs espaces. Sur le plan des relations mauritano-sénégalaises, la question du retour des réfugiés

[149] « Le Droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire », in CAMBRÉEZY L., LASSAILLY-JACOB V, 2001, pp. 323-337

demeure une préoccupation diplomatique majeure. Evidemment son règlement reste aux mains des autorités mauritaniennes par conséquent, la transition démocratique a permis la mise en place d'une procédure de rapatriement de ses ressortissants vivants de « l'autre côté ». De surcroît, la Mauritanie inscrit son action dans un mouvement global même si son inscription dans le Droit intérieur ne s'est pas encore faite, la volonté d'y parvenir existe. Pour Michael Barutciski : « Cette approche permettrait d'éviter la question délicate du retour car nombre des migrants provenaient des pays en crise. Toutefois, la situation est en train d'évoluer rapidement car depuis plusieurs années, certains pays d'accueil semblent s'orienter vers le rapatriement des demandeurs d'asile y compris ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés prévu par La Convention de Genève de 1951, relatif au statut du réfugié, à laquelle à accédé la Mauritanie le 5 mai 1987. » Le rapatriement qui est « le retour d'un réfugié à son pays natal ou dans sa citoyenneté »[150] oriente notre propos sur la position des réfugiés.

L'appel de Dodel (cf annexe) du 18 septembre 2005, donne une opinion sur la position des réfugiés réunis en collectif sous l'égide de la Coordination des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal et au Mali (CRMSM) en interpelant les autorités compétentes pour faciliter leur retour : « Cet appel se justifie par le désir toujours affiché et sans faille des réfugiés mauritaniens de retourner dans leur chère patrie après seize années d'exil ». Les signataires de la présente déclaration réclament « un retour organisé » au pays suivi du rétablissement de tous les droits des déportés de 1989 au Mali et au Sénégal. Au regard du Droit international, le caractère volontaire d'un rapatriement peut faciliter le retour des refugiés dans leurs droits : « Il suggère que le rapatriement peut être involontaire dans certaines situations, tout en étant conforme au Droit international. Il démontre néanmoins que le respect du caractère volontaire représente toujours un principe utile d'un point de vue politique. » (CAMBRÉZY Luc et al, 2001, p. 324) Le principe relatif au rapatriement inscrit dans la Convention de 1951 relative au statut de réfugié, est la protection contre le « refoulement »[151]. L'article 33 stipule qu'il est interdit de renvoyer sur un territoire dangereux toute personne qui satisfait à la définition de réfugié : « Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie où sa liberté seraient menacées en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. » (CAMBRÉZY Luc et al, 2001, p. 329)

Dans le cas de la moyenne vallée, le risque de se retrouver dans une situation conflictuelle existe. Un cas intéressant peut-être souligné à propos du Droit international ; en

[150] http://www.forcedmigration.org/whatisfm.htm
[151] Le retour involontaire des réfugiés dans leur patrie

graciant en septembre 2005, tous les opposants politiques au régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, les militaires au pouvoir permettaient à tous ressortissants considérés comme étant réfugiés politiques de pouvoir revenir sans risque d'être poursuivis pénalement. A noter, que très peu d'opposants rentrèrent d'eux-mêmes, à part les « Cavaliers du Changement »[152].

Le Droit international a pour objet d'offrir aux différents États du monde, une ligne directrice à suivre pour le règlement de toutes questions relatives au statut des réfugiés. Mais qu'elle est réellement la portée d'un thème aussi délicat que celui du « retour » des réfugiés.

4.4.3/ Le « retour », la « question nationale », un débat vers la réconciliation.

Le gouvernement de transition a fait de la « question nationale », sa principale priorité pour être, de cette manière acceptée auprès des Mauritaniens. Pour l'heure, le gouvernement de transition a stabilisé les fondations de la société mauritanienne dans le but d'imposer la démocratie, qui jusque là n'a jamais réellement existé. D'un point de vue économique, la mise en exploitation des gisements de pétrole *off-shore* participe à la stabilisation du pays. Sachant que les premières exploitations ont commencé en mars 2006, période où les autorités de transition ont réussi à stabiliser le régime.

En ce qui concerne le « passif humanitaire », le pardon de l'État est attendu par les populations victimes des affrontements de 1989. Sachant désormais que le règlement ou du moins la prévision du début des actions ne pourra se produire que dans une période très courte. Les nouvelles autorités vont devoir s'atteler aux règlements de deux questions essentielles la première, mettre en place des structures d'accompagnement pour un retour consenti et la seconde, celle là, prioritaire, le règlement du statut des enfants mauritaniens nés au Sénégal, beaucoup plus fragiles que le reste de la population car eux n'ont pas de repères et peuvent être sensibles à tout discours extrémiste. Cela peut être le cas aussi pour les expatriés Aminetou Mint El Mokhtar, présidente de l'Association des Femmes Chef de familles (AFCF), « Mais quand tu dis à celui qui est expatrié par sa patrie qui a détruit ses pièces d'identité et confisqué sa terre et son champ, revenez dès que vous le voudrez si vous arrivez à prouver votre appartenance à ce pays, vous ne le mettez pas seulement dans l'embarras, mais vous vous moquez de sa souffrance toutes ces années. Ce qui ne fera que multiplier ses soucis et sa soumission au désespoir pour tomber en fin de compte entre les mains des

[152] Un mouvement d'opposition partisan de la lutte armée contre l'ancien régime mauritanien

extrémistes qui cherchent une issue pour réaliser leur dessein… »[153] Malgré une volonté politique notable, la transition ne peut qu'atténuer les maux dont souffre la Mauritanie. Des autorités sans appartenances sauf celle du mérite quelconque doivent pour cela servir le pays.

Chekh Sâad Bouh Kamara, porte-parole des utopistes, lance un appel dans *La Tribune* sur la « question nationale »[154] qui peut être entendu par la société civile et servir de base à la « réconciliation nationale. », « nous ne sommes pas là pour critiquer ce qui s'était passé. Nous sommes là pour poser les jalons et les repères afin de trouver un cadre démocratique, dans une situation apaisée, un processus plus avancé que le précédent et dans une situation d'amélioration incessante des conditions de vie des mauritaniens. »

En parallèle, du débat sur la réconciliation nationale, la question du règlement du « retour » reste un chantier sur lequel, les nouvelles autorités vont devoir s'atteler. Justement, au regard de tout ce qui a été présenté préalablement, ce retour est-il possible ?

4.4.4/ Le retour des réfugiés est-il envisageable ?

Oublier le passé est peut-être la chose la plus difficile à accomplir dans la Mauritanie d'aujourd'hui. Serait-ce un problème de transferts de responsabilités ou faisant suite à une volonté politique qui n'a jamais existé. On ne peut pas répondre à cette interrogation par l'affirmative tant elle est complexe. Mais la demande du « retour » reste sur le plan politique, un axe majeur de concertations entre la société civile et le pouvoir. Les discussions portent principalement sur le devoir de deuil. Sont-elles porteuses d'espoirs ?

Pour remplir ce devoir, il faut définir les zones d'expulsions mais aussi en connaître le nombre, le sexe et l'âge des réfugiés. Les déportés, eux-mêmes doivent faire pression sur les pouvoirs publics pour rentrer dans leurs droits. Les familles sont réparties de part et d'autre du fleuve. En d'autres termes, la possibilité d'organiser les réseaux d'entraide devient difficile. D'autre part, la constitution d'une association nécessite des fonds indispensables à son fonctionnement. En outre, la libéralisation relative de la société mauritanienne leur permet quand même de faire passer leur message. À savoir que les associations représentatives sont des organisations non gouvernementales financées par des aides extérieures. Par conséquent leurs marges de manœuvre restent très étroites. Certains réfugiés sont pour le retour et d'autres ne le sont pas considérant que leur réhabilitation est impossible. En effet, l'ampleur

[153] In La voie de la réconciliation, *Houmoun El Maraa*, Mensuel porte-voix des femmes et des enfants, numéro 3, 31 Août 2006
[154] Numéro 272, du 19/09/05 au 26/09/05, p.6

de l'impact psychologique qu'ils ont subi ne peut être résorbée que sur les terres où on les a purement et simplement délogés. Ici, on parle de leur dignité. Pour comprendre mieux cette dimension symbolique, Marion Frésia[155], dresse un tableau de la « dignité des réfugiés ». Ces mêmes réfugiés refusent de revenir « car ils ne s'y sentent pas respectés pour ce qu'ils sont et qui ils sont. » Leur priorité est de pouvoir être reconnue en tant que citoyens à part entière.

Après les évènements de 1989, du côté sénégalais, on a mené une politique de nationalisation, destinée aux réfugiés qui le souhaitaient : dans un article de *Nouakchott Info*[156], le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade parle de la possibilité d'octroyer la nationalité aux réfugiés. « Ceux d'entre vous qui veulent la nationalité sénégalaise, je la leur donne, ainsi que des terres pour cultiver. » En parallèle, des associations dont l'ARMS ont sillonné les sites de réfugiés pour les sensibiliser au refus de recevoir la nationalité sénégalaise arguant que s'ils l'acceptaient, ils se retrouveraient dans une situation difficile, ne pouvant plus jamais revenir en Mauritanie. L'argument comme quoi l'État n'a fait aucune campagne de recensement a produit les effets escomptés à savoir celle de la prise de conscience que leur propre patrie les rejetait. Cependant, quelques réfugiés ont été réintégrés à condition d'adhérer au PRDS (Parti Républicain Démocratique et Social), le parti présidentiel de l'époque. Ceci montre bien la fragilité de leur situation.

Le retour des réfugiés n'est possible que s'il est organisé. D'ailleurs les « bannis » demandent un retour dans leurs droits pour les uns et, une réappropriation des biens saisis, pour les autres. Également, les fonctionnaires expulsés doivent aussi retrouver leur poste ou être indemnisés à hauteur du montant des salaires perdus. L'État aura-t-il les moyens d'indemniser tout le monde ?

4.4.5/ Le rôle des acteurs et les transferts de responsabilités.

En tant que Mauritaniens, les réfugiés ne peuvent pas rentrer d'eux-mêmes. Ils ne peuvent s'acquitter d'aucun justificatif officiel (une carte d'identité ou un passeport). Néanmoins, les autorités de transition ont choisi d'adopter une stratégie d'accompagnement pour améliorer leur situation. Si la personne décide de rentrer, elle doit pouvoir rentrer en tant que citoyen mauritanien à part entière. Au regard de leur situation présente, ils sont en grande majorité apatrides. Du reste, la réponse de l'Etat est sans ambiguïtés, les frontières sont bien contrôlées et tous ceux qui tentent de les traverser clandestinement s'exposent à des sanctions.

[155] In « Préserver sa dignité : l'impossible retour des refugiés mauritaniens. », 2007, p.8
[156] Daté du 22 Août 2005 en page 5.

De même pour le HCR qui est dans l'attente d'un feu vert étatique pour reprendre les opérations d'aide aux réfugiés. Pourtant, il a essayé de collaborer avec les autorités jusqu'en 1999 mais le raidissement d'une partie du régime Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a eu raison de sa volonté. De fait, l'État a considéré que les Nations-Unies venaient s'ingérer dans des affaires concernant en premier lieu, les Mauritaniens. Inévitablement, la position du HCR en tant qu'organisation internationale ne peut s'ingérer dans la politique intérieure mais les projets d'assistance existent bel et bien. Par exemple**,** le projet d'assistance aux réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve OFADEC (Office Africain pour le Développement et la Coopération) se limitant à assurer essentiellement le suivi des projets d'intégration tel l'entretien des infrastructures communautaires (des puits particulièrement). En revanche du côté sénégalais, l'ampleur des difficultés rencontrées par le HCR l'ont amené à se désengager progressivement, la dépendance des réfugiés à l'égard de l'aide humanitaire était devenue trop importante.

Si le terme réfugié équivaut à « une personne qui a fui volontairement son pays », dans ce cas, les affrontements ont-ils conduit des milliers de personnes à traverser le fleuve intentionnellement ? Très difficile de répondre à cette question. On peut dire sans pourtant être affirmatif que cela correspond plus à des départs forcés. Le vocabulaire employé pour ces actions est celui de « déportés », un terme fort mais qui montre aussi comment les évènements de 1989 ont marqué les populations directement concernées. Ce qui rend crucial, de nos jours, le débat c'est d'essayer de comprendre pourquoi en tant que ressortissants mauritaniens et ayant toujours vécu sur les mêmes terres, des populations complètes se sont retrouvées dépossédées de leur biens par leurs propres semblables. Si la question des réfugiés doit être traitée au cas par cas, ces derniers ont été eux-mêmes expulsés de manière individuelle. Selon les chiffres du HCR, 32000 sont rentrés de manière clandestines, ils resteraient, à l'heure actuelle, quelques 20000 personnes qui attendent au Sénégal. Le HCR de Mauritanie a abandonné temporairement son programme d'action nationale. Dernièrement, il a repris ses activités de collaboration avec le nouveau gouvernement. Ainsi par la voix de son directeur pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, Radhouane Nouicer, le HCR est heureux de la décision prise par les nouvelles autorités d'entreprendre le retour des réfugiés. « Le HCR se félicite de ce développement et nous collaborerons étroitement avec tous les parties concernées pour assurer un retour paisible, dans la sécurité et la dignité à tous ceux qui sont volontaires pour cette option. »[157] Comme ce nouvel engagement, le 28 avril 2007, un Négro-

[157] Eveil Hebdo, numéro 690, daté du 26 juin 2007.

mauritanien, Yall Zakaria a été nommé symboliquement au ministère de l'Intérieur, où il sera chargé de régler dans un délai de 6 à 12 mois conformément à une promesse de campagne, le sort de ses semblables réfugiés au Sénégal.

La demande du retour est une réalité, l'État se doit de faire en sorte de l'organiser et d'indemniser les victimes des malversations du régime déchu. Le coup d'État d'août 2005 est peut-être le révélateur d'une volonté étatique de redorer le blason d'un pouvoir fragilisé aux yeux de la société civile. Un retour organisé peut être aussi la seconde expression de cette volonté de rompre avec le passé.

4.4.6/ Le règlement.

La revendication essentielle des réfugiés est une demande d'indemnité globale[158] mais pour l'heure la situation reste bloquée. Pourtant, au cours d'un entretien accordé à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* daté du 5 octobre 2005 à propos du « retour », Ely Ould Mohamed Vall considérait que les réfugiés pouvaient revenir en Mauritanie en leur garantissant de rentrer dans leurs Droits, « je dis et redis que tout mauritanien où qu'il soit (…) peut rentrer immédiatement chez lui. Il suffit simplement que sa nationalité soit avérée. » ; sans préciser que de nombreux réfugiés ont vu tous leurs papiers administratifs dérobés. A cela, il ajoute : « Je leur garantis de vivre dans un pays où la citoyenneté de chacun soit respectée. » En substance, le coup d'Etat d'août 2005, devait entraîner un déblocage de la situation en permettant aux réfugiés de revenir. En dépit d'une détermination non dissimulée de « réconciliation nationale »[159], slogan électoral des principaux candidats au premier tour des élections présidentielles du 11 mars 2007, le nouveau visage de la concorde reste mal défini. Il appartiendrait aux nouvelles autorités récemment élues d'ouvrir les perspectives d'un renouveau démocratique. « Luttons contre le silence de notre message. Admettons ces meurtres et leur dimension insupportable. Admettons nos erreurs et sacrifions-les sur l'autel de la reconstruction, de la réconciliation pour l'avenir de nos enfants et le devenir de notre peuple. » (N'GAÏDE Abderrahmane, 2006, page 28)

[158] Cette demande intègre une réintégration des réfugiés dans le pays et des compensations financières.

[159] La « réconciliation nationale » peut être définie comme étant « une volonté affirmée de la part de tous les acteurs de la société civile mauritanienne de se protéger contre toutes nouvelles atteintes aux Droits de l'Homme, en référence aux évènements de 1989 ». On peut se référer à un article paru Sud Quotidien (Dakar) le 24 juillet 2007, s'intitulant Mauritanie-Les réfugiés plaident pour la réconciliation nationale. En reprenant l'entête qui stipule : « Les organisations des réfugiés de Mauritaniens installés au Sénégal plaident pour la prise de mesures concrètes de nature à conforter la réconciliation nationale et à prémunir définitivement la Mauritanie de la tragédie de 1989 ». Les réfugiés, premiers concernés par les évènements, sont le reflet de l'opinion générale.

Les journées nationales de la concertation des 25-29 octobre sur le processus de transition démocratique afin d'établir « un échange fructueux et franc sur les questions devant faire l'objet d'une révision constitutionnelle et législative…» [160] ont permis de mettre en lumière, les priorités à apporter au nouveau contexte. Le premier sur les réfugiés mauritaniens : « préconiser un retour organisé de ceux qui restent et les rétablir dans leur droits. » Le second sur les violations à partir de 1989 : **«** reconnaître toutes les violations commises en matière de droits de l'homme et œuvrer à leurs réparations dans un esprit de tolérance et de dépassement. » Ces journées furent une première, elles ont fait naître de nouveaux espoirs. Ainsi les chantiers prioritaires ont été inscrits dans le processus de transition démocratique et doivent se terminer au lendemain d'élections libres et transparentes. Pour ce faire, la sensibilisation de la population aux thèmes importants correspond à une avancée sans précédent. Jusque là, le dialogue intercommunautaire n'était pas possible. La société mauritanienne a une assise qui repose sur la confrontation entre les différentes communautés mais à présent les possibilités offertes par un arrangement du « passif humanitaire » offrent de grands espoirs : les hommes politiques prônent aussi le règlement de la question.

Ibrahima Moctar Sarr, candidat négro-africain à la présidentielle de 2007, reste optimiste :

« Il n'est pas juste de dire que le retour des déportés présente des dangers et que les Mauritaniens ne sont pas d'accord sur la matière de le régler. Entre autres exemples, l'on a vu des militants arabes, et pas des moindres, faire de ce retour des déportés une condition de leur propre retour au pays… ; quand je vois, enfin, des Négro-africains, victimes de la répression aveugle, prôner le pardon et la concorde nationale, le rêve d'une paix sociale et d'une réconciliation entre mauritaniens, on le voit bien, n'est pas une utopie. Il suffit de faire un pas vers cette direction. »[161]

La revendication première des réfugiés est celle d'un retour dans la dignité avec la récupération de leurs droits personnels. Malgré les esquisses d'un retour organisé, les gouvernements respectifs du Sénégal et de la Mauritanie refusent cette requête. Cependant, les perspectives de démocratisation offrent des possibilités de résolution à ne pas négliger. En août 2005, les militaires n'ont pas encore de légitimité car l'État ne souhaite pas encore traiter des questions de fonds comme le règlement du « passif humanitaire » La question n'est pas

[160] Rapport préliminaire de l'atelier, atelier numéro 1, Journées nationales de la concertation, palais des congrès, 25-29 octobre 2005, page 4.
[161] Convergence Républicaine pour l'Instauration de la Démocratie en Mauritanie - Ibrahima SARR *La transition en dérive, se ressaisir* !, posté le 16 mai 2006

inscrite dans les textes et ce pour deux raisons principales. La première, il s'agit d'un dossier très sensible qui risquerait de raviver certains antagonismes et déstabiliser la légitimité du CMJD (Conseil pour la Justice et la Démocratie). La deuxième, la solution ne peut pas se faire tant que les militaires du CMJD sont encore au pouvoir. Beaucoup d'entre eux faisaient partie du cercle de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya durant les évènements de 1989 et pouvaient être en partie responsables des affrontements. L'État doit mettre en place les instruments pour que la transition se passe au mieux. Il se doit aussi de garantir la neutralité de ses institutions au sein même de la société civile.

CONCLUSION :

On constate que la rencontre entre les sociétés du nord et celles du fleuve est réelle. Ce sont bien deux sociétés distinctes mais rattachées l'une à l'autre depuis longtemps. Les affrontements de 1989, qui ont pour racines des années et des années d'intimidations intercommunautaires ont créé un clivage mais surtout ils ont été le déclencheur d'une demande nouvelle, celle de la réconciliation. L'Etat souhaite légitimer son assise territoriale et être accepté par tous les Mauritaniens. Le processus démocratique enclenché doit permettre une refonte longue mais nécessaire de l'espace mauritanien. Le « retour » des réfugiés est au jour d'aujourd'hui, la préoccupation numéro un des mauritaniens. Son règlement dans le cadre d'une action concertée et débattue, incombe au nouveau gouvernement d'unité nationale mais aussi aux acteurs de la société civile (ONG) et extérieurs (le HCR), pour renforcer l'action gouvernementale. Au demeurant, il est très difficile de savoir si le traitement de la question du « retour » des réfugiés doit se faire à l'heure actuelle. Une chose est sûre, si l'urgence de la question mérite que l'on s'y attèle, la durée du délai doit être courte. En plus, on peut faire un parallèle avec les itinéraires empruntés par les migrants volontaires, axe principal de ce mémoire. Le fleuve Sénégal qui auparavant était une zone de vie est devenu un lieu de passage. Les filières d'entraide existent et leurs implantations internationales demeurent une réalité. Ce qui est frappant, c'est leur capacité de « reproduction territoriale ». En effet, le fleuve constituant un territoire réel, les migrants ont réussi à recomposer un territoire en dehors du fleuve étendant ses logiques de diffusion aux marges de l'Occident. Dans cette hypothèse, le rôle de l'Etat est déterminant pour lisser le territoire mauritanien et réduire les inégalités. Les affrontements de 1989 n'ont pas fondamentalement changé le visage de la moyenne vallée du fleuve. Ils laissent derrière eux, une blessure qui n'est pas prête d'être résorbée. Les configurations géographiques (la ville escale, l'enclavement) se sont renforcées mais dans les prochains temps peuvent-être amenées à changer.

En matière géopolitique, la Mauritanie est un Etat très singulier dans le monde d'aujourd'hui. En l'occurrence, on s'en rend compte tout au long de l'étude. Si l'on tient compte de son nouveau statut sur la scène internationale, celle de démocratie. Elle entre aujourd'hui dans un processus particulier, celui de rénovation. On perçoit ça et là, une volonté d'oublier un passé trouble. Sa mosaïque de populations, sa religion sont autant de socles qui peuvent servir de base à une réconciliation nationale, beaucoup de personnes se battent et se battront, car ils ont foi en un avenir meilleur. Ils ne le font pas pour eux mais pour les autres.

Durant mon séjour en Mauritanie, j'ai rencontré des personnes qui se battent ne serait ce que par croyance personnelle. L'appropriation du « passif humanitaire » par la population est un préalable à la construction d'un Etat-nation soudé. Les changements sociaux que l'on perçoit ne sont pas forcément palpables aux premiers abords mais ils sont réels. De surcroît, on ressent aussi de la part des mauritaniens, une volonté d'évolution rapide, l'impatience actuelle découle de ce qui s'est passé hier. De nos jours, la Mauritanie poursuit sa rénovation. Cette image perdure, malgré tous les mauvais travers qu'ils puissent subsister, la Mauritanie est réelle et existe.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

BETHEMONT Jacques, *Les grands fleuves, entre nature et société*, Armand Colin, Paris. 1999.

GALLAIS Jean, *Les Tropiques. Terres de risques et de violences*, Armand Colin, Paris, 1994.

DUBESSON Alain, MARCHAL Jean-Yves, RAISON Jean-Pierre (dir.), « Les Afriques au Sud du Sahara », *La Géographie Universelle*, Paris-Montpellier, Belin-Reclus, 1994.

LACOSTE Yves, *Géopolitique, la Longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse, Paris, 2006.

TROIN Jean-François et al. *Le Grand Maghreb. Mondialisation et construction de territoires*, Armand Colin, Paris, 2006.

Ouvrages thématiques :

Ouvrages sur la Mauritanie :

MARCHESIN Philippe, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Karthala, Paris, 1992.

N'GAÏDE Abderrahmane, *La Mauritanie à l'épreuve du millénaire. Ma foi de citoyen*, L'Harmattan, Paris, 2006.

OULD AHMED SALEM Zékéria et al, *Les trajectoires d'un Etat frontière. Espace, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar, CODRESIA, 2004.

OULD SALECK El-Arby, *Les Haratins : le paysage politique mauritanien*, Paris, L'Harmattan, Collection sociétés africaines et diaspora, 2003

Ouvrages sur les migrations :

CONDE Julien, SYR DIAGNE PAPE, *Les migrations internationales sud-nord, une étude de cas, les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris, OCDE, 1986.

DIOP A. BARA, *Société toucouleurs et migrations*, Dakar, IFAN, 1965.

GONIN Patrick, GHARIF Mohamed (et al), *Émigrés-immigrés dans le développement local*, Agadir, Observatoire régional des migrations Espaces et sociétés (ORMES) et Migrinter, Collection mobilité et dynamique spatiale au Maroc, 2006.

LAVIGNE-DELVILLE Philippe, *La rizière et la valise : irrigation, migrations et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros Alternatives, Ateliers du développement, 1991.

SIDIBE Mamady, *Migrants de l'arachide*, Paris, À travers champs, éditions de l'IRD, 2005.

SINDJOUN Luc, *Etats, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Karthala, Paris, 2004,

TIMERA Mahamet, *Les Soninkés en France*, Paris, Karthala, 1996

TRAORE Sadio, « La dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal », *Études et travaux du CERPOD*, n° 11, janvier 1994.

YATERA Samba, *La Mauritanie. Immigration et développement dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, Collection alternatives rurales, 1997.

Ouvrage sur les réfugiés

CAMBREZY Luc, LASSAILLY-JACOB Véronique (dir.), *Populations refugiées ; de l'exil au retour*, Paris, Collection Colloques et séminaires, Editions de l'IRD, 2001, 418p.

Ouvrages de Géopolitique du fleuve Sénégal :

INSTITUT PANOS, *Journalisme et Conflits dans la Vallée du Fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1996.

JUS Christelle, *Soudan français-Mauritanie, une géopolitique coloniale (1880-1963). Tracer une ligne dans le sable*, Paris, L'Harmattan, Collection l'Ouest saharien, hors série n° 2, 2003.

FOUCHER Michel, *Fronts et frontières*, Paris, Fayard, 1988.

VANDERMOTTEN Céline, *Géopolitique de la vallée du Sénégal. Les flots de la discorde*, Paris, L'Harmattan, Etudes africaines, 2004.

Ouvrages sur l'aménagement du fleuve Sénégal :

ENGELHARD Philippe, BEN ABDALLAH Toufik, *Enjeux de l'Après Barrage: vallée du Fleuve Sénégal*, Paris, E.N.D.A et la République française, Ministère de la Coopération, 1987.

MAÎGA Mahamadou, *Le Bassin du Fleuve Sénégal : De la Traite Négrière au Développement sous-régional auto-centré*, Paris, L'Harmattan, 1995.

SALEM-MURDOCH Muneera et al, *Les barrages de la controverse : le cas de la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1994, 318p.

Articles :

Article sur les migrations :

BA Cheikh Omar, CHOPLIN Armelle, « Tenter l'aventure par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines. », Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart*, IRD/Armand Colin, n° 36, 2005, pp. 43-62.

FALL Salam Abdou, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine », *Cahier des migrations internationales 62 F*, Bureau International du travail, Secteur de la Protection sociale, Programme des Migrations internationales, Genève, 2002.

KAMARA Cheikh Sâad-Bouh, « Causes et effets socio-culturels de l'immigration urbaine en Mauritanie. », Université de Nouakchott, étude, Août 1988.

YATERA Samba, LE MASSON Olivier, «Diaspora, développement et citoyenneté. Les migrants originaires du fleuve Sénégal. », *Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement*, www.grdr.org/IMG/pdf/Article_COTA_VersPaidelPimdero.pdf, 2005, 8p.

Articles sur les Droits de l'homme :

EL MOKHTAR Aminettou Mint, « La voie de la réconciliation. », *Houmoun El Maraa, Mensuel porte-voix des femmes et des enfants*, n 3, 31 Août 2006.

N'GAÏDE Abderrahmane, « L'Odyssée des réfugiés mauritaniens au Sénégal », La Mauritanie avant le pétrole, L'Harmattan, *Cahiers d'études interdisciplinaires, collection l'Ouest Saharien*, n° 5, 2005, pp. 29-90.

Articles de Géopolitique :

GAUDIO Attilio, « Mauritanie : mobilisation au nord, raidissement au sud. », *Géopolitique africaine*, 1987, pp 57-72.

LACOSTE Yves (dir), « Afriques blanches, Afriques noires. », *Hérodote*, Juillet-septembre, 1992.

MAGISTRO John, « Crossing Over. Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », *Cahiers d'études africaines*, n° 130, 1993, pp. 201-232.

SANTOIR Christian, « Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse. Le cas des Peuls de la haute vallée su Sénégal. », ORSTOM, *Cahiers des sciences Humaines*, 1990, n° 26, pp. 553-576.

SCHMITZ Jean, « Anthropologie des conflits fonciers et hydropolitique du fleuve Sénégal (1975-1991). », *Cahiers des sciences humaines*, 1993, vol. 29, n° 4, pp. 591-623.

Articles sur les populations du fleuve :

SANTOIR Christian, « Les sociétés pastorales au Sénégal face à la sécheresse (1972-1973) : réactions à la crise et degré de rétablissement deux ans après. Le cas des peul de Galodjina. », *Étude ORSTOM*, Dakar, Août 1976, 48 p.

Articles sur les réfugiés :

FRESIA Marion, « Humanitarian Governance, Assisting Mauritanian Refugees in Senegal », dans Blundo et Le Meur, *The Governance of Daily Life in Africa. Public and collective services and their users*, Leiden Brill Publishers, 2006, 18p.

FRESIA Marion, « Des réfugiés migrants. Le parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal. », *New Issue in Refugees Research*, UNHCR, Genève, Décembre 2006, 15 p.

FRESIA Marion, « Préserver sa dignité : l'impossible retour des refugiés mauritaniens. », dans Jaffré,Y (dir), *Afrique sensible. Pour une anthropologie des sensibilités et des catégories affectives*, Paris, Karthala, 2007, 16p.

SANTOIR Christian, « Les naufragés du fleuve : les problèmes des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal. », *Autrepart*, n° 5, 1998, pp. 95 à 119

TREMOLIERES Marie, GNISCI Donata, « Une vie transfrontalière en pointillé : les migrants involontaires mauritaniens de la vallée du fleuve Sénégal. », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, brochure ENDA/Diapol, 2004, 38p

Article sur l'aménagement du fleuve Sénégal :

ADAMS Adrian, « Fleuve Sénégal : gestion de la crue et avenir de la vallée », 2000, www.iied.org.

Actes et colloques :

EL MOKHTAR Aminettou Mint, « Les droits culturels et la protection des minorités. », allocution, *Deuxième congrès de l'association francophone des commissions nationales des Droits de l'homme (AFCNDH)*, le 6 février 2007.

FRESIA Marion, « Tensions foncières entre réfugiés et autochtones dans la vallée du fleuve Sénégal : des logiques d'intrusion-exclusion. », *Colloque international, les frontières de la question foncière*, Montpelier, 2006.

Documents officiels :

Commission des Recours des Réfugiés, « Réforme foncière et récupération des terres en Mauritanie. », *C.R.R-Centre d'information géopolitique*, Paris, 01/01/2005..

O.N.S, « Enquête Nationale sur la Migration. », *Séminaire de dissémination des résultats*, r*apport général*, Nouakchott, 15-16 septembre 1997.

OULD ABDELLAHI Chouaïb, « Etude sur la migration et urbanisation en Mauritanie. », *Ministère du Plan, Office National de la Statistique, Projet MAU/92/P 01, Département des Statistiques Démographiques et Sociales*, République islamique de Mauritanie, juillet 1995.

R.E.M.U.A.O Mauritanie, « Enquête Nationale sur les Migrations ; Rapport national descriptif. », *Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement, INSAH/CILSS*, octobre 1997.

Roman :

HAMPATE Ba Amadou, Amkoullel. L'enfant peul, Actes sud, Paris, 1993.

SY Mahamadou, *L'enfer d'Inal ; Mauritanie, l'enfer des camps*. Paris, L'Harmattan, 2000.

Thèses :

ANTIL Alain, *Le territoire d'Etat en Mauritanie. Genèse, héritages, représentations,* Thèse de IIIème cycle, Géographie, Rouen ; Janvier 1999.

CHOPLIN Armelle, *Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan), étude comparée* ; Thèse de doctorat, Géographie, Paris I Panthéon-Sorbonne, 2006.

FRESIA Marion, *L'humanitaire en contexte : Pratiques, discours et vécus des réfugiés mauritaniens réfugiés au Sénégal,* Thèse de Doctorat, Anthropologie Sociale, EHESS ; mars 2005.

KAMARA Cheikh Sâad-Bouh, *Les travailleurs mauritaniens en France,* Thèse de doctorat, Sociologie, Montpelier III, Octobre 1976.

LECHATRIER Clément, *L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie. Des lieux de la bediyya de l'Est à la capitale,* Thèse de doctorat, Géographie, Rouen, 2005.

LESERVOISIER Olivier ; *Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie : Terres et pouvoirs dans le Gorgol,* Thèse de doctorat, Anthropologie, Université Paris V René Descartes, 1993.

N'DIAYE Yéro, *Aménagements hydroagricoles dans la moyenne vallée du Fleuve Sénégal, Rive Mauritanienne,* Th D Géo, .Rouen, Décembre 1986.

Mémoires de maîtrise :

THIOUNE Ahmed, *migrations et dynamique urbaine à Nouakchott, cas de la Moughataa d'El Mina,* mémoire de maîtrise, Université de Nouakchott, 2000.

YATERA Mamadou, *Emigrations et développement local ; Transformation de l'espace à Diaguily au Guidimakha.*, mémoire de maîtrise, Université de Nouakchott, 2003

VANHAEVERBEK Virginie, *La migration des gens du fleuve vers la France : histoire, conséquences, perspective,* mémoire de DEA, Université libre de Bruxelles, 1993

Atlas :

L.E.D.R.A., Atlas migrations et gestion du territoire, Université Nouakchott L.E.R.G., Coopération Française, Université de Rouen, L.E.D.R.A. 1999.

ROBIN Nelly, Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985-1993, Paris, éditions de l'IRD, 1997.

Presse :

Panapress

Angolapress

Jeune Afrique

Le Calame.

La Tribune.

Nouakchott Info.

Sitographie:

Soninkara : http://www.soninkara.org

Centre National pour la Recherche scientifique : http://www.cat.inist.fr/

Groupe de recherches et de réalisations pour le développement : http://www.grdr.org

CRIDEM : http://www.cridem.org

Jeune afrique : http://www.jeuneafrique.com

x-ould-y : http://x-ould-y.blogspot.com

Union des Forces du Progrès : www.ufpweb.org

INDEX DE CARTES

Carte 1 : Les wilayas (ou des régions), page 8.

Carte 2 : Une vue d'ensemble de la Mauritanie, page 16.

Carte 3 : Les pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, page 23.

Carte 4 : Le bassin versant du fleuve Sénégal, page 27.

Carte 5 : Le déplacement des isohyètes entre 1941 et 1980, page 29.

Carte 6 : Les *Fulbé* et *Halpulaaren* expulsés vers le Sénégal en 1989, page 45.

Carte 7 : Organisation du peuplement du secteur de Sivé-Maghama après les évènements de 1989, rive mauritanienne ; page 51.

Carte 8 : Les mouvements migratoires *Halpulaaren* après la sécheresse de 1973 dans le bassin versant du fleuve Sénégal, page 56.

Carte 9 : Densité de population sédentaire, moyenne vallée du fleuve Sénégal, rive mauritanienne, page 58.

Carte 10 : Les trajectoires migratoires de la Mauritanie, page 60.

Carte 11 : Croissance de l'émigration africaine en Union européenne entre 1985 et 1993, page 62

Carte 12 : Zones de réception des téléphones cellulaires, d'une rive à l'autre dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, page 76.

Carte 13 : Quartier et ethnicité à Nouakchott, page 83.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Composition ethnique des départements de la rive droite (1987) et part des réfugiés issue de ces départements en 1990, page 43.

Figure 2 : Organisation du peuplement du secteur de Kaédi-Matam avant, pendant et après les évènements de 1989, rive mauritanienne, page 52.

Figure 3 : Schéma représentatif des migrations internationales, page 64.

Figure 4 : Evolution du prix du sorgho pluvial, page 68.

Figure 5 : Part des immigrés de la vallée du fleuve Sénégal trouvant un emploi moins d'un mois après leur arrivée en France., p.87.

Figure 6 : Effectifs des réfugiés par wilayas en 1998, page 92

Figure 7 : Effectifs des fonctionnaires de « retour » par Ministère de tutelle, page 93.

ANNEXES

HYMNE A LA GLOIRE DE
LA COALITION, POUR UNE ALTERNANCE
PACIFIQUE, ALLIANCE POUR L'AVENIR
CONCORDE POUR LA VIE

LETTRE A MES ENFANTS

Addoullaye
Abdallahi
Abdou
Boudallaye

Mes chers enfants,
Ecoutez ce vent qui frisonne
Ecoutez ce vent qui frissonne et murmure
Sentez ce vent aux effluves envoûtants,
Ce vent qui frissonne et murmure c'est celui de la liberté ;

C'est le vent de la reconquête qui soufflera de partout et dissipera les ténèbres qui recouvrent notre pays.

C'est le vent de l'aurore qui annonce la levée du soleil de la démocratie ;
Ce soleil sublime qui brillera dans tous les cieux de milles feux de lumière et de vie.

Qui illuminera les moindres recoins de notre terre meurtrie et exsangue !

Qui excitera nos cœurs désolés, nos regards perdus et nos âmes meurtries ;

Et nos cœurs se remettront à palpiter, à palpiter d'espoir d'une vie seconde.
Et la nuit finira…

Cette longue nuit d'apocalypse qui enveloppait notre patrie et nos cœurs d'un linceul morbide.

Cette longue nuit d'hibernation et de cauchemars

Avec elle, disparaîtront les génies du mal qui peuplaient nos montagnes, nos plateaux, nos dunes, nos plaines, nos vallées, nos vallons, nos bois, nos forêts, nos cuvettes, nos marigots, nos rivières et nos oasis.

Et les mauvais esprits décamperont de nos villes, de nos villages, de nos campements, de nos oasis et de nos champs ;
Et le désert se repeuplera…

Et les plaines reverdiront…
Et le fleuve redeviendra pour tous, cordon ombilical, cordon nourricier, cordon de miséricorde…

Au lieu des cordons de fer, de larme et de sang, de honte et de haine.
La nature redeviendra nature mère des hommes et des êtres, et non ennemie mortelle.

Le droit triomphera de l'arbitraire, l'amour de la haine, la tolérance du particularisme.

La fraternité retrouvée pansera les souvenirs des charniers putrides, gravés dans notre subconscient collectif et nous libérera de notre inertie traumatique. Et nos larmes tariront…

Et nos visages retrouveront le sourire à la beauté de légende.

Nos visages arides et asséchés par des colères rentrées retrouveront leurs teints des jours de bonheur.

Ce jour là, nous danserons à la gloire de Dieu, à la gloire de Mohamed (paix et salut sur lui), à la gloire de la paix des cœurs et des esprits, à la gloire de nouvelles espérances.

L’éducation inter et pluridisciplinaire, la communication intercommunautaire dans une école humaine, démocratique, rénovée et réconciliée avec elle-même consumeront nos préjugés séculaires.

Le jour de la résurrection se lèvera, et les faux-semblants s’estomperont.
Et nos préjugés voleront en éclat…
Les murs se casseront, les glaces se rompront, les rideaux se lèveront ;

Et nous nous regarderons comme le singe qui regardait intensément son fils et le fils de lui dire : qu’est ce que tu as à me regarder comme cela ? Je suis toi, tu es moi !

Et nous nous redécouvrirons comme nous avons toujours été, et comme nous serons à jamais ; un peuple métisse, un peuple fondu au creuset des temps ; un peuple de migrants consolidé, formant une communauté nationale homogène, soudée par le sang, la culture, le terroir, l’histoire et l’Islam.

Alors naîtra un mauritanien nouveau libéré de ses fantasmes et de ses complexes d’arabe, ou de négro-africain en mal d’identité.

L’esprit triomphera de la bêtise, la science de l’ignorance, l’éducation de l’analphabétisme, la santé de la maladie, la prospérité de la misère, la probité de la veulerie et du mensonge ;

Les squelettes de nos enfants affamés et clochards reprendront forme de vie ;

La rue cessera d’être leur lieu de loisirs.

Nos femmes se libéreront de leur fantasme égalitaire et nos hommes de leur manichéisme.

Nos oulémas déterrons leurs sciences des ruines de leurs cerveaux atrophiés et malades et rétabliront la vérité historique.

L’histoire sera relue et les certitudes renaîtront questions.

Et les seins de chimère s’atrophieront comme des peaux de chagrin.

Ave eux la culture de la peur de l'autre, cet autre qui n'est que toi, toi qui n'es que l'autre.

Et les partis de Satan ne solliciteront plus personne.

Voyez mes enfants ! la conquête des continents est terminée.

La conquête des pays est terminée ;
La conquête des régions est en voie de finir ;
La conquête des villes est en cours ;
Restera la conquête de l'homme des cœurs et des esprits ;

L'homme est une force vitale, une force qui s'oppose à la mort ; à toutes les morts ;

Pour le conquérir, il faut assurer les conditions de son épanouissement en faisant de lui , l'unique vecteur de son changement.

A cela s'attèlera la CAP et Haidalla sa force de frappe.

Pour que naisse une Mauritanie saine de toutes les maladies, propre de toutes les souillures ;

Courage mes enfants !
Derrière les ténèbres qui nous enveloppent, se profile, inexorablement, le début de l'aurore.

Fasse Allah que nous patriotes noirs et blancs, conscience de notre temps, témoins intrépides de la résistance à l'arbitraire et à la tyrannie, soyons témoins avec vous, de cette renaissance.

Nous aurons alors vécu une seconde vie, prémisse de notre pardon de demain et de notre entrée au paradis promis aux incorruptibles.

DJIGO MOUSSA ABOU
Maire adjoint de Boghé

Compte rendu de terrain en Mauritanie-février.mars 2007

Contexte : cette étude de terrain s'est effectuée dans le cadre du master Géopolitique première année de l'Institut Français de Géopolitique.

Sujet du mémoire: Une mobilité « sous pression ».Les migrations dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal; Cas de la rive mauritanienne.

Lieu : Boghé, Kaédi et Nouakchott.

Déroulement de l'étude :

Vendredi 09 février

Voyage Paris CDG- Nouakchott. Installation avec mon beau-père dans une auberge de jeunesse dans le quartier de Tevragh Zeyna au centre ville.

Samedi 10 février

Rencontre avec Monsieur Cheikh Saad Bouh Kamara, un sociologue, pour un entretien dans le bâtiment de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Il me permit de dresser un tableau général de la situation humanitaire en Mauritanie. Ce qui fut une très bonne base pour la continuation de l'étude.

Rendez vous avec Abdoullaye Dia (mon contact à Nouakchott) qui me mis en relation avec son cousin Djibril Diombar Dieng.
Djibril m'a accompagné tout au long de mon séjour.

Dimanche 11 février.

Entretien avec Sébastien Boulay, un anthropologue spécialiste du monde maure qui m'aida à orienter ma recherche et recentrer le sujet sur la question des migrations.

Mon beau père étant en contact avec une association française, nous avions rendez-vous avec Aminettou Mint Ely, présidente de l'association des femmes chef de famille (l'AFCF) s'occupant de la réinsertion des femmes divorcés, victimes de discriminations sociales.
Cette rencontre fut primordiale pour la suite de l'étude notamment pour le logement sur le terrain.

A

Mardi 13 février.

Interview de Djibril N'diaye, coordinateur national de Médecin du Monde à propos de l'histoire de 387 réfugiés clandestins récupérés par les autorités mauritano-espagnoles au large de Nouadhibou (au nord de Nouakchott). Cet évènement s'est révélé très intéressant. Monsieur N'diaye m'a raconté son expérience eu égard à la récupération des clandestins et le traitement des personnes après avoir voguer durant une dizaine de jours.

Jeudi 15 février.

Départ de Nouakchott en direction du fleuve Sénégal, 450 kilomètres de désert, jusqu'à Boghé dans la moyenne vallée.
Arrivée en début d'après midi, chez Monsieur le maire Adama Ba avec Diombar pour y dormir.

Vendredi 16 février.

Le matin, nous avions rendez-vous avec le Khalife (ou le marabout-imam) de Boghé, Adoullaye Dia, l'autorité morale de la ville pour parler du rôle des confréries religieuses sur les systèmes d'entraide des migrants. Cet entretien se révéla être un cours de philosophie religieuse tidiane mais fut très intéressant dans le sens où cette philosophie se révèle être très unificatrice au sens propre du terme. En fin de matinée, nous avons réussi à croiser l'adjoint au maire, Djigo Moussa Abou qui fut lui-même victime des évènements de 1989. Il fut

fonctionnaire à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie en tant que chef de service, expert des travailleurs émigrants. Il nous raconta son expérience personnelle. Il ouvrit le débat sur la constitution politique des partis représentant la minorité négro-mauritanienne notamment les nationalistes.

Samedi 17 février.

Départ de Boghé pour Kaédi, 100 kilomètres à l'est du fleuve. Nous avons été accueillis à la succursale de l'AFCF, où Amenittou Mint Ely était descendue. Nous y avons rencontré Madeleine Babi, présidente locale de l'association. Elle nous aura fait rencontrer beaucoup de personnes postérieurement.

Dimanche 18 février.

Raid au sein du quartier Touldé, le quartier jouxtant le fleuve. Il est le quartier des pêcheurs à proprement parler et paradoxalement l'un des plus pauvres de la ville malgré la proximité des ressources.
Nous y avons rencontré un chanteur, Ousmane Hamady Diop. Il est le chef de famille. Nous n'avons pas eu le temps d'échanger beaucoup cependant, il nous a raconté les trajectoires des jeunes hommes de sa famille.

Avant de partir, Monsieur Diop, nous emmena voir un ancien pêcheur, Gaye Adama, avec lequel nous avons eu un dialogue très intéressant. Nous avons abordé des sujets plutôt sociologiques concernant les enjeux familiaux qu'entraînent les migrations. Ensuite, nous sommes allés voir, grâce à Madeleine Babi, Djimira Samboulaye, un Soninké ancien inspecteur de l'éducation. Avec lui, nous avons discuté, principalement, des questions linguistiques en reliant ce thème aux questions d'Education comme facteur de déconstruction de la société mauritanienne : une des raisons de l'émigration.

Lundi 19 février.

Nous avions rendez-vous avec Monsieur Kabé, professeur de Français. Le dialogue fut orienté autour de la place de la femme et des jeunes dans la société, la politisation du phénomène

migratoire. Ayant eu son frère inquiété lors des évènements, il fut très concerné par cet échange mais n'éclipsait aucun sourire.

Prise de renseignements auprès de l'antenne locale du GRDR (Groupe de Recherches et de réalisations pour le développement rural) pour cibler les villages alentours et prendre les contacts des autorités villageoises.

Nous avons contacté par la suite le maire tributaire de Néré-Woloum, une commune se situant à environ 12 kilomètres à l'ouest de Kaédi. Il nous a donné rendez-vous chez son adjoint à Kaédi, Abou Dieng. Ils se sont proposé de nous accompagner en échange du paiement de l'essence…

Fin de l'entrevue avec Djimira Samboulaye avec un retour sur les évènements de 1989

Le soir, nous avions rendez-vous avec la famille Ould Babacar. Nous fûmes très bien reçus. L'entretien se déroula dans le noir à la pile électrique. Toute la famille voulait intervenir ce qui déclencha la fin rapide de l'entrevue.

Mercredi 21 février.

Nous nous sommes levés très tôt pour partir en direction de Toufoundé-Sivé à 70 kilomètres au sud-est de Kaédi où nous devions accompagner une mission temporaire de l'organisation non gouvernementale Promo-santé. Le trajet se fit en grande majorité sur de la piste. Ce fut un long périple mais le but avoué était de rencontrer le maire du village de Sivé, Yaya Tall. L'entretien se révéla être très intéressant. Le village a des spécificités que nul autre village de la vallée ne possède. Son enclavement produit des effets sociétaux très particuliers notamment en matière de migrations.

Après être restés quelques heures, le personnel de promo-santé est venu nous chercher pour rentrer sur Kaédi. Une fois arrivés à Kaédi, nous avons pris une pirogue pour nous rendre au Sénégal. Là, nous sommes allés au village dénommé Gourel-Oumarly. Ce village est juste en face de la Mauritanie. Lui, aussi est très spécifique. Cette spécificité, nous en avons parlé avec le chef du village, Yaya Diallo, un ancien ouvrier. Nous avons discuté des échanges (de personnes et de biens) qui se faisaient avec la Mauritanie et des possibilités d'installation de

ressortissants mauritaniens au village. A la nuit tombée, nous rentrions à Kaédi pour rencontrer Sey bany Diagana, excellent orateur. C'est un homme avec plusieurs casquettes. Il est professeur de Sciences physiques, journaliste et second adjoint au maire. De manière générale, nous avons échangé du problème « du retour des réfugiés », entrecoupé par des interruptions involontaires de sa part car nous étions dans une boutique. Nous avons, tant bien que mal abordé, des questions de Droit et la défense des droits humains par les mauritaniens eux-mêmes.

Jeudi 22 février.

Retour à Nouakchott très fatigués.

Vendredi 23 février.

J'ai rencontré par hasard au centre culturel français un journaliste de la radio nationale, Moussa Tandian qui s'est proposé de manière très sympathique de m'aider dans mes recherches. Nous eûmes un bref entretien et à la fin, nous croisâmes un certain Abdoullaye Diba, qui me donna des contacts très importants notamment ceux des principaux responsables des associations des Droits de l'Homme en Mauritanie.

Dimanche 25 février.

Départ vers Boghé.

Lundi 26 février.

Nous décidâmes de visiter les villages alentours. Pour ce faire, nous avions déterminé des zones tests qui me semblaient être les plus pertinentes. Nous nous laissions donc deux jours pour visiter une dizaine de villages.

Nous avons loué un taxi pour la journée et sommes partis en direction de Thialogou à 3 kilomètres au nord de Boghé. Nous y avons rencontré le chef adjoint du village, Ibrahima N'Gaïde, sans obtenir d'informations concrètes.

Nous décidâmes de recentrer l'étude autour de quelques villages plus pertinents dont Sarandougoum qui nous semblait être au demeurant le seul village intéressant. Preuve en est, il se situe à 12 kilomètres en amont du fleuve et a la particularité d'avoir une culture propre en matière d'Education. Cette culture tient dans le fait, que les habitants de ce village et les alentours ont pour coutume de privilégier la formation comme facteur de socle communautaire. Pour bien comprendre ce phénomène, nous décidâmes de rencontrer le directeur du collège. Ce qui fut le cas par le plus grand des hasards. Nous passions à l'heure du déjeuner devant chez lui, Abou Adama Diallo nous invita très courtoisement à manger. Il nous expliqua que son village a été très peu victime du phénomène migratoire du fait de la cohésion existante au niveau local.

Paradoxalement, malgré le manque d'informations, l'objet d'étude pris tout son sens à savoir que nous étions dans un espace cohérent d'un point de vue sociologique.

Mardi 27 février.

Nous étions malades tous les deux mais nous avons, quand même, réussi à interviewer pour une seconde fois Djigo Moussa Abou. Cette fois, nous avons réalisé un entretien filmé pour qu'il puisse nous raconter son expérience personnelle des évènements et nous donner son avis sur le devenir de la région du fleuve.

Mercredi 28 février.

Nous avons rencontré, Amadou Cissé, le premier président de l'association des réfugiés mauritaniens au Sénégal. Son intervention fut très constructive car il a traité de la question du « Passif humanitaire » de manière objective. Même victime, son discours fut très feutré. Nous avons étendu le débat à la question du processus d'extension du monde arabe vers le sud.

Jeudi 01 mars.

Départ vers Aérem'barre, village natal de Diombar à 40 kilomètres à l'est de Boghé. Là, existe au bord du fleuve, un village de deux milles personnes très isolé du reste du monde en interface avec le Sénégal.

Nous y avons rencontré monsieur Kelly, professeur d'Histoire-Géographie au collège local. Le but de cet entretien était de comprendre dans la pratique quels ont été les impacts des différentes réformes scolaires sur l'enseignement.

Vendredi 02 mars.

J'avais rendez-vous avec Hamadou Barry, professeur de Mathématiques et de Physique. Il a la singularité d'être originaire de Kaédi. Il connaît très bien cet endroit. Il m'a donné beaucoup de renseignements sur la région notamment des données d'ordre ethniques très intéressantes.

Samedi 03 mars.

Retour à Nouakchott.

Après maints coups de téléphone, j'ai réussi à décrocher un rendez-vous avec monsieur N'diawar Kane, professeur de Géographie à l'Université de Nouakchott et originaire du fleuve qui m'a donné en quelque sorte un cours d'Histoire des migrations dans la région du fleuve. Malheureusement, cette entrevue durera peu de temps tant la quantité de nouvelles informations fut importante.

Dimanche 04 mars.

Rendez-vous avec Amadou Sall, un des plus grands sociologues de Mauritanie. Nous sommes revenus sur la thématique du « retour des réfugiés » en l'incorporant à un débat de société, lequel ma foi fut parfois houleux mais très instructif.

Rencontre avec Fara Ba, président des Cradpoucites (Collectif des Rescapés anciens détenus politiques civils torturés) accompagné d'un ancien réfugié, Amadou Kholle. Ils nous ont raconté leur expérience personnelle liée aux évènements et les perspectives de sortie de l'ancien contexte national aux vues des nouvelles espérances nées avec les élections présidentielles. Ils m'ont donné beaucoup d'informations mais l'entretien fut un peu confus. A croire que le sujet du « retour des réfugiés » leur tenait vraiment à cœur.

Mardi 06 mars.

Après maints et maints coups de téléphone, j'ai réussi à décrocher un rendez vous avec Mamadou Moctar Sarr, président du FONADH (Forum des Organisations Nationales des Droits Humains en Mauritanie) regroupant la majorité des associations des Droits de l'homme dont celle des veuves, des réfugiés,…
Nous avons abordé les enjeux liés au « Passif Humanitaire » par exemple, celui de la réconciliation nationale ou les grands chantiers qu'aura à affronter le nouveau président pour la constitution d'une nouvelle Unité Nationale. Monsieur Sarr fut très sympathique.

Jeudi 08 mars.

Sachant que nous étions dans la dernière semaine de la campagne électorale, tous les responsables qu'ils soient politiques ou associatifs étaient occupés mais j'ai quand même réussi à voir madame Fatimata N'baye, avocate et présidente de l'AMDH (Association des Droits de l'Homme). Dans les faits, elle a un discours de battante. Ce fut très intéressant de voir une personne culturellement engagée. Malheureusement, nous n'avons pu aborder que quelques thèmes mais sa gentillesse limita mon désarroi.

Samedi 10 mars.

Mon beau-père m'accompagna pour cette dernière journée en territoire mauritanien. Le jeudi soir, j'ai rencontré une anthropologue dénommée Céline Lesourd qui me conseilla d'aller voir un directeur d'école à Nouakchott. Je me demandais qui était cette personne. Nous avions rendez vous avec lui en milieu d'après-midi dans une école un peu à l'extérieur de Nouakchott. Il fut très accueillant avec nous. Il s'agissait de Djibril hamet Ly, an cien président des FLAM (Forces de libération africaine de la Mauritanie, en 1986, le Mouvement d'émancipation des négro-mauritaniens). Il nous raconta son expérience personnelle dont le fait qu'il ait été enfermé durant quatre ans en prison suite aux actions de son groupe. Aujourd'hui, il n'est plus militant et cultive la poésie comme exutoire à ses préoccupations.

4. Recherches de données.

La dernière semaine a été exclusivement réservée à la recherche de données notamment dans les établissements publics par exemple l'ONS (l'Office National des Statistiques).

J'ai tenté de répertorier les journaux les plus intéressants pour effectuer une recherche archivale. Du fait de la libéralisation très récente des journaux d'opinion, la recherche ne s'est limitée qu'au début des années 2000. A vrai dire, je n'avais pas le temps aussi de regarder plus longuement la presse.

J'ai été aussi au GRDR de Nouakchott qui est l'Organisation Non Gouvernementale la plus pertinente pour mon étude. Ils avaient une bibliothèque très intéressante.

Pour finir, j'ai été au Haut Commissariat aux Réfugiés où j'ai rencontré l'un des responsables, Ahmed Ould Sidi Mohamed. Ils n'avaient plus aucunes informations à pourvoir. Ils avaient transférés tous les documents relatifs à la question des réfugiés à Dakar. A savoir que nous étions dans un contexte électoral et toutes données relatives à cette question était sujet à la polémique.

Conclusion.

Cette étude s'est, en somme, bien passée sur un plan général à part quelques évènements hors du propos. J'ai réussi à faire tout ce que j'avais envisagé d'entreprendre. Seuls quelques regrets subsistent sur l'acquisition de données sur les réfugiés.

COORDINATION DES REFUGIES MAURITANIENS
AU SENEGAL ET AU MALI :

APPEL DE DODEL

Messieurs les représentants des Etats du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie,
Monsieur le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour Les Réfugiés,
Monsieur le Président du Comité Rural de Dodel,
Messieurs les représentants des ONG nationales et internationales,
Mesdames et Messieurs

Par la voix de la **Coordination des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal et au Mali,** les déportés et exilés mauritaniens et leurs comités locaux, départementaux et régionaux ici présents, vous souhaitent la bienvenue à Dodel et vous expriment toute leur gratitude pour avoir répondu à leur invitation.

Cet Appel se justifie par le désir toujours affiché et sans faille des réfugiés mauritaniens de retourner dans leur chère patrie après seize années d'exil.
Tous les espoirs sont permis aujourd'hui, grâce au courage et à la détermination de certains officiers supérieurs de notre armée nationale qui ont mis fin, par un coup d'Etat survenu le 3 août 2005, au régime de dictature du colonel Maawiya Ould Sid'Ahmed Taya. Ce régime porte la lourde responsabilité des violations massives de droits humains perpétrés dans les années 1989-1991. Ces violations se sont traduites par la déportation et le départ pour l'exil de milliers de négro-africains notamment au Sénégal et au Mali. Exécutions sommaires, arrestations, viols, vols de biens et destruction de documents d'identification officiels ont précédé, accompagné et suivi ces déportations.

Avec la fin de cette dictature, une solution à la question lancinante des réfugiés mauritaniens peut devenir une réalité aujourd'hui plus qu'hier, à condition de ne pas répéter les erreurs du passé. A ce propos, il convient de rappeler que la solution préconisée dans le passé par le gouvernement mauritanien à savoir le retour volontaire et individuel « des personnes déplacées » selon ses propres termes, n'a pas réglé le fond du problème des réfugiés. En effet, force est de reconnaître que le gel en 1995 de l'assistance du HCR en faveur des réfugiés mauritaniens selon les vœux du gouvernement mauritanien, afin d'obliger ces derniers à rentrer clandestinement sans aucune garantie de sécurité, a montré ses limites. En témoignent les mauvais traitements qui ont été réservés aux réfugiés candidats au retour. On peut citer comme exemples de mauvais traitements :

- Le refus de réintégration des fonctionnaires à leur emploi d'où ils avaient été renvoyés.
- Le refus de restitution de leurs terres et de leurs villages à la plupart des paysans.
- Le regroupement de beaucoup de paysans et d'éleveurs dans des nouveaux camps appelés « Moussafar » avec zones de déplacement limité.
- La non obtention par la grande majorité des candidats au retour de papiers d'états civils (actes de naissance, cartes d'identité…) ce qui leur interdit toute possibilité de circulation. Tout cela explique que la plupart des candidats au retour ont repris le chemin inverse des camps.

Aussi récemment, lors de sa 65ème Session du 20 août 2004, le comité de l'Onu pour l'Elimination de la Discrimination Raciale, dans ses observations finales fait part dans sa

17ème observation de sa préoccupation eu égard aux renseignements selon lesquels de « nombreux réfugiés mauritaniens noirs sont toujours au Mali et au Sénégal et de nombreux réfugiés rentrés en Mauritanie n'ont pas retrouvé leurs biens et leur emploi ».
C'est par rapport à une telle situation que **la coordination des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali** pose les conditions de retour des réfugiés qui leur assureraient les garanties d'un retour satisfaisant dans leur pays :

1- Le retour organisé sous l'égide des institutions internationales et régionales en collaboration étroite avec les Etats et les ONG.
2- Le recouvrement de leur citoyenneté.
3- La restitution des biens spoliés à défaut une juste indemnisation.

Dans l'immédiat, dans l'attente de leur retour et eu égard à la situation désastreuse des réfugiés, la **Coordination r**ecommande :

1- Le retour de l'assistance alimentaire.
2- Le retour de l'assistance médicale pour personnes vulnérables (enfants, vieillard, enfants).
3- L'appui à l'éducation

Consciente de l'impérieuse nécessité du retour des réfugiés mauritaniens dans les conditions susmentionnées, **la Coordination des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal et au Mali** lance un Appel aux nouvelles autorités mauritaniennes issues du coup d'Etat du 3 août 2005, pour qu'une solution juste et durable soit trouvée à la question lancinante des réfugiés mauritaniens qui perdurent depuis 16 années. Ces autorités, sous le couvert du **Conseil Militaire Pour La Justice et La Démocratie** (CMJD), ont promulgué une charte constitutionnelle dans laquelle elles s'engagent à créer « les conditions favorables à un jeu démocratique ouvert et transparent et de mettre en place de véritables institutions démocratiques, à l'issue d'une période transitoire n'excédant pas deux ans ». Par ailleurs, le **CMJD** proclame sa volonté « de respecter tous les engagements internationaux pris au nom de l'Etat et d'adhérer aux principes consacrés par la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des Nations Unies, la ligue des Etats Arabes, l'Union Africaine et l'Organisation de la conférence Islamique ».

Aussi, l'occasion nous est offerte pour rappeler aux nouvelles autorités de notre pays que nous faisons notre les principes ici évoqués et qui sont à la base de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen qui, toutes deux reconnaissent que les hommes sont libres et égaux. Ces principes sont au fondement des vieilles démocraties occidentales.

Par ailleurs, nous invitons nos autorités à méditer l'article2 de la Déclaration française qui dispose : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ».
Pour l'essentiel, c'est dans ces droits que les réfugiés mauritaniens voudraient se voir réhabilités. Tel est l'objet de notre Appel. Nous osons espérer que cet Appel sera entendu par toutes les parties et toutes les bonnes volontés engagées à trouver une solution satisfaisante au problème des réfugiés mauritaniens. Parmi ces bonnes volontés, nous comptons sur celles de la **Rencontre Africains Pour La Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)**, du **Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)**, de **l'Union Pour la Solidarité et**

l'Entraide (USE). Nous remercions l'ONG **Justice Initiative** pour son engagement auprès des réfugiés mauritaniens.

Nous saluons les initiatives des Présidents **Maître Abdoulaye Wade** et **Olessegun Obassanjo** qui suivent avec intérêt les développements de la situation en Mauritanie. Nous saluons aussi la visite au Sénégal du 29 août au 3 septembre 2005 du Rapporteur spécial de la **Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples chargé des réfugiés et des personnes déplacées.** Le rapporteur spécial, le commissaire Monsieur BahameTom Nyanduga a fait une évaluation de la situation de la communauté des réfugiés mauritaniens au Sénégal et doit faire une visite similaire au Mali.

Pour finir cet Appel, nous demandons aux partis politiques mauritaniens et à la société civile d'inscrire dans leur programme à court terme le retour des déportés et des exilés mauritaniens et d'en faire la condition sine qua non de leur participation au processus de transition.

Nous réitérons notre Appel à collaborer avec les nouvelles autorités de notre pays ainsi qu'avec toutes les bonnes volontés, pour qu'une solution heureuse soit trouvée au problème des déportés et exilés mauritaniens, afin que les relations de bon voisinage et de fraternité entre la Mauritanie, le Mali et le Sénégal se maintiennent et se renforcent. La paix mondiale commence par la paix entre voisins qui, dans notre culture africaine et arabo-islamique, sont des membres d'une même famille. Nous adressons un vibrant hommage aux peuples sénégalais et malien pour l'inestimable soutien qu'ils ont apporté à leurs frères réfugiés mauritaniens contribuant ainsi à atténuer leurs souffrances.

Nous vous remercions de votre attention soutenue.

Lu est approuvé à Dodel : le 16 septembre 2005

LA COORDINATION DES REFUGIES MAURITANIENS AU SENEGAL ET AU MALI

COMITE DE SUIVI

COORDINATEUR : MAMADOU KOULIYADIO MBAYE DIT SAMBA KOULIYADIO DIALLO
PREMIER ADJOINT : AMADOU SAMBA BIDJI BA
DEUXIEME ADJOINT : *MOCTAR BA*
SECRETAIRE GENERAL, PORTE PAROLE : MOUSTAPHA TOURE

MONSIEUR TOURE MOUSTAPHA

MONSIEUR : BA AMADOU SAMBEDJI

MONSIEUR : MBAYE SAMBA KOLIADJO

MONSIEUR : BA MOCTAR DIT CHERIF

MONSIEUR : THIAM AMADOU HABIBOU

MONSIEUR : DIA MOHAMED ABDOULAHI

MONSIEUR : BA DJIBRIL

MONSIEUR : AMADOU Moussa SOW

MONSIEUR : ABOU DJIGO

MONSIEUR : ABOU SAMBA DIARY SOW

MADAME : BA Née OUMOU DJIBRIL BA

MADAME : SOW NEE HABSA SAMBA SOW

MONSIEUR : AMADOU DJIME DIAO

MONSIEUR : WALY DEMBA BOUSSO

MONSIEUR : SELMOU SEYDI

MONSIEUR : THILO BIROME

RENCONTRE AFRICAINE POUR DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RADDHO)

UNION POUR LA SOLIDARITE ET L'ENTREAIDE (USE)

CONSEIL DES ONG D'APPUI AU DEVELOPPEMENT (CONGAD)

LES CHEFS DE SITE

Collectif des Fonctionnaires et Agent
Victimes des événements de 1989

Ministère de la Santé et des affaires Sociales

Noms et Prénoms	C.I.N	Matri	Fonction	dernier Exer	Occup
1. Ndèye Mariétou N'Diaye	3471cpKs/92	43164	infirmière	PMI sebkha	Néant
2. Amadou Magat Khal	225cpKs/95	37298	inf d'état	Aioún	<<<
3. Diouma N'Dao	2763 cpTZ/93	53321	Sécrétaire	Hop Kaed	<<<
4. Diallo Aboubecry		36729	T.S santé	HOP Rosso	<<<
5. Yacine Diop			Sage Fem	PMI Rosso	<<<
6. Doudou Diop			infirmier	Univers NKTT	<<<
7. Cheikh Tidjane Diop			statisticien	Minist santé	<<<
8. Yacine Kholé			infir d'état	Hop Nkll	<<<
9. Doudou Bâ			infirmier	HOP Alar	<<<
10.Seck Aminata Diop	307 cp Ntt	32338	infirmière	PMI pilote	<<<
11.Mame Coumba N'diaye	2941cpNtt/89		infirmière	Nouakchott	<<<
12.Diallo Aboubecrine			infirmier	Nouakchott	<<<
13.Sid Ahmed Ndiaye			infir d'état	Nouakchott	<<<
14.Arame Cissé			Sge Fem	HOP NKTT	<<<
15.N'Dèye Mariem Seck			infirmiere	HOP Nktt	<<<
16.Seykeyna Thiam			infirmier	HOP NTT	<<<
17.Taka Sow	225DSPJ/94	40.13.23	fille salle	Hop NTT	<<<
18.Diouf Ibrahima	décédé		T.Supérieur	pers UTM	cgtm
19.Diop Amiaata	---		---	---	---
20.Brahima Sy	1668DSPJ KTT		infirmier	HOP NKTT	<<<
21.Coura Samba Bâ	518DPJ/96	18.31.25	agent cnss	CNSS NKTT	<<<
22.Coura Bâ			sécrétaire	Hop NKTT	<<<
23.Mamadou Samba Fal			infirmier	CMMbagne	<<<
24.Khadi Diaw	2184cpR/96	17.176	infirmière	HOP Rosso	<<<
25.Mame Fatou Dioum	0194cpR/93	55.293	aide infirm	Hop Rosso	<<<
26.N'Diaye Fenda	5155cpTZ/93		infirmière	HOP NKTT	<<<
27.Anne Fatou Kiné	175cpTZ/91	34.373	aide infirm	HOP Rosso	<<<
28.Amadou Tamine sow	984cpKS/71	13.91.65	chef servi	CNSS NKTT	<<<
29.N'Gaïdé Amadou	642cpNKTT/72	12.52.15	fondé P	CNSS NKTT	<<<

30. Kasset Alassane	327cpNK/72	13.58.45	off direct	cnss	<<<
31. Barro Alassane			agent	cnss	<<<
32. Camara Saïdou	0041CPJ/74	14.28.93	chef Serv	cnss	<<<
33. Soda Fall	009 CPJ/88	14.81.02	agent	cnss	<<<
34. Mame Coura Diaw	1209cpTz/92	17203	Matrone	dispensaire	<<<
35. Kalidou Sy	3249cpNTT/80	17.78.64	agent	cnss	<<<
36. Papa Kalidou Diop	294cpNTT/71	13.22.3	contrôleur	cnss	<<<
37. Dieynaba Bâ	201cpj /93	42.827	infirmière	HOP NKTT	<<<
38. Dethié Fall	6250cpR/ 92		fille salle	Hop Rosso	<<<
39. Bâ Abdoulaye	195cpElm/69	12.93.63	agent	cnss	<<<
40. Lamine Diop	1328cpEL/65	11.36.25	agent	cnss	<<<
41. Lam Papa Malick	184cpElm/75	17.61.65	compt	cnss	<<<
42. N'Diaye Amadou	1592cpNTT/79	18.31.81	agent	cnss	<<<
43. Thiam Boubacar	1065cpNTT/79	16.53.96	agent	cnss	<<<
44. Tafam Baba Niane	3225cpNTT/78	17.24.54	agent	cnss	<<<
45. Coura Sada Bâ	2419cpNTT/73	18.31.85	agent	cnss	<<<
46. Thiam Alassane	122cpNTT/70	15.30.06	agent	cnss	<<<
47 Monsour Niang	0297DRSN/92	37272	infirmier	Nouakch	<<<
48. Diallo Yéro Moussa	396cpZA/93	48.286 C	T. Supér	Tidjikja	<<<
49. Mousfapha Diakité	3242cpTZ/93	33.529	chauffeur	PMI pilote	<<<
50. Madeleine Carrière	--	--	infirmière	Disp Kaedi	<<<
51. Flysa N'Diaye	249DGSN/96		infirmière	HOP NLe	<<<
52. Kane N'Diawar	788NTT/73	166094	Professeur	cnss	<<<
53. fatama Oumar Dioum	10.395cpTz92	34382	inf d'état	gouraye	<<<
54. Dewet N'Diaye			inf d'état	Snim NDB	<<<
55. Ibrahima Niang		372832	infirmier	sélibaby	<<<
56. Fatou Fall	2017NTT /91	187792	infirmière	PMI Pilote	<<<
57. Marietou Sy	1780DSJPJ96	176.173	fille salle	Cnss	<<<

Ministère de la fonction publique de la Jeunesse et des Sports.

1. Dieynaba Cissé	4673/cpEl/95	10.764	sécrétaire	D.T.	Reintégr
2. Reine Rena Charlotte	302DPJ/95	35.089	sécrétaire	D.T	Néant
3. Adurah Mamadou Diop	1536cpElm		electricien	Ministère	Néant
4. Ba Aly Moctar	452cp B/96		planton	Ministère	<<<
5. Sogue Abdoulaye	216cp SB/94	14464	M.E.PS	stade Oly	<<<

2

Ministère des Mines et de l'industrie

1. Amadou DembaN'diaye	0816cspj/94		opérateur	Cent Somis	Néant
2. Adama samba Saw		10.85.61.	méca	SnimZouérat	<<<
3. Dem El Haj Oumar		10.85.56.	mécan	SnimZouérat	<<<
4. Mamadou Yefaurn	1135cpMB/96	20.79.03	agent	Snim NDB	<<<
5. Ibrahima Diop	3244cpKS/	1024	opérateur	Rafin NDB	<<<
6. El Haj Balir Wéraurn	3696DPJ/95		Mgt S.APP	Nouakch	<<<
7. Dia Saidou	507cpTZ/93		chauffeur	SNIM NDB	<<<
8. Niang Biramu	668cpRS/92		Plombier	NDB	<<<
9. Bâ Bocar			electricien	nouakchott	<<
10.Thiam AMar	0866cpksa/93	287.475	agent	SNIM NDB	<<

Ministère de la communication

1. Bâ Moussa Sidi	0388DRSN/92		Réalisateu	TVM	Néant
2. Sy Moctar			technicien	TVM	<<<
3. Dia Mouhamedou ALY	411cpTZ/99		technicien	Radio Maurt	<<<
4. Amadou Diagne [illegible]	2538		Réd. en chef D.I.R. Ext. [illegible]		4

Présidence de la république

1. Mamadou Thiaw		15986 C	cuisinier	Présidence	Néant
2. M'Bodj Alioune		15981 F	cuisinier	<<<	<<<
3. Camara Habibou		15986 C	cuisinier	<<<	<<<
4. Harouna Bâ	353CSPJ	28229	frigoriste	<<<	<<<
5. Diop Daouda	138CSPJ	54530	jardineir	<<<	<<<
6. Housseinou Camara	2188cpNH	15986 A	Serveur	<<<	<<<
7. Amadou Siley M'Bodj					
8. Demba Kadame		12242F	jardinier	<<<	<<<
9. Kalidou Salli Bâ	3058cpKS/91	16718W	Domesti	<<<	<<<
10.Touré Boubacar	7433cpR/92	10017 M	cmptable	Primature	<<<
11.Bassirou mamdou Mbery	0069cpM/97	15814 Z	gardien	Présidence	<<<

3

Ministère du développement rural et de l'environnement

1. Bouna Malal	2069cpKS/93	44950 H	cond ECR	nénio	Néant
2. Diop Alassane	3415cp K /92	21664 X	CER	Guld yenge	<<<
3. Malick Thiam	177cpTZ/93	30442N	CER	Sond bagué	<<<
4. Léolpol wade	3612cpK /92		aide mèc	sond Rosso	<<<
5. Dem Alassane					
6. Aw Mamadou			cond eng	Kaedi	<<<
7. Aw Maki			chauff	kaedi	<<<
8. Kane Alpha	18981cpB/96	18055	encadreur	Sond Wali	<<<
9. Sangoll Abdoul Sidi			agent	gouraye	<<<
10. Thiam Elhaj			agent	Kaedi	<<<
11. Adoul Karim guèye	0655cpR/94		comat	S. Boghé	<<<
12. Thiam Idi Samba	151Pj /93		chaff	eaux forêts	<<<
13. Fadel Ousmane Touré	1100cpD /95	539	encadreur	S. Rosso	<<<
14. Sangoll Mamadoulemine	----			S. Kaedi	<<<
15. Senghor Diagne		Décédé	déssin	S. nouack	<<<
16. Bougui Kane	0826CPJ/93		monitrice	S. Rosso	<<<
17. Sarr Aloune Mocter	3082PJ/93		agent Ad	S.gouraye	<<<
18. Diop Moussa			topograp	S.Boghé	<<<
19. Bâ mamadou amadou	560cpJJ/93	18586 X	agent	MDR Nouk	<<<
20. Gako Mamadou	4700cpTZ/93	43770 A	CER	kaedi	<<<
21. Amadou Demba Ka	097cpTK/94		encadreur	S.Rosso	<<<
22. Seck Abass	CI3411cpR/97	41777 ?	CER	CNA Rosso	<<<
23. Sarr Abdoul Aziz	0428cpKS/96		CER	kiffa	<<<
24. Aida Gaye	6389cpR/92		sécrét	plaine Mpou	<<<
25. Amadou Naga Sy			chauff	planification	<<<
26. Bocar M. Bodj		44313 Q	Moniteur	Keur macen	<<<
27. Sall Oumar	2150PJ/98	18857	chauff	Aoun	<<<
28. Diéry Soumaré		13282 D			
29. Bâ Yaya	241cpNTT/93	38461 E	Assistant	elev sélibabi	<<<
30. Med El hassinou	4057cpNal/92		chef centr	Boghé	<<<

31- GAYE Amadou

Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications

1. Khone seck	888cpNd/92	203	technicien	OPT Nouak	néant
2. Youssouf Sakho		2e33	Garde Nle	état major	<<<
3. Nika hamat sall Mika	cp 46 cp 90	11658 N	Bg police	Aleun	<<<
4. Gaye Amadou	3325Cp TZ/96	1013	agent P	levrag zeina	<<<
5. Guissel Mamadou Baba	716cp K /93	51139 K	agent PI	Elmina	<<<
6. Ablaye Sall	0670cpR /93	19824 B	B.DGSN	PJS	<<<
7. Ibra Demba Sow	332DPJ/96	12321 R	B.PJS	Nouakch	<<<
8. Sène Samba Ker			ingenieur	OPT Nouack	<<<
9. Iba Yague			ingenieur	OPT nouack	<<<
10. Sy Moussa					
11. Diop Moussa					
12. Ramata Wane					
13. Kamara Mamadou					
14. AbdouRah Mamadou			technicien	OPT Nouakc	<<<
15. Fall Housseinou			agent	OPT nouakc	<<<
16. Aissatou Lô				OPT Nouakc	<<<
17. Seinabou Cissé	2457 Ty/98	0598	MCI TT	OPT Nouakc	<<<
18. Niang Babacar			agent	OPT nouack	<<<
19. Barro Moussa				opt nouakc	<<<
20. Sarr Amadou				opt Nouakc	<<<
21. Djigo Abou				opt Nouakc	<<<
22. Dramé Mamadou				opt Nouakc	<<<
23. Fulou Cissé				opt Nouakc	<<<
24. Lam Aliou Abou				opt Nouakc	<<<
25. Ly Mamadou				opt Nouakc	<<<
26. Wane Ibra				<<<	<<<
27. Camara Abdarahmane				<<<	<<<
28. Cissé Aliou Badara	075CPJ/95		technicien	<<<	<<<
29. Lam Fatimata Dia				<<<	<<<
30. N'Diaye Amadou				<<<	<<<
31. Sy Moussa			aide Cmp	<<<	<<<
32. Bâ Issa Sidi		4075	S chef	Dabaye	<<<
33. Diop Mouksine			technicien	OPT nouakc	<<<
34. Bâ Elemine				<<<	<<<
35. Thiam Amadou				<<<	<<<
36. Sy Daouda			monteur	<<<	<<<

5

37.Sow Amadou			mécano	<<<	<<<
38.N'Diaye Bolli			teleoiste	<<<	<<<
39.Dia Fatimata Bâ	086 cpR/96		<<<	Rosso	<<<
40.Niang Doro					<<<
41.Camara fatimata Bâ			téléphonis	OPT Rosso	<<<
42.Fall Hawa Diaw			<<<	opt Rosso	<<<
43.N'Dèye Penda Sumbe			<<<	opt rosso	<<<
44.Khaudia Khol			<<<	OPT Nouakc	<<<
45.Saidou Sarr			télélipiste	OPT Nouakc	<<<
46.Ami Camara				opt Nouakc	<<<
47.Ahmett Khol				<<<	<<<
48.Bâ Bilkhiss			sécrétaire	<<<	<<<
49.Diakité Tabaski			menuisier	<<<	<<<
50.Sow Aboul Kader			facteur	<<<	<<<
51.Sy Abderahmane				<<<	<<<
52.Fall Aida Sow				<<<	<<<
53.Diabira Yelli bathilli				<<<	<<<
54.Aicha Diop	1733cpMed	171189	télépn	Mederara	<<<
55.Fall Papa	3702cp TY/	1/73/076	inspect	nouakc	<<<
56.Faty Barry	2167cp/92	3.78.011	télélipiste	Nouakc	<<<
57.Raby Diallo	33DPJ/92	3.78.009	Contrôleur	Nouakc	<<<
58.Oumou Diallo	1552cpTZ/90			<<<	<<<
59.Mariama Bâ	1246DPJ/	3.98.004	sécrétaire	<<<	<<<
60.Soda Keita				<<<	<<<
61.Anta Gaye	2536cpKS	72.65.	inspect	<<<	<<<
62.Nioura N'Diaye	4159cp elmin			<<<	<<<
63.Med moustpha Sakho	1096cpR /96	7484	contrai OPT	Rosso	<<<
64.BaBacar Niang	573cp El /95		agent	Nouakc	<<<
65.Med lemine Niang	3005cpSJ/95	1.86.004	controleur	<<<	<<<
66.Awa seck	655cpSJ/	0306	agent	<<<	<<<
67.paline Faye	4001 cpSj/96	0675	teléph	NDB	<<<
68.Fatim Guèye Niass Nioda	281cpJs/95	167016	controleur	OPT	<<<
69.Bâ Aminata	290cpSJ/95	1.79.063.	<<<	NDB	<<<
70.Sy Ibrahima	3952cpJS/97		facteur	Lexeiba	<<<
71.Oumar Samba	0992cp N°1		agent	Nouakc	<<<
72.Diallo Afussane	947cpR /93		frigoriste	OPT Nouakc	<<<
73.Ly Amadou Moctar	P06331/93		Adm civil	Interieur	<<<
74.Coulibaly Tahirou	1101cpTZ/95	10254 U	R.A génér	ghobra	<<<

75.Dia Ibnou Rey	[illegible]	489212	officier Ple	Nouakch	<<<
76.Elhaj Malick Sow	3012cpEm/93	16715	controleur	Cp Nouakc	<<<
77.Niass Mbaye			agent	<<<	<<<
78.Hadi DEm					<<<
79.Moussa Camara	454cpCSPJ95	12635	garde Nle	état major	<<<
80.Ba Khadijetou	11679 mbout	10?/9 C	att Adm	intérieur	<<<
81 Binta San	1388cp Fl	9.76.05	controleur	OPT nouakc	<<<
82.Alioune N'Diaye	4957cp R/92	30.31	B.garde	GR9 nouakc	<<<
83.Ibrahima Thiam	952cp JP/89	15834	B.police	Nouakch	<<<
84.Amadou Idi	1257cp Elm89	51825	agent pl	Elmina	<<<
85.Magone Amadou	505 cp Arafat	19656 G	B.Police	Arafatt	<<<
86.Diaw souleymane	555cpTZ 94	44001 B	agt police	école police	<<<
87.Wane Ibrahima		51173 X	agt police	gouraye	<<<
88.Kane Abdoulaye			admi civil	intérieur	<<<
89.Djiby Dieng			att Ad gén	intérieur	<<<
90.Diaw Ciré				<<<	<<<
91.Hawa Bâ				<<<	<<<
92.Bâ Med Abdarahmane				<<<	<<<
93.Aw Abass				<<<	<<<
94.Amadou Dieng Niang				<<<	<<<
95.Mamadou Sow				<<<	<<<
96.Adama Sada Ly				<<<	<<<
97.Dia Abdoulaye				<<<	<<<
98.Khadi Cissé				<<<	<<<
99.Kane Amadou Mountga			Séc Ad Gé	<<<	<<<
100.Bâ El haj Malick			séc ad gé	<<<	<<<
101.Fatimata Barry	0529cp TZ/96	0330	Sécrétaire	DG OPT	<<<
102.Babacar Soumaré	204cp Elm98	4528	garde Nle	état major	<<<
103.Nourou Diallo		0389	Monteur	opt Nouakc	<<<
104.Ablaye Diallo			technicien	Opt Zouérat	<<<
105.N'Diaye Amadou	0260cpTz/84		agt salle	OPT Nouakc	<<<
106.Mocfer Diallo			agt recel	OPT nouakc	<<<
107.Yerim Faye			B. DSN	D.N police	<<<
108.Mamadou Thiam	1237cpKS/93	144692	technicien	D. OPT Nil	<<<
109.WadeMamadousamba	1463cpSPJ 94	19639 R	B.police	Rosso	<<<
110.Niang Doro	493cpK /98	11156 E	Ag police	Nouakc	<<<
111.M'baye Diouf a/ Med	1073cp	19625 Y	B. police	Aioun	<<<
112.Sidi Sow	2738cpElm94	12324	ag police		<<<

113.Bâ Mamadou	1006cpS6/97	11098 N	agt police		<<<
114.Traoré Mamadou	578cp S6/99	3.76 06F	Receveur	Diaguilli	<<<
115.M'bowSamba mamad	730cpR/89	11573 E	S police	Rosso	<<<
116.Elhaj Tahirou Younouss	227cpR/89	15673 P	B police	Rosso	<<<
117.Elhaj Mamadou Abdoul	589cpCRF/90	11574 E	Ad police	Aleg	<<<
118.Mor Sarr Mbodj	003cpR/93		B police	Rosso	<<<
119.Mountaga Sarr	5743cpKS/91	15693 Q	ad police	ND8	<<<
120.Sow houssey Mamadou		3875	Garde Nle	Akjouj	<<<
121.Amadou samba penda	554cSPJ/96	2229	B.chef	Boutkimit	<<<
122.Mamadou Moussa	0126cp Ks/96	2930	Garde Nle	Nouakch	<<<
123.Samba Hamady	4134cpKS/91	2616	Garde Nle	Nouakch	<<<
124.Saidou Abdoul	2583cpKS/89	4169	<<<	Kiffa	<<<
125.Salif Alassane	297cp/B/91	2653	<<<	Akjouj	<<<
126.Malick Aly	338cp/B/90	3863	<<<	état Major	<<<
127.Abou Gaz	4054/cpj/97	3824	garde	état Major	
128.mamadou Dioum	1646/cp/SB94	44206 z	R. A. G	Minist pêche	
129.					

Ministère de l'Education Nationale

1. Kane N'Diwar	0021cp N:198	15083 T	P .géogr	D.G Cnss	consult
2. SoumaréAmadoumoussa	059DFJ/89	18256 G	inst F	suveil Elmina	néant
3. Bâ Babou	359cpRiad/93	29229 U	P .S.N	college Ghé	<<<
4. Habib Barro		28121 Q	P. Anglais	lycée ND8	<<<
5. Bâ Malick Diagne	9819cpTZ/92	32512N	P. français	lycée Sélibo	<<<
6. SY Alassane Elhousseinou		41923 Q	inst franç	coll kankoss	reintégr
7. Sall Amadou	7118cpR/92	43644 N	P.ang'ais	lycée Rosso	néant
8. Bâ Abou Bram guéladio	490cpST/95	15273 A	inst A	kaedi	<<<
9. Bâ Djibril abdoulaye	1434cpR/94	25623 E	inst A	sélibaby	<<<
10.Samba Nasirou Gaye	5514cpR/92	12941 Q	inst A	younmayeré	<<<
11.Touré Mouhamed	0723cpR/93	46620 X	inst A	lékone	<<<
12.Sarr Marieme	0256 cpnt93	46602 F	inst F	Maghama	<<<
13.Abdourahmane N'Diaye	1483cpR/94	15231 -	inst A	Rosso	<<<
14.Virgine Thiam	1974cpR/94	15766	inst F	ec! Socogim	<<<
15.Tall Med Demba	2190cp TZ/	36101 P	inst F	Maghama	<<<
16.Sow Idrissa	1936cpR/90	1622	inst F	Rosso	<<<
17.Diaw Amadou Moctar	1711cpRi/90	47035 ?	inst F	Kiffa	<<<
18.N'Diaye mamadou yéro	1631cpR /79	35798 K	inst A	Kaedi	<<<

8

19.Silla Ousmane	411cp	30360 D	inst F	Rosso	<<<
20.Mamadou Wane	3935cp		inst F	tagant	<<<
21.Bâ Abou M'baye	909cpNIM87	64216F	inst A	sélibaby	<<<
22.pap lamine Fall	3540cpTZ/	3 01 /N	Moni F	lycée kaedi	<<<
23.Djibril guèye	068DSN80	17815J	inst F	E S nouakch	<<<
24.babcar line	7041cpDSN96	50093V	inst F	institut lang	<<<
25.Touré Amadou		18258L	inst F	école 11	<<<
26.Babacar M'bodj	112DSN	12084	M.EPS F	Nouakch	
27.OumarMamadouN'diaye	4259cpTZ/98	12970	inst A	Maghama	<<<
28.MandiagneYhiam	1513cpKS/82	53642 F	M.EPS F	Nouakch	<<<
29.Diop Moussa	1713cpR/93	12942R	inst F	Akjoujt	<<<
30.Mamadou N'diaye	2291cpTZ/96	18056J	survgéner	lycée kaedi	<<<
31.El Haj Oumar Sow		54055E			<<<
32.Bara yag	3174cpTZ/94	53920Z	inst F	école TZ	<<<
33.Birame sigalé Camara		53849 F	inst F	Nouakch	<<<
34.Faimata Diop		25076D	<<		<<
35.Sall Doudou		17502 Y	<<<		<<
36.Koné Moussa dit moise		12909F	<<<		<<
37.Modou Wade		38276 D	<<<		<<<
38.Oumhani Ly		48600 A	instrice F	Nouakchott	<<<
39.Diallo Med El Moctar	0122cpAI/95	18294J	inst F	DREFaleg	<<<
40.Fatou konaté	311cpRS/93	18311C	instrice	Rosso	<<<
41.Fatimata Touré		12901X	instrice		<<<
42.Djénaba Diallo		42001D	<<<		<<<
43.Alassane sangotte	077DPJSP94	17575 C	inst <F	école4kaedi	<<<
44.Bocar Gorbal Sy		33301Y	<<		<<
45.Md Sy née Diye Guèye	385cpKS/97	17535	instrice	Nouakchott	<<<
46.Kane Marieme		18331	<<<		<<<
47.Thierno Ousmane N'diay		32192 J	inst		<<
48.Fatou N'Diaye		18309	instrice		<<<
49.N'Diaye Madine		18021 M			<<<
50.Sy Khayar M'bingue	3277cpKS/98	14908 C	inst F	écore Lyc TZ	<<<
51.Awa diop		13241 R			<<<
52.Sall cheikh tidjane		17504 A	<<		<<
53.Sall Fatimata Abdoul		33374 U			
54.Ly oumar		17760S	monit F		<<<
55.Camara Cheikh sidaty		17745 N			<<<
56.Oulimata Kébé		13127 S	instrice		<<<
57.Moussa Diallo	1335cpEm93	13145M	M.EPS	ould yenge	<<<
58.Issa Sow		32244 Y	inst		<<
59.Souleymane Diongue	3493cpEM	46604 C	inst	kankousso	<<<
60.Sy Oumar		41574 Q	inst	gagni Rosso	<<<
61.Moussa Djiby Tall	170MR /98 R2	1632 ENI		Rosso	<<<
62.Demba Yéro N'Diaye	10019cpLY92	48227 J	profess	lycée Boghé	<<
63.kokhaya Bathialy	554cp TZ/92	42932 P	Prof f	ENS Nouakch	<<<
64.Kane Amadou Tidjane	0153cpJS/96	47993 Q	inst f	M'bagne	<<
65.Khadjetou Niang	1817cpNCT	17216	inst F		<<<
66. Wade koudi Adoul Bâ	3360cpKS/98	18398	inst F		<<<
67.Bâ Abou Mamadou	10524cpTZ 92	25041 S	inst	kankousso	<<<
68.Sow Khalidou	1540cp R593	1617	inst	secondaire	<<
69.Diop Alassane	5505cpSB/97	17727	monit f	lycée Timbéd	<<
70.Astou Wade	1581cpR/93	30355	inst F	boghé	<<
71.Sow Oumar	103cpTZ/97	41574 N	inst F	gagni	<<<

72.Fatimata Bâ		16561			<<<
73.Touré Amadou		38337 U			<<<
74.Aissata Seck	1345cpKS/97	12907C	inst F	Elmina	
75.Marieme Gaye	182cp NTT	54054 D	inst F	école 4	<<<
76.Fatou Gaye		30069 H		école 4	<<<
77.Mamdiaye N'Diaye	3854cpRSNTT	54.09 T	inst F	Woladé	<<<
78.Khadi Modi N'Diaye	2575cpNTT	25.339 R	inst F	Kiffa	<<<
79.Sokhna Fall N° 2	2273cpNTT	250.76 D	inst F	école 5 BGH	<<<
80.Seynabou sarr	1092CFJ94	46.895 L	inst	Kiffa	<<<
81.M.N'Dongo Aissatasakho		17.531 E	Monitrice	Rosso	<<<
82.AmdouMamadouDiakho		24.274 E	Prof	coll Magham	<<<
83.M-diallo Fatou N'Diaye			secrétaire	E.N.S. nouak	<<<
84.Kane MamadouAmadou	0929cpR/98	14.251 P	mécan	lycée Rosso	<<<
85.Aissata Wane			sécrétaire	Université	<<<
86.Dia Abdoulaye	7386cpR/92	48.553 ?	inst F	Guidagher	<<<
87.Samba kébé	8336cpNTT/97	14.028	inst F	surv.col BGH	<<<
88.Faye sédina Ousseynou	928cpSJ/93	35.577	C.Jeunes-	Rosso	<<<
89.Ibrahima Djigo	1452coR/94	12.369	inst F	Rosso	<<<
90.Oumar Bâ		18.583 Y	menuisier	DREF Aleg	<<<
91.Ibrahima Oumar sy			inst F	Rosso	<<<
92.Diallo Mouh Amadou			<<<	kaedi	<<<
93.Sall Mamadou Ali	0230cSPJ/97		<<<		<<<
94.Mamadou Diop		41.096	M.EPS F		<<<
95.Fall Malick		17.738 E	monit F	ENI Rosso	<<<
96.Mouhamed Bâ			inst F		
97.Moussa Djibi Tall	170MR/98 Rkz	1632	inst Stag	ENI Rosso	<<<
98.Diop Alassane	5505cpSB/97	17.727S	monit F	lycée Timb	<<<
99.Balli Sarr			M.ESP F	Nouakchott	<<<
100.Harouna N'Diaye	0883cpSB/94	16.29	inst Stg	ENI nouakch	<<<
101.Diallo Mamadou	6262cp K/92	17.724P	inst F	Diewol	<<<
102.Marieme Gaye	713cp KS/93	30.069 H	inst adj	écol 4 Nouak	<<<
103.Baïlla Sow	4149cpsDn92	47.991 N	inst A	Rosso	<<<
104.yatta Diop	0170cpR/92		inst F	DREF boghé	<<<
105.Aissata Mari guèye	042cpR/91	16.530 A	sécrét	collegeRosso	
106.Sidi thiam	6098cpEm/95	46802 W	inst F	Atar	<<<
107.Magatt Fall		33.284 C	<<<	DR Elmina	<<<
108.souleymane Niang	4906cpKS/92	31.244 K	<<<	guidakhor	<<<
109.Idrissa SoW	1936cpR/97	1622	sta	ENI Rosso	
110.Ahmed tidjane Seck		32281C	instituer		
111.Babacar M'bengue		17523 E		DREF rosso	
112.Amadou N'Diaye		17638 W		col Rosso	
113.Mousso Ba		17661D			
114.Idissa Cissé		31495 H			
115.Cheikh Sidaty Camara		17745 M			
116.Mariam Amar		38282 A			
117.Issmalia Kébé		17747 P			
118.Marne M'bengué seck		57194 T			
119.Ibrahima Balla N'Diaye		17641 Z			
120.Oumar Bâ 1		19129 R			
121.Aly Diop		33257 J			
122.Sokhna Fall		25080 K			
123.Souleymane Sow		31072 A			
124.N'Douda Diop		18605 R			

125.Bâ Oumar		17750 S			
126.Awa Diop		13241 R			
127.Housseynou Diagne		17486 F			
128.Thiam Kalidou	3217CSPj/94	36909 S	P .Math	Koedi	<<
129.AbdoulayeAlsseyniseck			inf A.	Dabaye	<<
130.Waranka Bâ			inst Adjt	toufdéCivé	
131.Mandiaye thiam	1513cpKs/87	53642 f	E.P.S	lycée teyarel	<<<
132.Saada Sall	120 cpdar/	81336	E.P.S.	lycée Rosso	<<<
133.Moctar Med Mbodj	384/cspj/NI96		Institut PN	Nouakchott	<<
134.Aboubecrine sileymane		25432 s	inst	Modjéria	<<

Ministère Hydraulique et energie

1. Seck Adama	3032cp12/96	0965	agent	solelec bgh	néant
2. Dia Med El Habib	1797cpDM95	0591	<<<	<<< kaedi	<<<
3. Abdarah.Mama. Diop	1536cpEM/94		ectricien	<<< boghé	<<<
4. Abda Bocar Diop	6407cp/93	11.67.98	plombier	nouakchott	<<<
5. M'baye Bocar			ing elect	nafta NDB	<<<
6. Djibril Sow			<<<	<<< <<<	<<<
7. Diop Ibrahima			technicie	raffi NDB	<<<
8. Sy Mamadou Yaya	4436cpR	416	sonelec	C . Rosso	<<<
9. Abou Yéro SoW			agent	C .Nouakch	<<<
10.Doumbouya Hamadi	364 cp Nit		elect	<<<	<<<
11.Coulibaly mamadou	165cpKD/93	0590	agent	C. Kaedi	<<<
12.Bâ Bocar			elect	Noudhibou	<<<
13.Sow Mamadou Samba	1499cpS8/94			snim nouako	
14.Kane Demba	0985cpNDB90	31.700F	cuisineir	snim nouako	<<<

Ministère des finances

1. Lo Souleymane	3301cpem 88	32163L	control	Nktt	néant
2. Abdoul Magreb Ba	0246CPT793	19240M	Bug Doua	Rosso	néant
3. Abass Oumar Sy	1882CPT793	35552 S	« »	Aèroport Nkt	néant
4. Abdou Karim Ka	289 cgme	35548 M		NDB	néant
5. Babacar N Diaye		46726 H	control	NDB	
6. Sow Dembéle		45707 D	Bug	Rosso	néant
7. Diouf Cheikh	1441cprs92	53021G		Aloun	néant
8. Ba Alassane	097cptz 94	1905 H	Bug	Sélibaby	néant
9. Diop Moustapha		53035 w		Abdel Bagr	néant
10 Diagne Fatima		33168 B		Nktt	néant
11.Fall Amadou		53016 A		NDB	néant
12.Hamady Mamoudel Ciré	1349cpem 93	53020 E		Nktt	néant
13.Pam Moctar	837cp97			Nktt ville	néant
14.Saeïr Seck		12730L		Nktt ville	néant
15.Sy Abdeloulaye	1468dpjts93	53039 A		Rosso	néant
16.Dia Abdarrahmane	4466/cP/10 [illegible]	4513 c X	[illegible]	N K T T	"

17

17.LO Amadou	0226cptz93	33174 F		Bure GIR	néant
18.Kane Mamadou	3189cptz93	53004 U			
19.Ba Ibrahima	9035cpTZ 92	53.026 L	préposé	Rosso	<<<
20.Sy Samba	0588cp93	53.019P	<<<	wnrf nouak	<<<
21.N'Dao Samba	4292cpTJ/92	53006P	<<< Dnier	NDB	<<<
22.Diop Babacar N'diaye		53.008 R	<<<	Rosso	<<<
23.Niang Ibrahima	483cpTZ/93	53.007 Q	<<<	<<<	<<<
24.fall Oumar		53.050 Q	<<<	<<<	<<<
25.Dia Djibril sall	10.356cpTZ92	53.001 J	<<<	NDB	<<<
26.Samba Diop	2910cpK/93	33.189 Z	<<<	<<<	<<<
27.Bocar Sarr	4700cpTZ/96	53.012 W	<<<	Nouk ville	<<<
28.Gaye Daouda boubou		53.034 U	<<<	Rosso	<<<
29.N'Diaye Abdoul Mody		12.459 R	<<<	Nouakchott	<<<
30.Niass Alioune		33.187 H	<<<	NDB	<<<
31.Dia Saidou Amadou		53.018 C	<<<	<<<	<<<
32.HoussditDaoudabocaum		53.011U	<<<	<<<	<<<
33.Touré Harouna dit mama			inspect	port nouakc	<<<
34.N'Diaye Babacar		46.726 H	contrôl	consul infor	<<<
35.SoW Amadou		46.733 W	<<<	NDB port pé	<<<
36.Sall Ibrahima Racine			Brigadier	nouk ville	<<<
37.Kane Ali Sao		49.923 M	contrôl	nouakchott	<<<
38.Barro Abou Elhaj		49.918 H	<<<	<<<	<<<
39.Seck amadou tidjane	1204cpTZ/93	49.901 P	agt Trésor	Néma	<<
40.Moussa Bâ	1090MPT/93	33.129 J	agt techn	o.c.o. Nktt	<<<
41.Kane Diogou Malick			adjt	setion solde	<<<
42.Samba Seck			<<<	<<<	<<<
43.Wane Amadou					
44.Welé Abdoul Aziz					
45.Moussa Gaye					
46.Diop Hamadi samba			admi		<<<
47.Bâ Oumar					
48.Diagne Kalidou	117cpNtt/76	13.425 R	conf Axil	Direct impot	<<<
49.N'Diaye Mountoudiagne					<<<
50.Thiam Babaye					
51.Fatou Bintou Diagne			contrésor	section solde	<<<
52.Bâ Harouna Adama					
53.Sy souleye			insp Axil		<<<
54.Bâ Mamadou			inspimpot		<<<
55.Sy Ibrahima			<<<		<<<
56.Yokh Fall			chauffeur		<<<
57.Oumar boubou Abdoul			<<<		<<<
58.Kelta Abdoul	488cp/93		planton		<<<
59.Amadou tidjane Kane		47.993 Q		M'bagne	<<<
60.Welé Samba	151cpB/93	51.844 Y	agt trésor	Nouakchott	<<<
61.Ly Abdoulaye	p2171MAEB1		insp trésor	<<<	<<<
62.Bâ Aboubecrine			contfinan	<<<	<<<
63.Diop Mamadou			ad.R.Fina	D.budjet	<<<
64.Diop Mouhamedou	573cpNtt/97	49.741 Q	agt trésor	Nouakchott	<<<
65.Moussa sangaré		50794 k			

12

Banques

1. Kamatoulaye Tine	617cpTZ/95	0238	agt	DSBE(BCM)	néant
2. Maimouna Thiam	1835cp TZ/94	0239	<<	<<<	<<<
3. Nimsat Sy	1163cpTZ90	0055		Sce caisse	<<<
4. Djénaba Ousmane	160cpTZ/95			BCM nouakc	<<<
5. Aiche Oumar kane	2347cpKS/98	0381	<<<	<<<	<<<
6. Néné Kane	5599cpTZ/96	0227	<<<	<<<	<<<
7. Fall Mamadou	0127cpNH/90	15.5360	agent	BNM	<<<
8. Ly Alioune Bocar	321AJP/96		empt	UBD	<<<
9. Bâ Abdarahmane	0142cpR/97	0192	cadre	BCM	<<<
10. Sarr Abdoul Aziz		8112	agent	BNM	<<<
11. Haby Dia		00039	agent B	BCM	<<<
12. Diop Yalli	4192DPJ	190	agent	<<<	<<<
13. Idrissa Tandia	4002cpTJ/	61.069	agent	BNM	<<<
14. Bâ Mamadou yaya	439cpTY /		caissier	BNM	<<<
15. Raky Dem	3334cpTZ/90	0199		BCM nfl	<<<
16- Papa Malick NIANG			Comptable	U.B.T [illegible]	«

Ministère de l'équipement et transport

1. Sarr Mamadou	7245cpTZ/96	30658 Y	ing topo	Direct Topo	réntegré
2. Salif Sall			<<<	labo Tp	néant
3. Diop Ibrahima			genie civil	M.E.T	<<<
4. Diop AmadouMamadou	671cpNtt	131759	electri	SOCOGIM	<<<
5. Mamadouhamdybocom		13831	sup Asec	Asecna	<<<
6. Amadou Hachem kébé			cuisiner	port Auto	<<<
7. Ly Oumar	048DSN/96	24.0196	ing	M.E.T.	<<<
8. Bâ mouhamedou	1548cpSB/98	14.178 E	S.compt	T.p Rosso	<<<
9. Sarr Abou	1505cpEM93		déssinat	Socogim	
10. Yacine M'bodj					
11. Abdoul Aziz	348cpKS/87	108373	agent Ad	Warf Nouak	<<<
12. Khalidou Ly	497cpR/96	16008 Y	mécani	Port NDB	
13. Hamady Diopala Touré	190cp/93		capit	port Auto	<<<
14. Nafissatou N'diaye	1173cp/87		sécrétaire	port Auto	<<<
15. [illegible]	1098/cp/SE/94		[illegible]	[illegible]	«

Ministère de la Défense Nationale

1. Yacouba Diop		1047	Capitaine	état major	Néant
2. Djigo Alassane			gendar	<<	<<<
3. Issagh Sall		903	<<	<<	<<<
4. Sarr Belie	3371cpKS/96	289	<<	G.spéciale	<<
5. Aly Dembele	6621cpTZ/96	944	<<	état major	<<<
6. Baba Male		546	<<	Bde Rosso	<<<
7. Baba Sarr		1346	<<	Meaerdra	<<<
8. Bass Souleymane		2382	<<	Maritime	<<<
9. Fall Dramé		24.04	<<	école Rosso	<<<
10.Pape charlis Diop		1791	<<	Bde boghé	<<<
11.Sow Samba		1961	<<	état major	<<<
12.M'baké Guèye		2212	<<	<<	<<<
13.Diallo Al housseinou		2158	<<	Bde tidjikja	<<<
14.Mar Baye Guèye		2425	<<	BdeMarime	<<<
15.Touré Ibrahima		1224	<<	état major	<<<
16.Touré Oumar		1698	<<	CS-Justice	<<<
17.Sarr Hamedine Yéro		941	<<	état major	<<<
18.Gaye Mamadou djibi		2381	<<	Aleg	<<<
19.M'Bedj Bocar	683cpDN/93	80.511	Militaire	Emia Atar	<<<
20.Oumar Demba	3494cpTJ	77.833	caporal	6è Région	<<<
21.Dia Med Abdallahi	5831cpKS/97	81.393	Lt	F'Derick	<<<
22.DiopMamoudouAbdoula	1793cpTZ/94	84.421	<<	Akjouj	<<<
23.Mouhamedou Moussa	292DPJSP 91	80.115	Soldat	Nouakchott	<<<
24.Pathé Bâ	0942DPJSP	1620	gendarm	<<<	<<<
25.Moussa Ciré Bâ	1231cpKS/90	1622	<<	bababé	<<<
26.Amadou Hamadi	7683cpEM 95	7654	caporal	7èR Aleg	<<<
27.Thiam Moctar	1829cpRF/89	17149	Lt armée	E.M.A.N.	<<<
28.Mouhamedou sidibé		78381	Sergent	2è Régi Bir.M	
29.Mamadou Samba	2694 cPSB /96	75.190	Adj-chef	Trésor 5è Rég	<<<
30.Wone Moussa DEBA	2618/DGSN98	90.242	1è classe	6è region	<<<
31.Sy Yéro Bawel	1375 CPKS 91	74.276	Caporal	BCS TRAIN	<<<
32.Sy Samba Mamadou	10.417CPTZ92	77.194	Sgt	DIR Génie	<<<
33.Aliou Amadou	686 /cspj	78.116	Sgt		

14

Présidencede la Republique

Noms et Prénoms	N° CIN	Matricule	Fonction	dernier Exercice	Occupation actuelle
Mamadou Thiaw		15988 C	Cuisinier	Présidence	Néant
M'bodj Alioune		15981 F	Cuisinier	« » »	Néant
Camara Habibou		15986 C	Cuisinier	« » »	Néant
Harouna Bâ	353/CSPJ/	28229	frigoriste	« » »	Néant
Diop Daouda	138 /CSPJ/Nku	54830	jardinier	« »	« »
Ousseynou Camara	2188 /CP NTT	15986 A	Serveur	« » »	« »
Demba Kadam		12242 F	jardinier	« » »	« » »

15

Remarques sur la situation juridique de la femme en Mauritanie

La Mauritanie a ratifié l'essentiel des instruments de protection des droits de l'homme en leur accordant par l'article 80 de la Constitution une suprématie sur les lois internes.

En effet l'article 80 dispose que « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Deux problèmes se posent en ce qui concerne l'applicabilité des ces instruments en Mauritanie :

- les réserves que l'Etat émet lors de la ratification et qui bloquent l'applicabilité des conventions
- l'harmonisation de la législation interne avec ces conventions

Ces remarques tendent à analyser les principaux problèmes que pose la protection des droits de la femme mauritanienne en énumérant les instruments ratifiés et leurs dispositions pertinentes avant de voir, au niveau de la législation interne, quels sont les problèmes qui restent à traiter.

I- En droit international :

La Déclaration universelle des droits de l'homme

1- la Mauritanie s'estime liée par ce texte auquel elle fait référence dans le préambule de sa constitution.
2- **Les dispositions pertinentes sont :**
« **Article 2** : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe (…) ou de toute autre situation.
(…)
Article 16 : A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droi de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
Le mariage ne peut être conclue qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
(…) »

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques

1- Ratifié par la Mauritanie le 17.11.04 et entré en vigueur le 17.02.05
2- Aucune réserve sur son contenu n'a été émise lors de la ratification.
3- Il s'agit d'un texte juridique qui peut être invoqué devant le juge national, il prévoit un mécanisme de contrôle (le comité des droits de l'homme) qui statue sur les rapports périodiques présentés par les Etats membres et peut si l'Etat l'accepte (par la signature du protocole facultatif n°1) avoir une compétence juridictionnelle qui lui permet de recevoir les plaintes des individus.
4- la Mauritanie n'a pas encore ratifié le protocole facultatif n° 1 sur la compétence juridictionnelle du Comité.
5- dispositions pertinentes :
« **Article 23** : (…)
3. Nul mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des futurs époux.
4. les Etats parties au présent Pacte prendrons les mesures appropriées pour assurer l'égalité de droits et de responsabilités des époux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. En cas de dissolution, des dispositions seront prises afin d'assurer aux enfants la protection nécessaire. »

Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

1- Ratifié par la Mauritanie le 17.11.04 et entré en vigueur le 17.02.05- aucune réserve sur son contenu n'a été émise lors de la ratification.'
2- Ce pacte n'impose pas aux Etats des obligations (au sens juridique) ses dispositions ont un caractère programmatique et les Etats sont tenu de la réalisation progressive des droits qu'il contient.
4- Depuis 1989 un comité existe pour contrôler son respect à travers les rapports périodiques des Etats.
5- **Dispositions pertinentes :**
« Article 3 : Les Etats parties au présent Pacte s'engage à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui sont énumérés dans le présent Pacte »

Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1- Ratifiée par la Mauritanie le 10.05.01 et entrée en vigueur le 09.06.01 –
2- Une réserve générale soumet son applicabilité en Mauritanie à la conformité avec la Cheriaa. Cette réserve à été violemment critiquée par 8 pays parties à la convention qui ont jugée cette réserve contraire à l'objet même de la convention.
3- un protocole facultatif prévoit la possibilité du recours individuel devant un comité de contrôle. La Mauritanie n'a pas encore signé ce protocole.
4- la convention n'a donc **aucune valeur juridique** en Mauritanie.

La charte africaine des droits de l'homme et des peuples

1-la Mauritanie est liée par cette charte à laquelle le préambule de la Constitution fait référence.
2- Dispositions pertinentes de la Charte :

« Article 18. 3 : l'Etat à le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme… »

Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme, relatif aux droits de la femme en Afrique

1- Adopté par la Conférence des Chefs d'Etat le 16.11.2001 – pas encore en vigueur

2- la Mauritanie est le 11e pays à le ratifier. Il faut 14 pour son entrée en vigueur

3- le dépôt d'instruments de ratification n'a pas encore eu lieu. Nous ne pouvons donc pas encore savoir s'il y des réserves qui ont été émises sur son applicabilité en Mauritanie. Dans tous les cas tant que la Mauritanie n'a pas ratifié le protocole créant la Cour africaine, qui est l'organe de contrôle, **ce protocole reste sans effet direct.**

4- **Les dispositions pertinentes :**

« Article 7 : Mariage : (…)

b) l'âge minimum de mariage pour la fille et le garçon est de 18 ans ;

c) La polygamie est interdite ;

(…)

e) Les deux époux choisissent d'un commun accord, leur lieu de résidence

(..)

Article 8 : Dissolution du mariage : (…)

a) le divorce et l'annulation sont prononcés par voie judiciaire

b) l'homme et la femme ont le même droit de demander le divorce ou l'annulation.

(…)

Article 14 : Droits à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction : (…)

1. a) le droit de maîtriser leur fécondité ;

b) le droit de décider de leur maternité

(…)

2. c) protéger les droits reproductifs des femmes particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas de viol et d'inceste. »

II- Dans le droit interne :

Généralement la législation mauritanienne garantit sur le plan théorique une relative égalité entre l'homme est la femme. Le principe de l'égalité est inscrit dans les principaux textes même si beaucoup de ces textes ne sont pas en complète harmonie avec les instruments et les normes internationales en cette matière.

- La Constitution

Dans le préambule : (…) il (le peuple mauritanien) proclame en outre, solennellement, son attachement à l'Islam et aux principes de la démocratie tels qu'ils ont été définis par la déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et par la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples du 28 Juin 1981 ainsi que dans les autres conventions internationales aux quelles la Mauritanie a souscrit.

ART. 12 : Tous les citoyens peuvent accéder aux fonctions et emplois publics sans autres conditions que celles fixées par la loi.

- **Le Statut de la Fonction Publique**

Article 15 : Aucune discrimination ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions, de leur sexe ou de leur race.

Il faut noter que certains domaines de la fonction publique reste encore réservés aux hommes (la magistrature, le commandement territorial, la diplomatie.)

- **Le Code du statut personnel**

L'adoption en 2001 d'un code du statut personnel a été jugée comme un grand pas vers la reconnaissance des droits de la femme dans ce domaine.

Il faut reconnaître qu'avant cette loi le statut personnel était régie par les règles non codifiées du droit musulman.

Néanmoins ce code comporte un certain nombre des dispositions qui violent les engagements de la Mauritanie en vertu des conventions internationales :

La capacité juridique : surtout la capacité d'exercice, la femme passe sa vie sous tutelle (art 9 et 10 CSP)

Liberté de se marier : mariage avec un non musulman (art 46), consentement vicié par la minorité ou la contrainte (art 6§2 CSP)

La gestion du ménage : le foyer est sous la direction exclusive de l'homme (art 1er CSP)

La polygamie : (art 45 : licéité, art28 : validité de la stipulation faite par la femme = solution classique du droit musulman)

La répudiation : par la volonté unilatérale du mari

La garde des enfants : droit que la femme perd en cas de remariage (art 130 CSP)

La participation à la vie active : travail, accès aux fonctions publiques, mobilité, protection de la vie privée.

La succession : arts 203 et suivants

[illegible] - 2ème congrès de l'association francophone des commissions nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), le 6 février 2007

Les droits culturels et la protection des minorités

Les droits culturels appartiennent à la deuxième génération des droits de l'homme. Ils sont souvent classés comme "une catégorie négligée" de ces droits. Cette négligence peut être remarquée dans le fait que même si les droits culturels sont d'habitude considérés – conformément à la Convention Internationale des Droits Economiques et Sociaux et Culturels – comme faisant partie des droits économiques et sociaux, ils ne font, cependant, objet que du peu d'intérêt, et sont même souvent ignorés tout simplement.

Le domaine des droits culturels dépend du sens donné à la notion ou conception de la culture. Dans l'absence de toute définition définitive et exclusive / engageant, la culture peut être entendue, à partir d'un angle étroit, comme étant des activités artistiques et scientifiques créatrices; mais si on la regarde d'un angle plus compréhensif, la culture se définit comme étant l'ensemble des activités humaines, valeurs et connaissances/savoir. Le choix de cette dernière définition signifie que les droits culturels comportent le droit à l'éducation/l'enseignement, le droit à l'information ainsi que le droit à la participation à la vie culturelle.

L'UNESCO a adopté une définition large de la culture stipulant "la culture n'est pas seulement l'accumulation des actes et savoirs produits par l''élite, ni limitée à l'obtention des œuvres artistiques et littéraires, mais aussi l'acquisition des savoirs, la requête d'une voie de vie et un besoin de communication".

Le premier document adopté par les Nations Unies et dans lequel elles ont cité exclusivement les droits culturels était la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme, qui stipule dans sa clause 27 ce qui suit:

1- Chaque personne / individu a droit à participer en liberté et avec sa volonté à la vie culturelle de la société; ainsi que le droit à jouir des arts, et contribuer au progrès scientifique et jouir de ses avantages;

2- Chaque personne a le droit à protéger ses intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ou créateur;

La Déclaration ajoute dans sa clause 22 que chaque personne est habilitée de comprendre, saisir et assimiler les droits culturels à travers un effort national et une coopération internationale indispensable pour sa dignité et le libre épanouissement de sa personnalité; l'étape suivante de l'évolution de la notion des droits culturels était avec la Convention Internationale des droits économiques et culturels qui disposait dans son article 15;

1- Les pays/gouvernements signataires de cette convention sont tenus d'accepter le droit de chaque personne à la participation à la vie culturelle, à jouir des avantages et intérêts du progrès scientifique et leurs applications, à bénéficier de la protection de ses intérêts moraux et matériels émanant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ou créateur;
2- Que les mesures que les pays / gouvernements signataires de la convention doivent prendre afin d'une pleine réalisation de ces droits doivent nécessairement comprendre la préservation et la sauvegarde de la culture, des langues et leur niveau de diffusion;
3- Que les états signataires de la convention s'engagent à respecter la liberté indispensable pour la recherche scientifique et l'activité créative;
4- Que les états signataires de la convention acceptent et approuvent de tirer bénéfice du développement des communications et de la coopération dans les domaines scientifiques et culturels.

Les droits culturels ont affronté au début des défis liés aux tentatives d'attachement aux spécificités culturelles, souvent pour se débarrasser de l'universalité des droits de l'homme, mais aussi à l'interprétation des engagements relatifs aux droits sociaux et culturels qu'impose cette convention aux pays signataires.

Si le problème de l'universalité des droits de l'homme dans ses aspects politique et théorique, n'est plus posé aujourd'hui sur la scène internationale avec le caractère très pressant qu'avant, surtout durant l'existence du bloc soviétique, il n'en empêche que plusieurs facteurs très complexes, d'ordre politique et idéologique, oeuvrent toujours contre cette idée d'universalité et contre la conception commune des droits de l'homme sur laquelle elle fondée.

En effet, l'idée de l'universalité des droits de l'homme est devenue aujourd'hui un principe moral admis, indiscutable et irréfutable; un principe basé et déduit de la notion de l'homme commune entre tous les humains, de l'idée de l'égalité de tous les individus devant la loi et de la nécessité d'empêcher toute forme de la discrimination, quelle que soit le motif ou la forme.

Les droits sont devenus applicables sur tous les plans juridiques que ce soient des droits civiques, politiques, économiques, sociaux ou culturels ou de nouveaux droits émanant des besoins de l'homme, de plus en plus reconnus par la loi. Il ne s'agit donc plus d'une assurance ou de sécurité, mais plutôt de droits dans le sens juridique du terme, des droits qui doivent être respectés et garantis par les pays à tous les leurs sujets et citoyens, et à l'ensemble des communautés et composantes sociales quelle que soit leur nature.

La notion des droits de l'homme implique l'existence d'obligations ou engagements, en contrepartie, que les états doivent accomplir; sans ces obligations de tels droits n'ont aucun sens. Les suspicions et les mises en cause suscitées sur le caractère obligatoire des droits culturels sont dues au fait que la Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels stipule dans son article (clause) 2 que "chaque pays signataire s'engage à prendre des mesures ...avec le maximum des ressources disponibles et en perspective d'une réalisation complète des droits prévus par la présente convention par tous les moyens appropriés comprenant en particulier l'adoption des mesures réglementaires/législatives", c'est-à-dire que la convention stipule la réalisation progressive ou graduelle des droits culturels et ne demandent aux pays que de prendre des mesures sans les obliger à arriver des résultats concrets.

La commission des droits économiques, sociaux et culturels a rejeté ces mises en questions et de telles prétentions à travers un mémoire explicatif n° 3 (l'an 1990) dans lequel il a indiqué que les engagements formulés à l'article 2 comprennent l'engagement aussi bien à prendre des mesures que celui de réaliser des résultats et que la notion de la "réalisation progressive" des droits reconnaît simplement la réalité que la réalisation entière ne peut avoir lieu dans une durée très limitée. C'est par cette conscience et une telle compréhension que les obligations relatives aux droits culturels diffèrent de celles contenus dans la convention internationale sur les droits civiques et politiques et qui impose d'une manière directe et immédiate le respect des droits y affairant.

L'exercice pratique et les droits des minorités

L'exercice a prouvé que le défi essentiel qu'affronte la reconnaissance des droits culturels provient des réserves exprimées par nombreux pays vis-à-vis certains de tels droits. Il s'agit surtout de la reconnaissance du multiculturalisme ou pluralité culturelle au sein d'un seul peuple, c'est-à-dire reconnaître les droits culturels des minorités, une chose refusée par les gouvernements en considérant que cela favorisera les tendances scissionnistes ou séparatistes, et compromettrait, par conséquent, l'unité nationale.

Bien que l'expérience de plusieurs peuples montrent que la reconnaissance des droits culturels des individus appartenant aux minorités, n'est pas une chose très dangereuse / grave et ne constitue pas une source de conflits mais plutôt un facteur très important pour la paix civile et la stabilité, la reconnaissance de tels droits et leur défense font toujours l'objet de beaucoup de doute et suspicion, particulièrement dans notre région.

En effet, sous le prétexte de la protection de l'unité nationale et la sauvegarde des intérêts suprêmes de la nation les droits culturels des minorités sont bafoués et violés; les membres de ces minorités sont traités comme citoyens de second degré, et leur légitime lutte pour le rétablissement de leurs droits est traité comme s'il était un acte de rébellion subversif, et une agression visant de porter atteinte à l'unité du peuple. cette situation a engendré multiples et énormes difficultés pour les minorités culturelles dans les pays de notre région, dont en particulier :

a- Ces minorités subissent multiples formes de persécution méthodique / systématique et organisée dans plusieurs cas, à travers le combat contre leurs orientations culturelles et la réduction de leur exercice des leurs rites religieux, pratiques sociales et patrimoine culturel d'une façon entière;

b- L'injustice et l'inéquité envers les individus issus des communautés minoritaires caractérisées par l'inégalité politique et sociale qu'ils ont subi et subissent encore sans pouvoir de l'égalité entière avec leurs concitoyens;

c- L'absence de la liberté d'opinion / intellectuelle, affective et de l'inexistence de la neutralité de l'éducation au niveau des établissements et institutions publics de l'Etat, ainsi que la discrimination imposée qu'ils subissent à travers les contenus des programmes et curricula éducatifs en place;

d- Le non accord de l'importance qu'il faut à la transmission du patrimoine, coutumes, traditions en langue maternelle d'une génération à l'autre (des ancêtres et parents aux fils et grands-fils);

e- La lenteur dans l'application de la notion de la justice sociale au niveau de tous les aspects de la vie et sur tous sans aucune exclusion; et la restriction des privilèges et avantages économiques et sociaux seulement aux catégories et classes influentes sur le plan politique, du pouvoir, ou militaire, ce qui se reflète négativement sur la réalité culturelle des minorités;

f- La déportation et déplacement de leurs foyers et territoires et même de leurs pays et leur souffrance continue sous l'effet des contraintes et de la violence ainsi que le refus de leur rendre justice en leur permettant le retour dans leurs terres d'origine;

La démocratie et les droits culturels

La démocratie est considérée comme le cadre propice des droits culturels et la diversité culturelle au point que la lutte pour les droits culturels s'identifie souvent avec le combat pour la démocratie. En réalité, le système démocratique demeure le meilleur système garantissant ces droits. Toutefois, la question qui se pose est quelle est la démocratie capable de préserver la pluralité ou la diversité culturelle et de protéger les droits des minorités?

En effet, la théorie libéraliste classique fondée sur la notion de la citoyenneté a approfondi la séparation entre la religion et l'Etat dans le sens de la neutralité absolue de l'Etat vis-à-vis des appartenances religieuses, confessionnelles et culturelles des citoyens; tandis que l'observation objective de l'expérience de l'Etat montre qu'il n'a pas été si neutre sur le plan des valeurs vis-à-vis des systèmes culturels de la société; mais a souvent œuvré, et œuvre encore plutôt à consacrer et à généraliser l'un des contenus culturels spécifiques au nom de la culture de la majorité, sur l'ensemble du tissu social et culturel tout entier, et ce par le biais de

l'éducation sociale essentiellement à travers l'enseignement, l'information et les cadres et statuts juridiques et législatifs.

En réalité, il y avait eu l'émergence de toute une école philosophique prônant la reconstruction de la théorie libérale classique par l'assimilation des droits au multiculturalisme ou la diversité culturelle; c'est-à-dire de passer de la notion classique de la citoyenneté à la notion de "la citoyenneté au contenu multiculturel", selon le leader de cette école.

Les institutions internationales commencent à adopter et promouvoir cette notion dans le cadre de la défense de la diversité ou pluralité culturelle, la quête d'une formulation réglementaire en tant que partie intégrante des droits de l'homme. C'est dans cette perspective que s'inscrit la convention internationale relative à la diversité culturelle, adoptée par le congrès de l'UNESCO (octobre 2005). Cependant, cette approche reste très théorique, et n'a pas encore abouti à des garanties juridiques ou légales effectives pour la protection de la spécificité culturelle, au-delà de la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, et la protection des langues menacées de disparition. Car la base intellectuelle de cette notion demeure l'objet de mutisme et ne fait que rarement l'objet d'examen et d'interrogation ou débat.

Dans l'attente de cette étude et cet examen, la démocratie électorale, en transformant en lois l'opinion des majorités nationales (raciales) ou religieuses, demeure incapable d'assurer les droits culturels des minorités composant la structure sociale; ce qui exige l'élaboration de mécanismes représentatifs supplémentaires assimilant et comprenant toutes les parties des équations nationales, dans leur complexité et diversité, au lieu de se contenter des chiffres muets qui peuvent être tout à fait insignifiants dans l'opération politique.

En conclusion, la lutte pour les droits culturels doit avoir comme fondements essentiels:

- Mettre l'accent sur la présence des valeurs communes et partagées entre les différentes composantes afin de créer une société égalitaire qui croit en l'avenir à le dialogue et la compréhension et non pas à travers la contrainte d'une culture quelconque qu'on veut imposer aux autres.
- La nécessité de sensibilisation et conscientisation sur le respect de la spécificité culturelle de chacun sans aucune discrimination et par l'action sincère en vue de cultiver des liens culturels solides entre les différentes composantes du spectre social et le renforcement de l'esprit de l'amitié afin d'empêcher les fissures et la dislocation des liens sociaux;
- Œuvrer avec sérieux pour une politique éducative neutre et impartiale, libérée de toute tendance raciste, sectaire, ou confessionnelle, et qui croit en une véritable diversité culturelle fondée sur le respect de la pluralité cultuelle et ethnique;
- Traiter les programmes éducatifs dans tous les établissements et institutions de l'Etat et leur réécriture en vue d'une perspective nationale, compréhensive loin de tout positionnement sectaire, confessionnel, ethnique ou religieux;
- Aider les minorités à créer leurs propres institutions éducatives avec tous les cycles d'enseignement, et conformément à des critères et des normes nationales, afin de promouvoir leurs histoires, philosophies, cultures et modes de vie;
- Assurer justice et équité à la femme, en égalité avec l'homme, dans tous les domaines de la vie, au niveau des législations et réglementations concernant sa vie sociale, culturelle, et civile, y compris son droit à assumer les fonctions pour lesquelles elle est qualifiée sans aucune discrimination ou sous-estime de ses compétences.

Aminetou Mint El Moctar